

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Lundi à 18 heures 10

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

N°	DOSSIERS EN EXERGUE	RAPPORTEURS et VOTES
1	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Service des Assemblées Conseil de développement - Rapport d'activité 2025 - DEL-2026-150	Christophe BÉCHU, Président Le conseil donne acte
	2 Débat sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public - DEL-2026-151	Le conseil donne acte
3	TRANSITION ÉCOLOGIQUE Déchets Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service - DEL-2026-152	Philippe BOLO, Vice-président Le conseil donne acte
	4 Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) - Règlement de collecte des déchets - Avis - DEL-2026-153	Le conseil adopte à l'unanimité
	5 Règlement de déchèteries - Modification n°3 - Approbation - DEL-2026-154	Le conseil adopte à l'unanimité
	6 Etudes et accompagnement à la définition de la stratégie Déchets d'Angers Loire Métropole - Demande de subvention à l'Ademe - DEL-2026-155	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, M. Anthony LUSSON, M. Noam LEANDRI, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES.

N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS et VOTES
7	TRANSITION ÉCOLOGIQUE Mobilités - Déplacements Stationnement - Délibération de principe - Renouvellement du contrat de prestations intégrées (CPI) "Saint-Serge universités" - DEL-2026-156	<i>Benoît COCHET,</i> <i>Vice-président</i> <i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> <i>Mme Sophie LEBEAUPIN,</i> <i>Mme Isabelle RAIMBAULT,</i> <i>M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON,</i> <i>Mme Alexa CHAMORET,</i> <i>Mme Anita DAUVILLON,</i> <i>Mme Karine ENGEL, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT,</i> <i>M. Maxence HENRY,</i> <i>M. Romain LAVEAU,</i> <i>Mme Nabila OTMANI,</i> <i>M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES,</i> <i>M. Laurent SAVREUX,</i> <i>M. Youssouf SENOUSSE.</i>

13	Eau, assainissement et eaux pluviales - Groupement de commande avec Alter public - Renouvellement et extension de réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales avenue Notre-Dame-du-Lac à Angers - Marché de travaux - Lancement de la consultation et autorisation de signature - DEL-2026-162	Anthony LUSSON, Vice-président <i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Développement économique		
14	Concessions - Convention de délégation de service public - Angers Loire Aéroport - Lancement de procédure - Décision de principe - DEL-2026-163	Roch BRANCOUR, Vice-président <i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>Abstentions : 6, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY.</i>
15	Végépolys Valley - Végépolys Innovation - Convention d'objectifs 2026 - Attribution des subventions - DEL-2026-164 Enseignement Supérieur et Recherche	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i> Richard YVON, Vice-président <i>Le conseil adopte à l'unanimité</i> <i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
16	École supérieure d'arts et de design Tours Angers Le Mans (Esad-Talm) - Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 - Attribution d'une subvention exceptionnelle - DEL-2026-165	
17	Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 - Opération de rénovation énergétique de l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences - Avenant n°1 à la convention de fonds de concours - DEL-2026-166	

N°	COMPTES RENDUS ANNUELS A LA COLLECTIVITE (Crac)	RAPPORTEURS et VOTES
	Développement économique	
18	Parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint-Léger-de-Linières - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-167	Roch BRANCOUR, Vice-président Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		N'ont pas pris part au vote : M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
19	Parc d'activités communautaire Angers/Bouchemaine - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Brunelleries extension ouest - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-168	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
20	Parc d'activités communautaire Angers/Avrillé La Baratonnière - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-169	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
21	Parc d'activités communautaire Angers/Cantenay-Épinard - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bellevue 2 - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-170	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
22	Parc d'activités communautaire Longuenée-en-Anjou secteur de la Perrière à la Membrolle-sur-Longuenée - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-171	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
23	Parc d'activités communautaire Saint-Martin-du-Fouilloux - Le Pré Bergère - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-172	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

24	Parc d'activités communautaire Angers/Les-Ponts-de-Cé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Sorges - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-173	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
25	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone industrielle - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-174	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
26	Parc d'activités communautaire Angers/Les-Ponts-de-Cé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Moulin Marcille 2 - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-175	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
27	Concession d'aménagement - Saint-Barthélemy-d'Anjou - La Bélière - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-176	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
28	Parc d'activités communautaire Angers/Sainte-Gemmes-sur-Loire - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bernay 2 - Alter public - Compte-rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 – Avenant n°1 à la concession d'aménagement - DEL-2026-177	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

29	Parc d'activités communautaire Rives-du-Loir-en-Anjou - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de L'Aurore - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Autorisation d'emprunt - DEL-2026-178	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i>
		<i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.
30	Parc d'activités communautaire Angers/Mûrs-Érigné - Extension de la zone d'activités de l'Églantier 2 - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Convention d'avance de trésorerie - DEL-2026-179	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i>
		<i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.
31	Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Océane extension ouest - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avance de trésorerie - DEL-2026-180	<i>Le conseil adopte à la majorité</i>
		<i>Contre : 10, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.</i>
		<i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.

32 Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Océane dernière tranche - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Autorisation d'emprunt - DEL-2026-181

Le conseil adopte à la majorité

Contre : 10, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

Abstention : 1, Mme Claire SIBILEAU.

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Baris BOY, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.

***Anthony LUSSON,
Vice-président***

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

33 Parc d'activités communautaire Angers/Loire-Authion - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Anjou Actiparc Loire-Authion - Alter cités - Compte-rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Remboursement avance de trésorerie - DEL-2026-182

34	Parc d'activités communautaire Angers/Ecouflant - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Beuzon - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°14 à la convention publique d'aménagement - DEL-2026-183	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.
35	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Grand Périgné - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°7 à la convention d'avance de trésorerie - DEL-2026-184	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.
36	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Buisson - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Reversement participation - DEL-2026-185	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

37	Parc d'activités communautaire Angers Est/Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°11 à la convention publique d'aménagement - DEL-2026-186	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.
38	Parc d'activités communautaire Angers/Océane à Rives-du-Loir-en-Anjou et Verrières-en-Anjou - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°9 à la convention publique d'aménagement - DEL-2026-187	<i>Le conseil adopte à la majorité</i> <i>Contre : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.
39	Parc d'activités communautaire Angers/Saint-Léger-de-Linières - Lotissement des Robinières 6 - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°6 à la convention publique d'aménagement - DEL-2026-188	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

40	Parc d'activités communautaire Angers/Avrillé secteur des Landes II - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement - DEL-2026-189	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Urbanisme et aménagement urbain	<i>Jeanne BEHRE-ROBINSON, Vice-présidente</i>
41	Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Ecoflant - Provins - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-190	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.
42	Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Verrières-en-Anjou - Vendange - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - DEL-2026-191	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU. <i>Anthony LUSSON, Vice-président</i>
43	Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Verrières-en-Anjou - Petite Baronnerie - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Autorisation d'emprunt - DEL-2026-192	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

44	Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Les Ponts-de-Cé - Les Hauts-de-Loire - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie. - DEL-2026-193	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.
45	Zone d'aménagement concerté (ZAC) Capucins - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Autorisation d'emprunter - DEL-2026-194	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.
46	Zone d'aménagement concerté (ZAC) plateau de la Mayenne - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie - DEL-2026-195	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

47	Zone d'aménagement concerté (ZAC) Verneau - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant °8 au traité de concession - DEL-2026-196	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.
48	Zone d'aménagement concerté (ZAC) Quai Saint-Serge - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°1 à la concession d'aménagement - DEL-2026-197	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.
49	Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge - Faubourg actif - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°1 à la concession d'aménagement - Avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie - DEL-2026-198	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

50	Parc d'activités communautaire Angers / Cours Saint-Laud - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - versement participation - DEL-2026-199	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.
51	NPNRU Belle-Beille - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 -Avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie - DEL-2026-200	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.
52	NPNRU Monplaisir - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Versement participation - Avenant n°1 et n°2 - DEL-2026-201	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.

53	Opération de rénovation urbaine du quartier Savary - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Convention d'avance de trésorerie n°3 - DEL-2026-202	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.
N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS et VOTES
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Urbanisme et aménagement urbain	<i>Jeanne BEHRE-ROBINSON,</i> <i>Vice-présidente</i>
54	Quartier centre-ville/Lafayette-Eblé - Lancement d'une étude urbaine et de maîtrise d'œuvre opérationnelle pour l'aménagement et l'apaisement du centre-ville - DEL-2026-203	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
55	Angers - Quartier Doutre - Saint Jacques - Nazareth - Lancement d'une étude urbaine et maîtrise d'œuvre opérationnelle pour la requalification de la ceinture de la Doutre - DEL-2026-204	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
56	Site patrimonial remarquable d'Angers - Engagement de l'élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) - DEL-2026-205	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
57	Site patrimonial remarquable ligérien - Bouchemaine, Savennières, Béhuard - Engagement de l'élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) - DEL-2026-206	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
58	Réserves foncières communales - Etat des portefeuilles 2025 - DEL-2026-207	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>

59	Requalification des voies ferrées - Zone industrielle Angers / Ecoouflant - Convention d'action foncière - Avenant n°1 - DEL-2026-208	Anthony LUSSON, Vice-président <i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> <i>M. Jean-Paul PAVILLON,</i> <i>M. Roch BRANCOUR,</i> <i>Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, M. Baris BOY,</i> <i>M. Laurent DAMOUR,</i> <i>Mme Anita DAUVILLON,</i> <i>Mme Marianne DESSET,</i> <i>M. Mickaël JOUSSET,</i> <i>M. Benjamin KIRSCHNER,</i> <i>Mme Aurélia PERROTTE,</i> <i>M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES,</i> <i>M. Augustin THIEFFRY,</i> <i>M. Pierric THUAUD,</i> <i>M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE.</i>
	Habitat et Logement	Jeanne BEHRE-ROBINSON, Vice-présidente
60	Conférence intercommunale du logement - Composition - DEL-2026-209	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
61	Réservations des logements sociaux - Conventions de gestion en flux - Groupe Gambetta / Mancelle d'habitation - Résiliation / Approbation - DEL-2026-210	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> <i>Mme Roselyne BIENVENU,</i> <i>Mme Nabila OTMANI,</i> <i>Mme Laure RONDEAU-DESROCHES.</i>
	Voirie et espaces publics	Patrice MANGEARD, Vice-président <i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
62	Crue 2026 - Droits de voirie à titre commercial - Exonérations à 100 % - DEL-2026-211	

63	Eclairage public - Opérations d'extension et de normalisation - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml - Conventions particulières - Appel des fonds de concours auprès des communes - DEL-2026-212	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Sébastien BODUSSEAU, M. Laurent DAMOUR, M. Jérémy GIRAULT, Mme Alice OGER, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.
	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE Gens du voyage	<i>Stéphane PABRITZ,</i> <i>Vice-président</i>
64	Tarifs relatifs aux aires d'accueil des gens du voyage - DEL-2026-213	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Politique de la ville	<i>Anthony LUSSON,</i> <i>Vice-président</i>
65	Charte de gestion urbaine et sociale de proximité de la Ville de Trélazé (Etat, Angers Loire Métropole, Ville de Trélazé et bailleurs sociaux) 2026-2030 - DEL-2026-214	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Bâtiments et patrimoine communautaire	<i>Lamine NAHAM,</i> <i>Vice-président</i>
66	Saint-Clément-de-la-Place - Réfection de l'extension de l'école maternelle Alfred de Musset - Attribution d'un fonds de concours travaux - Convention - DEL-2026-215	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Finances	<i>Anthony LUSSON,</i> <i>Vice-président</i>
67	Taxe d'aménagement - Reversement aux communes 2026 - DEL-2026-216	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
68	Règlement des garanties d'emprunt sur le territoire d'Angers Loire Métropole en matière d'habitat et de logement - Dispositif rénové - DEL-2026-217	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>

69	Angers - Quartier Monplaisir - Acquisition du centre commercial Plot nord - SAS Angers Commerces et Centralités - Garantie d'emprunt - DEL-2026-218	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote : Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Fabien VETEAU.</i>
70	Verrières-en-Anjou - Alter public - Financement de l'opération d'aménagement "PAC Océane dernière tranche" - Garantie d'emprunt - DEL-2026-219	<i>Le conseil adopte à la majorité</i> <i>Contre : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.</i> <i>Abstention : 1, Mme Claire SIBILEAU.</i> <i>N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Baris BOY, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.</i>
71	Logement social - Transfert de patrimoine - SA HLM Mancelle d'habitation - Financement de logements - Garantie d'emprunt - DEL-2026-220 Achat - Commande publique	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote : Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Fabien VETEAU.</i>
72	Achat de véhicules légers et utilitaires neufs et d'occasion, électriques ou thermiques - Centrale d'achats avec la ville d'Angers, le CCAS d'Angers - Autorisation de signature du contrat - Marché spécifique n°1 - DEL-2026-221	<i>Anthony LUSSON, Vice-président</i> <i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
73	Acquisition de matériels audiovisuels - Marché porté par la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole au bénéfice de tous ses adhérents -Autorisation de signature des contrats - DEL-2026-222	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>

	Service des Assemblées	Christophe BÉCHU, Président
74	Instances internes et organismes extérieurs divers - Désignations - DEL-2026-223	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> <i>N'ont pas pris part au vote :</i> Mme Roselyne BIENVENU, M. Philippe BOLO, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, M. Christophe CHUPIN, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Simon GIGAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Florian RAPIN.
75	Commission communautaire pour l'accessibilité universelle - Composition et désignation des membres élus - DEL-2026-224	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
76	Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Désignation de représentants - DEL-2026-225	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
77	Collèges et lycées publics - Désignation de représentants - DEL-2026-226	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
78	Délégations du conseil de communauté au président et à la commission permanente - DEL-2026-227	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Liste des décisions de la commission permanente	<i>M. le Président</i>
	Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales	<i>Le Conseil donne acte</i>
	Liste des marchés pris en application de la délégation du conseil au président	<i>Le Conseil donne acte</i>
	Questions diverses	<i>Le Conseil donne acte</i>

Angers, le 8 juillet 2026

Christophe BÉCHU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 1

Délibération n° : DEL-2026-150

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Conseil de développement - Rapport d'activité 2025

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérôme GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérôme GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le Conseil de développement Loire Angers est commun à trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté urbaine Angers Loire Métropole et les communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance. Ces trois EPCI sont réunis au sein du Pôle métropolitain Loire Angers, constitué par délibérations concordantes des 9, 13 et 16 novembre 2017 de ces trois établissements.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de développement, installé le 14 mai 2024, présente chaque année un rapport d'activité. Le rapport faisant l'objet de la présente délibération est le 2ème rapport d'activité de son mandat, adopté en assemblée générale le 10 décembre 2025.

Au cours de l'année 2025, les 90 organisations issues de la société civile, 30 membres citoyens et 4 membres de droit, ainsi que 42 citoyens associés, ont permis d'apporter leur contribution à l'élaboration des politiques publiques des trois EPCI de rattachement du Conseil, ainsi qu'à celles du Pôle métropolitain Loire Angers.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la communauté urbaine, les politiques publiques concernées par les travaux du conseil et les avis rendus sont les suivants :

- Environnement - « *Comment mieux assurer la prise en compte de l'impératif de préservation de l'environnement dans toutes les politiques publiques ?* » (Auto-saisine Conseil de développement). En 2025 a notamment été produit un rapport sur l'eau. Viendront en 2026 des rapports sur les déchets et sur l'énergie
- Contribution Mobilités - « *Une réflexion sur les enjeux environnementaux, socio-économiques, ou encore de cohésion sociale que posent les mobilités, que ce soit en milieu urbain, péri-urbain ou rural* » (auto-saisine Conseil de développement)
- Transition numérique - « *Les technologies, dont le numérique, offrent de nouvelles voies pour l'expression et la qualité de vie du citoyen. Deux menaces doivent susciter la vigilance : la « fragilité numérique » et le risque lié à « l'open data »* » (auto-saisine Conseil de développement). En 2025, un focus a été effectué sur l'Intelligence artificielle et sur la fragilité numérique. Par ailleurs, suite à celle réalisée en 2022, une nouvelle enquête a été menée auprès des communes d'Angers Loire Métropole sur leurs services et projets numériques (diffusion du rapport en 2026). Enfin, un petit groupe a été constitué à la demande d'Angers Loire Métropole pour réfléchir à la constitution d'un « comité de contrôle éthique, démocratique et partenarial de l'usage de la donnée et du fonctionnement des algorithmes » au sein d'Angers Loire Métropole.
- L'avis rendu sur le SCoT Loire Angers (« *Proposition d'enrichissement* »)

Les réflexions en cours ou abouties nourriront par ailleurs les projets de la communauté urbaine dans les domaines suivants :

- Contribution Voyageurs - « *Que faire pour se respecter, se comprendre et s'accepter entre sédentaires et voyageurs ?* » (Saisine Anjou Loir et Sarthe)
- Transitions / Mutations - « *Réussir l'inclusion et le vivre ensemble* » (nouvelle commission, séance d'installation le 4 février 2025) – « *Quels impacts des transitions/mutations sur les différentes catégories de publics ?* » « *Quelles propositions pour mieux inclure les publics les plus « fragiles » et faire ainsi du Pôle métropolitain Loire Angers un « territoire gagnant » ?* » (Auto-saisine Conseil de développement)
- Participation citoyenne intercommunale - « *Comment améliorer la participation des citoyens à la décision publique communautaire ?* » (Saisine Loire Layon Aubance formulée en 2021), avec en particulier la participation de membres du Conseil de développement aux commissions de la Communauté de communes (objectif de proposer, parmi les actions envisagées dans le plan d'action 2024-2026 du projet de territoire, celles pouvant faire l'objet d'une démarche de participation citoyenne), l'organisation d'un ciné-débat en juin « *Convention citoyenne – démocratie en construction* »

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015
Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

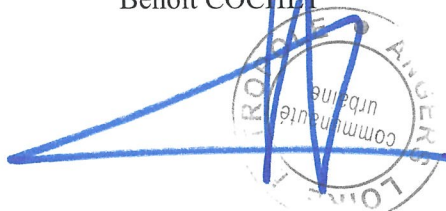
DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité 2025 du Conseil de développement Loire Angers.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 2****Délibération n° : DEL-2026-151****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES****Débat sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSI

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

En application de l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après chaque renouvellement général des conseils municipaux, doivent être inscrits à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

En vue de ce débat, il est rappelé que la communauté urbaine reconnaît l'importance de développer la participation citoyenne aux débats sur les enjeux et projets environnementaux, sociaux et économiques des nouveaux territoires d'action publique que sont les intercommunalités.

Elle reconnaît également la valeur ajoutée d'un appui fonctionnel des acteurs locaux réunis au sein du conseil de développement, pour l'aide à la décision des élus sur une base d'expression des principaux acteurs économiques et sociaux concernés, base élargie à une expression citoyenne directe chaque fois que nécessaire.

Il est précisé que la charte de partenariat, conclue entre la communauté urbaine, le Conseil de développement Loire Angers, le Pôle métropolitain Loire Angers et les communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance, a été renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette charte, jointe en annexe à la présente délibération, prévoit notamment que le conseil de développement est chargé de :

- animer un dialogue permanent entre acteurs économiques, sociaux et associatifs du territoire ;
- apporter une aide à la décision des élus communautaires et métropolitains en participant à la construction des politiques publiques, en contribuant aux processus délibératifs des trois communautés et du Pôle métropolitain, ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques, par l'apport d'idées et de propositions issues de débats, d'échanges et de délibérations entre acteurs locaux d'horizons socio-économiques et territoriaux divers ;
- contribuer à l'animation du débat public en lien avec les élus et au développement de la démocratie participative, sur les enjeux, les politiques et projets de développement et d'aménagement du territoire ;
- contribuer à la valorisation d'initiatives et de projets citoyens et faciliter la constitution de réseaux d'acteurs.

Les conclusions des travaux du Conseil de développement sont présentées devant le conseil communautaire. Ces présentations se font à l'occasion du débat annuel sur le rapport d'activité du Conseil de développement.

Les avis et propositions contenus dans les contributions du Conseil de développement sont mentionnés dans les exposés introductifs aux délibérations des conseils communautaires, en particulier s'agissant des saisines dont les contributions sont intégrées dans le processus délibératif qui précède les décisions de ces conseils.

Ceci exposé, il est proposé d'engager un débat sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

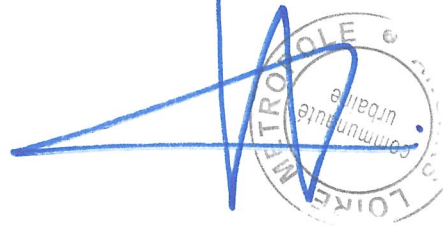
DELIBERE

Prend acte du débat les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 3****Délibération n° : DEL-2026-152****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS****Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service**

Rapporteur : Philippe BOLO

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Les collectivités ont l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD). Ce rapport annuel 2025 comporte notamment des indicateurs concernant la réduction des déchets, la collecte et le traitement des déchets ménagers, ainsi que des indicateurs financiers et les mesures prises dans l'année relatives à l'amélioration de l'environnement et à la sécurité du service. Ce rapport présente également les projets menés dans l'année et les actions de sensibilisation des publics.

Il sera tenu à la disposition du public à la communauté urbaine. Il pourra également être téléchargé depuis le site internet d'Angers Loire Métropole et sera également transmis dans les mairies des communes membres pour être présenté à chacun des conseils municipaux avant le 31 décembre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 juin 2026

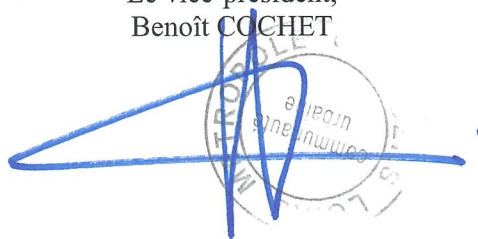
DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2025 du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 4

Délibération n° : DEL-2026-153

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) - Règlement de collecte des déchets - Avis

Rapporteur : Philippe BOLO

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Depuis sa création, Angers Loire Métropole exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle mène une politique volontariste en matière de prévention et de gestion des déchets. Parallèlement au tri des emballages, des dispositifs ont été proposés en faveur de la réduction des déchets et du déploiement du tri à la source des biodéchets.

En application de l'article R. 2224-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle doit se doter d'un règlement de collecte des déchets afin de préciser les modalités techniques, organisationnelles et réglementaires de la gestion des déchets sur son territoire.

Un règlement de collecte a été adopté en 2006. Il convient de l'actualiser afin de prendre en compte les nombreuses évolutions intervenues depuis en ce domaine, à la fois techniques, organisationnelles et réglementaires, notamment : extension des consignes de tri en 2012, obligation de tri des biodéchets pour tous depuis 2024 et obligations de tri « 9 flux » chez les professionnels.

Ce nouveau règlement de collecte détermine les conditions et modalités de collecte, afin de garantir la salubrité publique, la sécurité des usagers et des agents, le bon fonctionnement du service public, et le respect des obligations réglementaires en matière de tri et de valorisation des déchets.

Outil opérationnel de mise en œuvre de la police spéciale des déchets, il définit les catégories de déchets collectés, les modalités de tri et de présentation des déchets, les fréquences et jours de collecte, les règles pour les professionnels, les sanctions en cas de non-respect et le cas échéant certaines conditions financières.

Le règlement proposé, en annexe 1, reprend le service tel qu'il est rendu actuellement par Angers Loire Métropole. L'annexe 2 retrace les principales évolutions entre le règlement actuel et celui proposé à l'approbation du conseil.

Il constituera le document en vigueur, afin de rendre ces règles opposables aux usagers du service et de disposer d'un document de référence définissant les droits et obligations des usagers et de la collectivité.

Ce règlement est arrêté par l'autorité détentrice du pouvoir de police spéciale en matière de collecte des déchets (maire ou président d'Angers Loire Métropole) après avis de l'assemblée délibérante de l'autorité compétente en matière de collecte (Angers Loire Métropole).

La mise en œuvre des sanctions liées au non-respect des modalités de collecte (ex : bacs non rentrés, dépôts au pied des conteneurs) reste dans tous les cas de la compétence exclusive des maires.

Il est proposé de donner un avis favorable sur le règlement de collecte des déchets sur le territoire d'Angers Loire Métropole, étant entendu que celui-ci pourra être amené à évoluer, en lien avec la définition de la stratégie Déchets pour les années à venir, dont la réflexion est initiée. Le cas échéant, des avenants seront rédigés pour l'adapter.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-13 et suivants et l'article R. 2224-26, relatifs à la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés,
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 541-1 et suivants relatifs à la prévention et à la gestion des déchets,
Vu la loi « AGECE » (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui rend obligatoire, pour les collectivités, de proposer à l'ensemble des ménages des solutions de tri à la source des biodéchets,
Vu les décrets n°2016-288 du 10 mars 2016 et n°2021-950 du 16 juillet 2021 portant sur l'obligation de tri à la source « 9 flux » imposée aux producteurs et détenteurs de déchets (notamment entreprises et administrations),
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole et l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur l'ensemble de son territoire,

Vu le règlement de collecte des déchets sur le territoire d'Angers Loire Métropole joint en annexe,
Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

DELIBERE

Donne un avis favorable au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, annexé à la présente délibération, pour l'ensemble des usagers du service public de gestion des déchets sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 5****Délibération n° : DEL-2026-154****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS****Règlement de déchèteries - Modification n°3 - Approbation****Rapporteur : Philippe BOLO**

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 12 septembre 2022, Angers Loire Métropole a adopté le règlement intérieur des déchèteries, portant notamment sur l'accès par badge réservé exclusivement aux habitants de son territoire.

Par délibération du 9 décembre 2024, Angers Loire Métropole a modifié son règlement déchèteries, afin d'acter la limite de passages annuels en déchèterie à 24 (modification n°1).

Puis, par délibération du 7 juillet 2025, une modification a été adoptée (modification n°2) pour adapter le nombre de passages supplémentaires dans certaines situations exceptionnelles et intégrer le cas des bailleurs particuliers non-résidents sur Angers Loire Métropole.

Afin de prendre en considération une évolution des pratiques de certains utilisateurs ainsi que les directives des éco-organismes dans le cadre des dispositifs nationaux de responsabilité élargie du producteur (REP) permettant de réduire les coûts et d'être plus vertueux en terme environnemental et, enfin, dans un objectif de sécurité (agents et usagers des déchèteries), le règlement intérieur des déchèteries doit faire l'objet des adaptations proposées ci-après.

Objectifs	Modification proposée
Mette en œuvre de nouvelles filières de tri dans le cadre des nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), de la réglementation relative aux Installations classées pour l'environnement (ICPE) et dans une recherche de performance environnementale et financière	Nouveaux tris mis en place ou en projet : <i>Placoplâtre, gravats en mélange et gravats valorisables, résidus de plâtre et briques plâtrières, laines minérales, articles de bricolage et de jardin (ABJ) et jeux-jouets (JJ) de plus de 80 cm, articles de bricolage et de jardin (ABJ) et jeux-Jouets (JJ) de moins de 80 cm, articles de sports et de loisirs (ASL), articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ th), plastiques rigides, batteries et batteries au lithium-ion, bonbonnes de protoxyde d'azote.</i> Nouveaux déchets interdits en déchèterie : panneaux photovoltaïques.
Modifier la dénomination de la déchèterie de Saint-Jean-de-Linières	La déchèterie anciennement dénommée « Emmaüs » devient la déchèterie du « Sauloup », conformément à l'usage consistant à désigner les déchèteries par le lieu-dit de leur implantation
Améliorer le tri sur les déchèteries	Contrôle des apports des usagers par l'agent de déchèterie

Cadrer les conditions d'accès des prestataires non professionnels rémunérés par Cesu (chèque emploi service universel) et assurer l'égalité de traitement entre habitants d'Angers Loire Métropole	Délivrance d'un badge « spécifique Cesu » de 24 passages annuels au prestataire non professionnel résidant sur une commune d'Angers Loire Métropole rémunéré par Cesu et/ou utilisation du badge de son employeur particulier, pour venir déposer les végétaux issus de la prestation (même nombre de passages que pour chaque foyer d'Angers Loire Métropole)
Réserver l'accès des déchèteries aux seuls habitants d'Angers Loire Métropole	Demande de renouvellement du justificatif de domicile tous les trois ans à tout détenteur de badge
Améliorer les conditions de sécurité des agents et des usagers	Tout usager qui refuse d'effectuer le tri de ses déchets ou qui contrevient aux autres articles du règlement (notamment s'il agresse verbalement ou physiquement un agent) pourra se voir interdire l'accès aux déchèteries pour une durée proportionnée à la gravité du manquement commis et de son éventuelle répétition. Les enfants doivent rester sous la responsabilité et la surveillance des parents. Ils doivent rester dans le véhicule lors du dépôt des déchets. La circulation dans l'enceinte de la déchèterie se fait dans le strict respect du code de la route et de la signalisation mise en place. La vitesse est limitée à 10 km/h. Défense incendie : utilisation par l'agent de tout dispositif de défense à disposition (notamment : extincteur, robinet incendie armé, cuve mobile) avant l'arrivée des secours.

Il est proposé au conseil d'approuver cette modification n°3 du règlement des déchèteries comme indiqué ci-dessus, avec le calendrier d'exécution suivant :

- 1^{er} août 2026 pour les bonbonnes de protoxyde d'azote ;
- 1^{er} janvier 2027 pour les Cesu et le renouvellement des justificatifs de domicile.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération n° DEL 2022-173 du conseil de communauté du 12 septembre 2022 actant le nouveau règlement intérieur des déchèteries et notamment l'accès par badge

Vu la délibération n° DEL 2024-334 du conseil de communauté du 9 décembre 2024 actant la modification n°1 du règlement déchèteries portant sur la limitation du nombre de passages annuels en déchèterie à 24

Vu la délibération n° DEL 2025-162 du conseil de communauté du 7 juillet 2025 actant la modification n°2 du règlement déchèteries portant sur l'adaptation du nombre de passages à titre exceptionnel

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

DELIBERE

Approuve la modification n°3 du règlement intérieur des déchèteries d'Angers Loire Métropole et son entrée en vigueur conformément aux modalités indiquées ci-dessus.

Autorise la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions techniques, administratives et financières.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 6****Délibération n° : DEL-2026-155****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS****Etudes et accompagnement à la définition de la stratégie Déchets d'Angers Loire Métropole -
Demande de subvention à l'Ademe**

Rapporteur : Philippe BOLO

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Engagée dans une démarche affirmée de transition écologique, Angers Loire Métropole souhaite disposer d'éléments d'aide à la décision pour améliorer son service public de prévention et de gestion des déchets et définir sa feuille de route Déchets sur le mandat en cours.

Pour amorcer ce travail d'élaboration de la stratégie Déchets, il est nécessaire d'élaborer un diagnostic du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) existant, afin de disposer de l'ensemble des données et des enjeux pour les années à venir. Une fois ce travail réalisé, une démarche d'élaboration de la stratégie sera menée, en associant les parties prenantes (communes, usagers, partenaires, agents).

Dans cette perspective, différentes études et prestations doivent être menées selon le calendrier suivant :

- Printemps - été 2026 : diagnostic 2026 du SPPGD, réalisé par le bureau d'études Inddigo ; ce rapport comportera une analyse du service (prévention, relation usagers, collecte, déchèterie, traitement), de son financement, de son coût et des tonnages collectés et traités ; il dégagera par thématique les enjeux principaux et proposera quelques pistes inspirées d'autres collectivités.
- Septembre 2026 : étude Modecom (référentiel national) portant sur la caractérisation 2026 des ordures ménagères résiduelles, réalisée par le bureau d'études Verdictité ; cette prestation, désormais obligatoire tous les ans, permettra d'actualiser les données 2021 sur les catégories de déchets présents dans les ordures ménagères, de situer les performances de notre collectivité sur la qualité du tri, et d'adapter notamment le plan de communication auprès des usagers ; ces caractérisations permettront de voir l'effet du déploiement du tri à la source des biodéchets auprès des ménages depuis 2024 et apportera des éléments de diagnostic complémentaire pour la réalisation de la stratégie.
- Second semestre 2026 : lancement d'un accompagnement à la réalisation de la stratégie, avec un apport méthodologique sur la démarche participative de co-construction et un appui sur la rédaction des fiches actions.

Ces dépenses étant éligibles à un soutien financier de l'Ademe (Agence de la transition écologique) au titre de l'économie circulaire (Axe 1 – Optimiser les services publics de prévention et de gestion des déchets), il est proposé de solliciter une subvention pour chaque étude à hauteur de 80 % du coût, pour un montant total maximum de 80 000 €, afin d'en diminuer le reste à charge financier pour notre collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

DELIBERE

Sollicite un soutien financier auprès de l'Ademe, au titre de l'économie circulaire, pour ces trois études

Autorise le président ou son représentant à signer tout document relatif à ces aides financières pour ces études

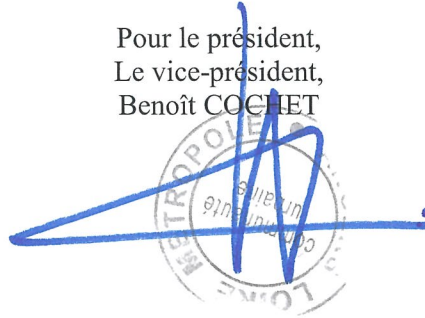
Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, M. Anthony LUSSON, M. Noam LEANDRI,
Mme Laure RONDEAU-DESROCHES.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 7****Délibération n° : DEL-2026-156****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS****Stationnement - Délibération de principe - Renouvellement du contrat de prestations intégrées (CPI)
"Saint-Serge universités"**

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a fait le choix de confier la gestion de ses parcs de stationnement à la société publique locale Alter services. Cela permet une gouvernance forte de la collectivité sur la gestion du stationnement, élément majeur de la politique mobilité sur le territoire.

Alter services a déjà en charge la gestion et l'exploitation, jusqu'au 31 décembre 2026, du parc de stationnement Saint-Serge universités via un contrat de prestations intégrées concessif.

Ce parc de stationnement est situé au sein de la ZAC Saint-Serge, sous la dalle du jardin François Mitterrand au niveau de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers. Il est actuellement ouvert uniquement aux abonnés.

L'objectif pour la collectivité est de continuer à répondre aux besoins des abonnés actuels tout en permettant un usage horaire de ce parking, en journée comme en soirée, au regard des attentes dans ce secteur d'activités (patinoire, cinémas...).

Le nouveau contrat envisagé est un contrat de prestations intégrées d'affermage avec la société publique locale Alter services conformément aux articles L.1411-19 du code général des collectivités territoriales et L.3211-1 et suivants du code de la commande publique.

Ce type de contrat permet de confier au prestataire « in house » de la collectivité, le développement, la commercialisation et l'exploitation du parc de stationnement. Le prestataire exploite à ses risques et périls le parc de stationnement mis à disposition par la collectivité et supporte les frais d'exploitation et d'entretien courant notamment nettoyage, fourniture de petit matériel. La collectivité assure les investissements sur l'ouvrage.

Les caractéristiques des missions confiées à la société Alter services sont exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération. Après les négociations, le contrat final fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire.

Le contrat d'affermage est proposé pour une durée de cinq ans. La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.1411-19, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis du comité social territorial du 4 juin 2026,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 juin 2026,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.3211-1 et suivants,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

DELIBERE

Approuve le principe de confier la convention de prestations intégrées pour la construction, la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Saint-Serge Confluence à la société publique locale Alter services.

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à entrer en négociation avec la société Alter Services sur la base du rapport de présentation annexé à la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, Mme Alexa CHAMORET, Mme Anita DAUVILLON, Mme Karine ENGEL, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 8****Délibération n° : DEL-2026-157****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS****Stationnement - Délibération de principe - Contrat des prestations intégrées "Parking Confluence"**

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSEI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSEI
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Partie intégrante du projet urbain Angers Cœur de Maine, la ZAC quai Saint-Serge poursuit son développement. Les parties centrales (patinoire, skate-park et parc) et est (Métamorphose, résidences étudiantes, bureaux) ont été livrées avec succès depuis plusieurs années.

La partie Ouest dite « Confluence », intégrant le site Enedis, va progressivement s'aménager avec une programmation mixte sur plus de 42 000 m² de surface de plancher : bureaux, activités tertiaires et commerciales, salles de spectacles Scène de musiques actuelles (Smac).

L'ensemble de ces projets va engendrer de nouveaux besoins en déplacements et en stationnement. Les études menées ont estimé un besoin maximum de plus de 800 places en simultané sur le secteur. Une partie de cette demande peut être absorbée par l'offre de stationnement existante sur le quartier. Toutefois, cette offre n'est pas suffisante compte tenu des besoins liés au projet Smac et à la volonté de ne pas créer, sur le secteur Confluence, de stationnement sur voirie afin de libérer l'espace au profit des modes actifs (piétons et vélos).

C'est pourquoi il est proposé la construction d'un nouveau parking public permettant de répondre aux besoins mutualisés des salles de spectacles, des activités commerciales (dont la restauration) et des visiteurs des autres activités du quartier.

Le parking projeté est un parc de stationnement non enterré, sur cinq niveaux dont la jauge serait de 400 places pour les véhicules et d'environ 180 places sécurisées pour les vélos, dont le coût est évalué à 8,5 millions d'euros HT pour une ouverture au public à l'horizon du second semestre 2028.

Il est proposé que le parking soit géré par la société publique locale (SPL) Alter services, compte tenu de son expérience et de son expertise en tant que délégataire de la collectivité en matière de stationnement.

Un contrat de prestations intégrées concessif est envisagé pour la construction et l'exploitation de cet équipement, conformément aux articles L.1411-19 du code général des collectivités territoriales et L.3211-1 et suivants du code de la commande publique.

Les caractéristiques des missions confiées à la SPL sont exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération. Il servira de base à la négociation et à la conclusion du contrat final qui fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire.

La convention proposée s'établit sur une durée de 25 ans (incluant la phase de construction du parking). Elle sera effective à compter de la date notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par la communauté urbaine (actuellement prévue en décembre 2026).

Conformément aux dispositions du règlement intérieur applicable, avant le début de la séance, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a déposé un amendement visant à réduire le nombre de places pour les véhicules.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.1411-19, L.5211-1 et suivants et L.5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique articles L3211-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis du comité social territorial du 4 juin 2026,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 juin 2026,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

DELIBERE

L'amendement proposé est rejeté à la majorité

Approuve le principe de confier la convention de prestations intégrées pour la construction, la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Saint-Serge Confluence à la société publique locale Alter services.

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à entrer en négociation avec la société Alter services sur la base du rapport de présentation annexé à la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Contre : 8, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

N'ont pas pris part au vote : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, Mme Alexa CHAMORET, Mme Anita DAUVILLON, Mme Karine ENGEL, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 9

Délibération n° : DEL-2026-158

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Fonds de transition énergétique (FTE) - Commune de Saint-Martin-du-Fouilloux - Convention de participation financière

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Afin de soutenir les communes membres de la communauté urbaine dans leurs projets de transition énergétique, Angers Loire Métropole a instauré un dispositif d'aide aux communes pour des projets d'investissement portant sur la réhabilitation énergétique et/ou le renouvellement d'équipements de production d'une énergie renouvelable thermique sur des bâtiments communaux à fort taux d'usage, ainsi que sur des opérations immobilières de déconstruction-reconstruction permettant un gain d'économie d'énergie de 30 % minimum.

Conformément au règlement d'intervention de ce Fonds transition énergétique (FTE), les modalités d'attribution des aides sont les suivantes :

- dépôt d'un dossier de candidature ;
- une seule opération éligible par commune durant la période 2023-2026 ;
- montant de l'aide allouée calculé en fonction de la population et plafonné à 100 000 € ;
 - o 8 000 habitants : taux de participation à hauteur de 50 % ;
 - o plus de 8000 habitants : taux de participation à hauteur de 30 %.

Le projet de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux porte sur des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre Ménard. L'enveloppe financière affectée à ces travaux est estimée à 1 747 832 € HT.

Sous réserve du respect des clauses de la convention de financement conclue avec la commune, dont le projet est annexé à la présente délibération, le montant du fonds de concours à verser s'élève à 100 000 €.

Un premier versement à hauteur de 50 % pourra être effectué, à la demande de la commune, au démarrage des travaux. Le solde du fonds de concours (ou son intégralité en cas d'absence de versement initial) sera versé sur présentation des procès-verbaux de réception par la commune et du bilan d'exécution final.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2023-46 du 13 mars 2023, portant sur la création du FTE et l'adoption de son règlement d'intervention,

Vu la délibération DEL-2024-166 du 8 juillet 2024 modifiant le règlement d'intervention du FTE,

Vu la délibération DEL-2024-282 du 12 novembre 2024 modifiant le règlement d'intervention du FTE

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Approuve la convention avec la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux pour le financement des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre Ménard.

Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

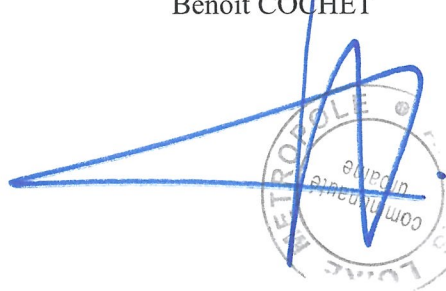
Dans ce cadre, attribue à la commune un fonds de concours de 100 000 € pouvant être versé en deux fois, 50 % au démarrage des travaux (à la demande de la commune), le solde sur présentation des procès-verbaux de réception par la commune et du bilan d'exécution final.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 10****Délibération n° : DEL-2026-159****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU****Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) - Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) des Vals d'Authion et de la Loire 2022-2028 - Approbation des fiches actions 1-30 et 1-31**

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEN, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ÉTAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélie PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEN (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Depuis 2018, l'Établissement public Loire (EP Loire) pilote le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) des Vals d'Authion et de la Loire. Après l'achèvement du Papi d'intention en 2022, le Papi complet a été labellisé en octobre 2022 et sa convention-cadre signée le 14 mars 2023 en présence des neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires et du préfet de Maine-et-Loire.

Dans le cadre de l'axe 1 du programme consacré à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, le Comité de pilotage du Papi, animé par l'EP Loire, propose la création de deux nouvelles fiches actions :

- fiche 1-30 : conception d'une exposition itinérante et d'un support pédagogique associé afin de sensibiliser le grand public au risque d'inondation et à la résilience du territoire ;
- fiche 1-31 : réalisation d'une évaluation environnementale sur l'ensemble du périmètre du Papi (soit neuf EPCI et 53 communes) nécessaire à la préparation du futur Papi 2 Authion-Loire (2028-2029), conformément aux exigences réglementaires issues du décret n° 2023-504 du 22 juin 2023.

Considérant l'intérêt de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants et des acteurs locaux au risque d'inondation, ainsi que la nécessité d'engager l'évaluation environnementale préalable au futur Papi 2, Angers Loire Métropole propose d'approuver la création de ces deux nouvelles fiches au sein du Papi des Vals d'Authion et de la Loire 2022-2028, ainsi que les participations financières prévisionnelles suivantes :

Action	Période	Part ALM	Coût total TTC	Reste à charge ALM
1-30 – Création d'une exposition itinérante et d'un support pédagogique	2026	1/6	24 210 €	1 010 €
1-31 – Évaluation environnementale du futur PAPI 2	2026-2028	23,5 %	110 000 €	5 170 € avec Feder 12 925 € sans Feder

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu les délibérations n°2022-87 du conseil communautaire du 9 mai 2022 et n°2022-265 du conseil communautaire du 14 novembre 2022 approuvant le Papi Vals d'Authion et de la Loire 2022-2028 et l'animation par l'Établissement public Loire,

Considérant le décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

DELIBERE

Approuve la création des fiches actions suivantes au sein du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) des Vals d'Authion et de la Loire 2022-2028 :

- fiche 1-30 : création de deux outils de sensibilisation au risque d'inondation (exposition itinérante et support pédagogique associé) ;
- fiche 1-31 : réalisation d'une évaluation environnementale sur l'ensemble du périmètre du Papi comprenant neuf Etablissements publics de coopération intercommunale et 53 communes ;

Approuve les conventions d'accompagnement technique et financier correspondantes, annexées à la présente délibération , et autorise le président ou son représentant à les signer.

Approuve la participation financière prévisionnelle d'Angers Loire Métropole, estimée à :

- 1 010 € pour la fiche action 1-30 ;
- 5 170 € pour la fiche action 1-31 en cas d'obtention d'un financement Feder, ou 12 925 € à défaut ;

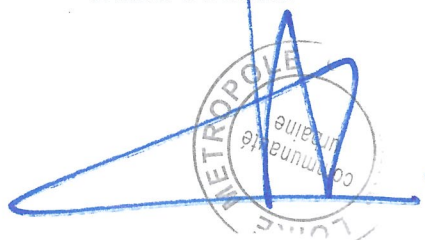
Autorise le président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 11****Délibération n° : DEL-2026-160****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU****Assainissement - Prise en charge et traitement des boues de la station d'épuration de la Baumette -
Marché de prestation de service - Lancement de la consultation et autorisation de signature**

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ÉTAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans le cadre de l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette, Angers Loire Métropole produit des boues dont il convient d'assurer le transport vers deux filières de traitement et de valorisation conformes à la réglementation : l'épandage et le compostage.

Le marché relatif au transport vers la filière de compostage doit être relancé en raison de l'atteinte prochaine du montant maximum. Le nouveau marché est prévu pour une durée de deux ans.

Compte tenu des seuils atteints, la procédure retenue est l'appel d'offre ouvert. Le marché prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum fixé à 2 000 000 € HT soit un volume estimatif global estimé à 10 000 tonnes de matières sèches sur la durée totale du marché.

Le lancement de la consultation auprès des entreprises est prévu pour la mi-juillet avec un démarrage des prestations projeté fin juillet 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 18 mai 2026

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation visant à renouveler le marché de prise en charge et de traitement des boues de la station d'épuration de la Baumette.

Autorise le président ou son représentant à signer le marché à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour un objet un changement d'indice de variation des prix après suppression.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 12****Délibération n° : DEL-2026-161****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU****Eau et Assainissement - Réactifs pour le traitement de l'eau - Marchés de fourniture - Lancement de la consultation et autorisation de signature**

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ÉTAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La filière de traitement mise en place à l'usine de production d'eau potable nécessite l'emploi de réactifs à différentes étapes de la potabilisation de l'eau tels que la lessive de soude ou encore l'acide sulfurique. Le service Assainissement utilise également du chlorure ferrique pour le traitement du phosphore dans les stations d'épurations.

Les contrats arrivant à échéance en début 2027, une consultation doit être lancée pour renouveler les marchés de fourniture de réactifs pour les années 2027 à 2030, selon la procédure négociée avec mise en concurrence.

La consultation comporte huit lots, chacun faisant l'objet, à l'issue de la procédure, d'un accord-cadre avec maximum, attribué à un seul opérateur économique.

Lots	Désignation	Maximum estimé (en tonne)	Maximum estimé (en €HT)
1	Fourniture lessive de soude	2 800	1 780 000
2	Fourniture d'acide sulfurique	1 400	400 000
3	Fourniture de chaux éteinte	3 200	700 000
4	Fourniture de chlore gazeux	112	220 000
5	Fourniture d'hypochlorite de sodium	40	20 000
6	Fourniture de polymères de traitement des boues issues de la production d'eau potable	64	350 000
7	Fourniture de chlorure ferrique pour la production d'eau potable	16 000	3 000 000
8	Fourniture de chlorure ferrique pour la le traitement des eaux usées	1 200	350 000

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation pour la fourniture de réactifs pour les besoins de la direction Eau et Assainissement pour les années 2027 à 2030.

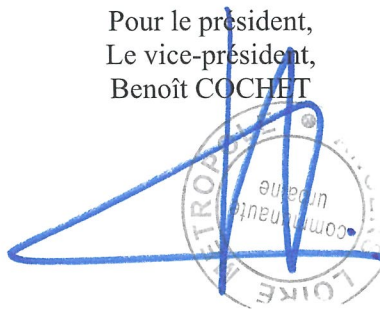
Autorise le Président ou son représentant à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert et les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 13****Délibération n° : DEL-2026-162****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU****Eau, assainissement et eaux pluviales - Groupement de commande avec Alter public - Renouvellement et extension de réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales avenue Notre-Dame-du-Lac à Angers - Marché de travaux - Lancement de la consultation et autorisation de signature**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ÉTAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans le cadre de ses compétences, Angers Loire Métropole assure la gestion des réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

La société Alter public est mandatée quant à elle pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux inscrits dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le secteur de l'avenue Notre-Dame-du-Lac.

À l'occasion de cette opération, Angers Loire Métropole prévoit le dévoiement de réseaux vétustes d'eau potable et d'eaux usées actuellement implantés sous le domaine privé des bailleurs, afin de les repositionner sous le domaine public.

Parallèlement, les travaux portés par Alter public nécessitent la création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales destinés à desservir les futurs îlots du secteur de la Dauversière.

Les ouvrages à réaliser se situant dans des emprises communes et les canalisations devant être posées dans les mêmes fouilles, notamment afin de garantir leur fonctionnement gravitaire, Angers Loire Métropole et Alter public ont constitué un groupement de commandes permettant de mutualiser leurs interventions. Angers Loire Métropole assure les fonctions de coordonnateur de ce groupement.

Dans ce cadre, il convient de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché public de travaux portant sur la réalisation de ces ouvrages.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à :

- 700 000 € HT pour Angers Loire Métropole ;
- 400 000 € HT pour Alter public.

Au regard du montant estimé de l'opération, il est proposé de recourir à une procédure adaptée, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 15 juin 2026

Considérant les besoins du groupement de commande constitué,

Considérant que les travaux doivent être réalisés à compter de novembre 2026 au titre de la coordination interchantiers du NPNRU,

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation relative à l'exécution des travaux de renouvellement et de dévoiement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, et d'eaux pluviales situés avenue Notre-Dame-du-Lac et place de la Dauversière à Angers, selon une procédure adaptée.

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer les marchés avec chaque titulaire à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

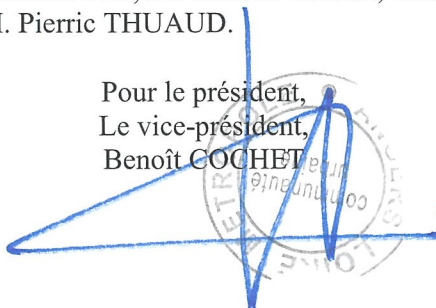
N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,

Le vice-président,

Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 14****Délibération n° : DEL-2026-163****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Concessions - Convention de délégation de service public - Angers Loire Aéroport - Lancement de procédure - Décision de principe**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Aéroport, propriété d'Angers Loire Métropole, est actuellement régi par une convention de délégation de service public confiée à la société Edeis aéroport d'Angers, filiale d'Edeis Cconcessions, approuvée par délibération du 8 octobre 2018 et signée pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle a été prorogée d'un an par avenant n°6, approuvé par délibération du 7 juillet 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

L'aéroport accueille des activités d'aviation de loisirs, un trafic d'aviation d'affaire, des vols sanitaires et d'entraînements militaires.

En 2025, 26.700 mouvements ont été enregistrés sur la plateforme.

Il est nécessaire aujourd'hui de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de cet aéroport sous forme d'un affermage concessif à compter du 1^{er} janvier 2028. Le nouveau délégataire aura en charge l'exploitation de l'aéroport ainsi que certains investissements pour aménager et renouveler des équipements et matériels afin d'optimiser l'occupation des lieux et favoriser l'implantation de nouveaux usagers. Ce contrat de 8 ans prendra fin le 31 décembre 2035.

Le rapport de présentation joint en annexe présente les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Les missions confiées par Angers Loire Métropole nécessitent des compétences bien spécifiques en termes de savoir-faire et de spécialisation du personnel notamment : complexité technique et missions de sûreté et de sécurité, réseau marketing spécialisé, prospection commerciale, entretien de réseaux spécifiques qui imposent le choix de la délégation de service public.

La commission consultative des services publics locaux, consultée le 29 juin 2026, conformément à l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales, a émis un avis préalable à cette proposition et le comité social territorial a également été consulté le 4 juin 2026.

A l'issue de la procédure de publicité, de l'examen des offres et de la négociation engagée, le conseil communautaire sera amené à se prononcer, par une nouvelle délibération, sur l'attribution du contrat au nouveau délégataire et sur l'approbation de la convention.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L1411-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et L.5215-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, articles L.1121-1 et suivants et L.3114-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole.

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 juin 2026,

Considérant l'avis du comité social territorial du 4 juin 2026.

DELIBERE

Approuve le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'Angers Loire Aéroport.

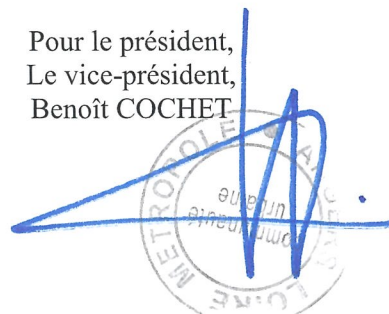
Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à procéder aux formalités de publicité et de mise en concurrence prévues par la loi.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions : 6, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 15****Délibération n° : DEL-2026-164****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Végépolys Valley - Végépolys Innovation - Convention d'objectifs 2026 - Attribution des subventions**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEN, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEN (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Végépolys Valley, le pôle de compétitivité du végétal, rassemble une diversité d'acteurs économiques, académiques et institutionnels autour de sept axes d'innovation. Les projets menés concernent toute la chaîne de valeur, de la production jusqu'aux usages, et visent des agricultures plus compétitives, qualitatives, et respectueuses de l'environnement et de la santé. L'activité se déploie sur quatre régions (Pays de la Loire, Bretagne, Centre-Val de Loire, et Auvergne-Rhône-Alpes), le siège de l'association étant à Angers.

Le soutien d'Angers Loire Métropole s'élève à 100 000 € pour le fonctionnement du pôle. La convention d'objectifs 2026 porte sur des actions bénéficiant à la fois aux acteurs et au rayonnement du territoire :

- animation générale du pôle sur le territoire ;
- représentation / valorisation d'entreprises angevines sur des événements ou des sites ;
- appui aux projets d'Angers Loire Métropole et d'Aldev.

Végépolys Innovation est le centre de recherche & développement du pôle de compétitivité Végépolys Valley. Ses activités sont au service des projets innovants des entreprises (projets coopératifs ou individuels) avec une répartition autour de quatre axes : innovation variétale, protection des plantes, nutrition des plantes, et phytodiagnostic (identification des pathogènes). Le siège de l'association est à Angers.

Le soutien d'Angers Loire Métropole s'élève à 50 000 € pour le fonctionnement du centre. La convention d'objectifs 2026 porte sur des actions bénéficiant à la fois aux entreprises et au rayonnement du territoire :

- initier ou renforcer les programmes de Recherche et Développement internes des entreprises et assurer le développement de leurs activités économiques ;
- faire rayonner les expertises du territoire sur le végétal, dans toute la France et au-delà.

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le régime cadre exempté n° SA.111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023,

Vu le règlement (UE) 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil régional des Pays de la Loire du 19 juin 2025 approuvant la convention avec Angers Loire Métropole relative au soutien aux acteurs favorisant l'innovation végétale.

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve les conventions annuelles d'objectifs avec Végépolys Valley et Végépolys Innovation, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer ces conventions.

Dans ce cadre, attribue les deux subventions de fonctionnement suivantes, versées selon les modalités fixées dans les conventions précitées :

- 100 000 € à l'association Végépolys Valley,
- 50 000 € à l'association Végépolys Innovation.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 16

Délibération n° : DEL-2026-165

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

École supérieure d'arts et de design Tours Angers Le Mans (Esad-Talm) - Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Richard YVON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

L'École supérieure d'art et de design Tours-Angers-Le Mans (Esad-Talm) souffre d'un déficit structurel qui s'explique par deux phénomènes.

En premier lieu : l'importance de la masse salariale dans son budget de fonctionnement, à hauteur de 72 % pour l'année 2026. Les hausses contraintes des charges de personnel sont évaluées à 140 000 € pour l'année 2026, soit 633 000 € d'augmentation par rapport à 2021. Cette augmentation des charges de fonctionnement n'a pas été compensée par l'Etat et vient renforcer la fragilité budgétaire de l'établissement.

En second lieu : la dotation en euros par étudiant versée par l'Etat est l'une des plus faibles de France, s'établissant à 1 100 € par étudiant, lorsque la moyenne pour les écoles territoriales d'art est de 1 600 €.

Parallèlement, depuis 2022, l'école fait face à la hausse de ses charges résultant d'une importante inflation et de l'augmentation des coûts des matières, qui restent supérieures à 70% des dépenses de 2021.

Face à ces difficultés, l'établissement a structuré sa gouvernance pour assurer un meilleur pilotage budgétaire. La trajectoire financière de l'établissement a ainsi pu être réévaluée afin d'engager d'importants efforts financiers : 235 000 € en 2025 et 80 000 € en 2026. Ce plan d'économies se traduit sur le site angevin par le non-renouvellement de postes et la reconfiguration de l'organisation des cours publics à la suite d'un départ en retraite.

Malgré ces efforts appuyés, le budget de fonctionnement de l'établissement de l'exercice 2026 ne serait pas à l'équilibre sans un effort financier concerté des trois collectivités (Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole et Tours Métropole Val de Loire). En effet, l'Esad-Talm, en sa qualité d'établissement public de coopération culturelle (EPCC), doit présenter un budget à l'équilibre. Il est donc proposé que chaque collectivité contribue à cet équilibre proportionnellement au nombre d'étudiants de l'école suivant leur cursus sur le site implanté sur leur territoire.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer à l'Esad-Talm une subvention exceptionnelle de 150 000 € pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération d'Angers Loire Métropole du 13 novembre 2023 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'Esad - Talm,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 à la convention du 14 décembre 2023 conclue avec l'Esad - Talm, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer cet avenant n°3.

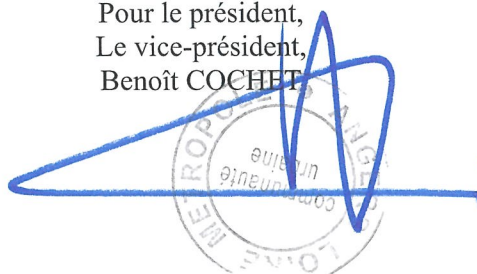
Dans ce cadre, attribue à l'Esad - Talm une subvention exceptionnelle de 150 000 € pour l'exercice 2026, versée selon les modalités fixées dans l'avenant précité.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 17****Délibération n° : DEL-2026-166****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE****Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 - Opération de rénovation énergétique de l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences - Avenant n°1 à la convention de fonds de concours**

Rapporteur : Richard YVON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La Région Pays de la Loire et l'Etat ont signé, le 25 février 2022, le contrat de plan État-Région (CPER) pour les années 2021-2027.

Par délibération du conseil de communauté du 10 octobre 2022, Angers Loire Métropole a approuvé la convention d'application du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER 2021/2027 sur le département du Maine-et-Loire. Cette convention précise l'ensemble des opérations programmées et la répartition des contributions des financeurs. Angers Loire Métropole est engagée à hauteur de 17,995 millions d'euros, sur un montant global de 75,3 millions d'euros.

Parmi les opérations financées, est inscrit le projet de rénovation énergétique de l'UFR Sciences, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat.

Le projet consiste à réaliser une rénovation énergétique des bâtiments A à H de l'UFR Sciences construits dans les années 1970. Ils n'ont jamais bénéficié de rénovations extérieures, voire intérieures pour certains. Ces locaux, qui accueillent des espaces d'enseignement, administratifs et de recherche, nécessitent une réorganisation ainsi qu'une évolution de leurs conditions d'accès

Il comprend les interventions suivantes :

- rénovation énergétique des bâtiments A, A', B, B' et D,
- mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments A, A', B, B' et D,
- rénovation intérieure du bâtiment D,
- création d'une animalerie centralisée au sous-sol du bâtiment A'.

Par délibération du conseil de communauté du 12 novembre 2024, Angers Loire Métropole a accordé une subvention de 900 000 € à l'Etat pour financer ce projet immobilier.

La convention initiale signée le 12 décembre 2024 prévoyait le calendrier de versement suivant :

- 300 000 € en 2025,
- 400 000 € en 2026,
- le solde de 200 000 € en 2027.

Le premier versement de 300 000 € a été réalisé. Angers Loire Métropole souhaite pouvoir lisser sa contribution financière, qui reste inchangée, pour les deux derniers versements prévus. Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention afin de formaliser le nouveau calendrier de versement :

- 300 000 € en 2026,
- le solde de 300 000 € en 2027

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le CPER 2021-2027 signé par l'Etat et la Région des Pays de la Loire le 25 février 2022,

Vu la délibération 2022-218 du 10 octobre 2022, approuvant les participations d'Angers Loire Métropole au CPER 2021- 2027,

Vu la délibération 2024-304 du 12 novembre 2024, approuvant la participation d'Angers Loire Métropole à l'opération de rénovation énergétique de l'UFR Sciences,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours avec l'Etat - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour le financement de l'opération « rénovation énergétique de l'UFR Sciences », dans le cadre du CPER 2021-2027, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer cet avenant.

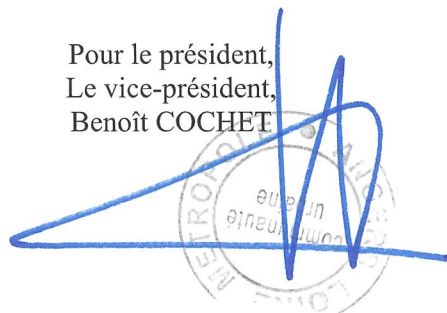
Approuve les modalités de versement de la participation d'Angers Loire Métropole, telles que fixées dans l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours, à l'Etat - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'opération « rénovation énergétique de l'UFR Sciences ».

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 18****Délibération n° : DEL-2026-167****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint-Léger-de-Linières - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 12 septembre 2005, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint-Léger-de-Linières et a concédé cette opération d'aménagement à Alter cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, la majorité des travaux d'aménagement est achevée.

Il reste à réaliser les plantations d'alignement, les travaux de finition de voirie, de trottoirs et d'éclairage public ainsi que des travaux ponctuels d'entretien.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
69 ha 10 a	47 ha 70 a

Surface vendue	Reste à vendre
38ha 70 a	9 ha

Deux ventes ont été réalisées en 2025.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 000 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 11 973 000 € HT, soit 75 %.

La somme de 4 026 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 14 402 000 € HT, soit 90 %.

La somme de 1 598 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 2 428 000 €.

Participation de la collectivité

La participation d'Angers Loire Métropole inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est de 4 400 000 €, entièrement versée au 31 décembre 2025.

Sur le principe, il est proposé de mettre en place une participation pour remise d'ouvrage sur les travaux restants qui viendrait en déduction de la participation d'équilibre déjà versée. Le montant de cette dernière, estimée aujourd'hui à 3 000 000 €, sera acté par un prochain avenant.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L-300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,
Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint-Léger-de-Linières établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

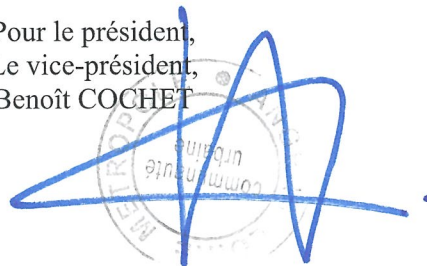
- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 19****Délibération n° : DEL-2026-168****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers/Bouchemaine - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Brunelleries extension ouest - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEN, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEN (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 13 octobre 2014, Angers Loire Métropole a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Brunelleries extension ouest et l'a concédée à la société publique locale Alter public par convention d'aménagement du 27 mars 2015.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci après.

1. État d'avancement des travaux d'aménagement

La voirie de desserte principale est réalisée en phase provisoire avec l'ensemble des réseaux secs et humides, l'éclairage public, les structures et finitions de voirie et trottoirs et les aménagements paysagers.

Il restera à réaliser les finitions de voirie accotements et des cheminements piétons, en lien avec l'avancement de la commercialisation : alignement de plantations, aménagement des trottoirs et revêtements définitifs, modification de voie avec suppression de la raquette de retournement et connexion au chemin de la Gaudraie / RD 102 pour les transports publics.

2. État d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
6 ha 89 a	5 ha 10 a

Surface vendue	Reste à vendre
2 ha 10 a	3 ha 00 a

En 2025, aucune cession n'a été réalisée. Un compromis pour un terrain de 2 150 m² a été signé avec une entreprise industrielle pour une réitération espérée en 2026.

Un prospect étudie son implantation sur la zone sur une emprise de 1 400 m² avec une signature de promesse de vente attendue pour 2026 et une réitération de l'acte espérée pour la fin 2026.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 440 000 € HT, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 047 000 € HT, soit 73 % d'avancement. La somme de 393 000 € HT reste à régler.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 745 000 € HT, soit 52 % d'avancement. La somme de 695 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de 2 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité fixée à l'article 15-3 de la concession d'aménagement correspond à l'apport en nature des terrains acquis antérieurement par la Collectivité sur l'emprise de la zone, rétrocédés à l'aménageur à l'euro symbolique.

Le bilan prévisionnel ne prévoit pas de participation complémentaire à cet apport en nature, le montant total de participation à la charge de la collectivité s'élève donc à 571.841,28 €, valeur estimée de cet apport en nature.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Bouchemaine - zone d'aménagement concerté des Brunelleries extension ouest, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

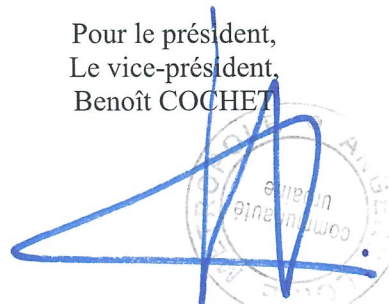
- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 20****Délibération n° : DEL-2026-169****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers/Avrillé La Baratonnière - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 9 septembre 2019, Angers Loire Métropole a approuvé les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur de la Baratonnière, au moyen d'une zone d'aménagement concerté, dont les dossiers de création et de réalisation ont été approuvés par délibérations du 10 juillet 2023. Cette opération a été concédée à Alter public par délibération du 12 octobre 2020.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux

Sont réalisés à ce jour :

- la liaison viaire du PAC des Landes II en phase définitive, réalisée en mai 2023,
- la viabilisation tous réseaux (adduction d'eau potable, assainissement pluvial et eaux usées, électricité, GCT, éclairage public) et cheminements piétons et cyclistes.

En 2026, il est prévu de réaliser les aménagements paysagers et les travaux de desserte en eau potable complémentaire.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
16,2 ha	15 ha

Surface vendue	Reste à vendre
4,7 ha	10,3 ha

En 2025, Alter public a vendu la parcelle ZC n°114d'une surface d'environ 4,7 Ha à la société Parker-Meggit.

Cette entreprise pouvant faire l'objet d'une extension dans le cadre de son développement, le foncier disponible à proximité, 4,5 ha environ, est destiné à accueillir ce nouveau besoin dans un horizon à moyen/long terme.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2024

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 003 000 € HT, + 3 000 € HT par rapport à l'exercice précédent. Ce bilan s'équilibre sans participation de la collectivité.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 572 000 € HT, soit 52 % d'avancement.

La somme de 1 431 000 € HT reste à régler.

Par rapport au précédent bilan, le volume des dépenses est légèrement revu à la hausse (+ 3 000 €, soit + 0,1 %) s'expliquant par les frais associés à l'acquisition supplémentaire pour les travaux d'assainissement eau potable.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 958 000 € HT, soit 65 % d'avancement.

La somme de 1 045 000 € HT reste à encaisser.

Par rapport au précédent bilan, le volume des recettes est légèrement revu à la hausse (+ 3 000 €, soit + 0,1 %) s'expliquant par la perception de produits financiers liés à la situation de trésorerie passée de l'opération.

Situation de la trésorerie

La trésorerie est positive de 525 000 €.

Le plan de trésorerie prend en compte un emprunt de 800 000 € contracté en 2021 auprès du Crédit Coopératif sur 5 ans.

Participation de la collectivité

Aucune participation prévisionnelle n'est inscrite au bilan.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Avrillé La Baratonnière remis par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

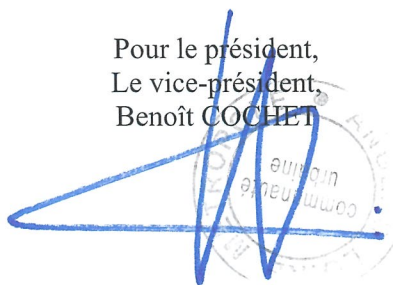
- la note de conjoncture
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 21****Délibération n° : DEL-2026-170****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers/Cantenay-Épinard - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bellevue 2 - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025****Rapporteur : Roch BRANCOUR**

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement économique, Angers Loire Métropole a souhaité ouvrir à l'urbanisation le secteur dit « Bellevue 2 » à Cantenay-Epinard, dans la continuité du parc d'activités existant « Bellevue ». Le projet consiste à aménager un espace de 2,5 ha environ, qui sera dédié en priorité à l'accueil d'activités économiques à caractère industriel et artisanal.

Par délibérations du 10 octobre 2022, Angers Loire Métropole a approuvé le dossier de création de la ZAC Bellevue 2 et a confié la réalisation de l'opération à Alter public par voie de concession, sur une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement de l'opération

En 2025, ont été réalisés :

- l'ensemble des travaux de la desserte interne en phase provisoire incluant tous réseaux : adduction d'eau potable et assainissement pluvial (bassin de rétention, noues) et eaux usées, ainsi que les réseaux souples (électricité, téléphone) ;
- les premiers aménagements paysagers du bassin de rétention (engazonnement).

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
2,5 ha	2 ha

Surface vendue	Reste à vendre
0 ha	2 ha

Au 31 décembre 2025, aucune vente n'a été signée. Les premières ventes sont attendues en 2026.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 710 000 € HT, sans changement par rapport au bilan annexé au traité de concession. Ce bilan s'équilibre sans participation de la collectivité.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 395 000 € HT, soit 55,6 % d'avancement.

La somme de 315 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Une recette de 27 000 € HT a été encaissée au 31 décembre 2025, soit 3,8 % d'avancement, correspondant à la cession de deux emprises non constructibles (bande de 5 m le long des habitations existantes).

La somme de 683 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie de l'opération est négative à - 4 000 €.

Le plan de trésorerie prend en compte un emprunt de 500 000 € contracté auprès du Crédit coopératif le 16 novembre 2023.

Participation de la collectivité

Aucune participation de la collectivité n'est prévue par le traité de concession.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Cantenay Epinard « Bellevue 2 » établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles / réalisées,
- le tableau des acquisitions et cessions de l'année 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 22****Délibération n° : DEL-2026-171****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Longuenée-en-Anjou secteur de la Perrière à la Membrolle-sur-Longuenée - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025****Rapporteur : Roch BRANCOUR**

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEN, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrie THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélie PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEN (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 6 janvier 2023, Angers Loire Métropole a concédé à Alter public les études opérationnelles et la réalisation de l'aménagement du parc d'activités du secteur de la Perrière, à la Membrolle-sur-Longuenée. Au 31 décembre 2025, il reste à engager la procédure de création de la zone d'aménagement concerté en 2026.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

La première tranche du diagnostic d'archéologie préventive a été effectuée. Il reste à réaliser en 2026 le diagnostic d'archéologie préventive de la tranche 2.

Les travaux restant à réaliser concernent la déconstruction des habitations acquises dans le périmètre de ZAC, la déconstruction des plateformes béton de l'ancien site Bouvet qui ne pourraient être réemployées ainsi que l'évacuation de déblais et déchets, les travaux de voirie, réseaux et plantations et la réhabilitation du site suivant les recommandations du bureau d'études environnement sur la pollution du site.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
11 ha	3 ha 33 a

Surface vendue	Reste à vendre
0 ha	3 ha 33 a

La surface cessible d'activités globale est en réduction de 3 000 m² par rapport au précédent bilan du fait de la réduction du périmètre des acquisitions (conservation du bâtiment d'extrusion de l'entreprise Bouvet).

L'opération prévoit la vente de 6 à 8 lots à vocation économique et 20 à 26 parcelles libres de constructeurs.

La commercialisation ne pourra être envisagée que lorsque la date de démarrage des travaux sera effective. Le présent bilan prévoit la signature de premières promesses de vente à partir de fin 2027.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 412 000 € sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2025 s'élève à 406 000 € HT, soit 9 %.

La somme de 4 006 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève à 4 000 € HT.

La somme 4 408 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 266 000 €.

Au vu du plan de trésorerie, le concessionnaire envisage de faire appel en 2028 à une avance de trésorerie de 400 000 € et à un emprunt de 600 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan est de 1 528 000 € HT, incluant un apport en nature des bâtiments de l'ancien site Bouvet dont l'estimation pour 1 300 000 € est basée sur les terrains acquis avant démolition. Une participation pour remise d'ouvrages est inscrite pour 228 000 € HT, soit 273 600 € TTC, à verser en 2029.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité du parc d'activités communautaire secteur de la Perrière à la Membrolle-sur-Longuenée établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025, et comprenant :

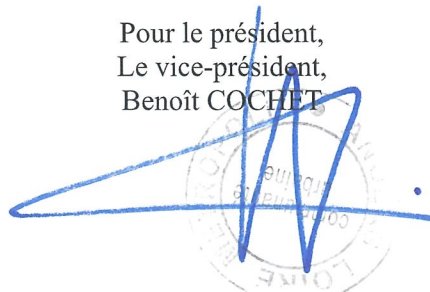
- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 23****Délibération n° : DEL-2026-172****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Saint-Martin-du-Fouilloux - Le Pré Bergère - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par arrêté municipal du 4 octobre 2012, la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux a autorisé l'aménagement du parc d'activités Le Pré Bergère, dont elle a confié la réalisation à Alter public en septembre 2011. Par délibération du 11 décembre 2017, cette opération a été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la communauté urbaine le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, la grande majorité des travaux d'aménagement est achevée.

Il reste à réaliser les revêtements définitifs des voiries, carrefours et trottoirs après la commercialisation des dernières parcelles.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
5 ha 01 a	2 ha 80 a

Surface vendue	Reste à vendre
1 ha 33 a	1 ha 47 a

Aucune vente n'a été réalisée en 2025.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 996 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent et sans participation d'Angers Loire Métropole.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 748 000 € HT, soit 75 %.

La somme de 248 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 674 000 € HT, soit 68 %.

La somme de 322 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 79 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de 397 000 €, déjà versée par la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux, est affectée au titre de participation d'équilibre.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L-300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités communautaire de Saint-Martin-du-Fouilloux - Le Pré Bergère, établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

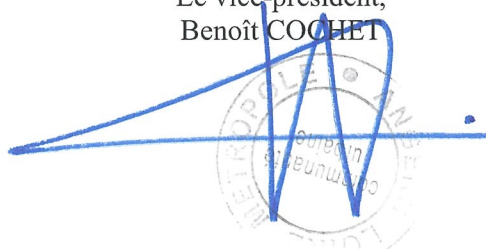
- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 24****Délibération n° : DEL-2026-173****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers/Les-Ponts-de-Cé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Sorges - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025****Rapporteur : Roch BRANCOUR**

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérôme GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérôme GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 29 juin 2009, la commune des Ponts-de-Cé a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Sorges. Cette ZAC, concédée à Alter cités, a ensuite été transférée à Angers Loire Métropole par délibération du 11 décembre 2017.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. État d'avancement des travaux d'aménagement

L'ensemble des travaux de viabilité est achevé.

Il restera quelques interventions ponctuelles à programmer une fois l'ensemble des terrains vendus.

2. État d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
9 ha 50 a	6 ha 81 a

Surface vendue	Reste à vendre
6 ha 70 a	0 ha 11 a

En 2025, a été signée la vente du lot B3-3 (650 m²) pour la société SAS 4AS (France Plomberie).

Une partie du lot B3 reste à commercialiser. Pour mémoire, il avait été divisé en trois pour répondre aux demandes exprimées par des entreprises situées sur les îlots voisins et désirant s'étendre. Un prospect est en négociation pour une vente d'ici fin 2026/début 2027 et une recette en 2027.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 998 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 3 944 000 € HT, soit 99 % d'avancement. La somme de 54 000 € HT reste à régler.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 3 906 000 € HT, soit 98 % d'avancement. La somme de 92 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de 38 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité au titre de remises d'ouvrages inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est de 43 291 € HT. L'ensemble de la participation a été versée.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,
Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Les-Ponts-de-Cé - ZAC de Sorges établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

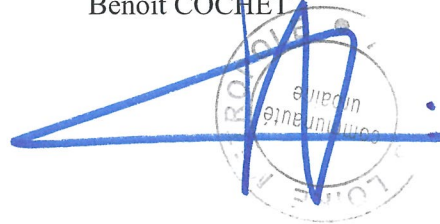
- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie,
- le tableau d'avancement des cessions de charge foncière,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 25

Délibération n° : DEL-2026-174

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone industrielle - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 15 septembre 1973, le Syndicat intercommunal pour la zone industrielle d'Angers Beaucouzé (Siziab) a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) dénommée zone industrielle Beaucouzé. Cette opération a été concédée à Sodemel/Alter cités par délibération du 28 juin 1974.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après :

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Une grande partie des travaux est achevée.

Il reste à réaliser des interventions ponctuelles (reprises et entretien de voirie).

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
80 ha	61 ha 12 a

Surface vendue	Reste à vendre
60 ha 35 a	0,77 ha

Une vente a été réalisée en 2025.

L'opération est en fin de commercialisation (taux de remplissage 99 %)

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 845 000 € HT, sans changement par rapport au bilan précédent sans participation de la collectivité.

L'opération dégage à ce jour un résultat excédentaire prévisionnel de 932 000 €. Au 31 décembre 2013, la somme de 750 000 € a déjà été reversée à Angers Loire Métropole. Le versement du solde, d'un montant de 182 000 €, est prévu en 2028 sous réserve de commercialisation des ilots cessibles restants.

Etat des dépenses

Le montant total des dépenses s'établit à 8 845 000 € HT.

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 8 571 000 € HT, soit 97 %.

La somme de 274 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le montant total des recettes s'établit à 8 845 000 € HT.

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 8 620 000 € HT, soit 97 %.

La somme de 225 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 48 000 €.

Participation de la collectivité

Le bilan financier actualisé fait toujours état de l'absence de participation de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé - Zone industrielle établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 26

Délibération n° : DEL-2026-175

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Les-Ponts-de-Cé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Moulin Marcille 2 - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 8 mars 2007, Angers Loire Métropole a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Moulin Marcille 2. Cette opération a été concédée à la société Alter cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. État d'avancement des études et des travaux

Au 31 décembre 2025, la grande majorité des travaux d'aménagement a été réalisée.

Il reste à réaliser :

- des travaux de viabilité complémentaire, ainsi que des études pour les travaux de finition de l'espace public des voies de la 2^{ème} tranche secteur Ouest de la ZAC (Lino Ventura, Anita Conti, voies à créer) qui seront lancés en lien avec la commercialisation des différentes parcelles ;
- l'ensemble des travaux de viabilité complémentaire en lien avec le schéma viaire et les aménagements d'espaces publics (y compris la frange paysagère le long de l'A87 conservée suite à l'étude environnementale réalisée en 2023/2024) qui découleront de la programmation des îlots non encore attribués.

2. État d'avancement de la commercialisation

Le précédent plan de commercialisation, abandonné depuis, prévoyait la création d'un *Retail Park*. En 2020, il avait été ainsi décidé de retravailler le plan différemment en diminuant de moitié les surfaces de vente envisagées au profit d'une programmation davantage orientée vers les sports/loisirs.

Ce plan repose sur la création de 6 lots de taille moyenne représentant une surface cessible restant à vendre de 92 000 m².

Surface brute	Surface cessible
30 ha	19 ha 50 a

Surface vendue	Reste à vendre
10 ha 30 a	9 ha 20 a

Aucune vente n'a été réalisée en 2025. La cession des îlots 2B' et 3C est envisagée en 2026.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 498 000 € HT, en hausse de 250 000 € HT par rapport à l'exercice précédent, lié aux frais de travaux et d'étude suite à la mise en œuvre de la démarche ERC découlant de l'évaluation environnementale.

Dépenses

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2025 s'élève à 9 193 000 € HT, soit 80 % d'avancement. La somme de 2 305 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève à 3 843 000 € HT, soit 33 %. La somme de 7 655 000 € HT reste à percevoir.

Participation de la collectivité

Une participation de 800 000 € HT (960 000 € TTC) pour remises d'ouvrages est inscrite au bilan. Son versement est prévu en 2030.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2024, la trésorerie est négative de 551 000 €.

Un solde de 4,8 millions d'euros d'avance de trésorerie reste à rembourser par Alter cités. Son échéance a été prolongée par avenant n°4 jusqu'au 31 décembre 2028.

Un remboursement de 1 000 000 € pourrait intervenir en 2026 sous réserve que des cessions de parcelles se concrétisent.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L -300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités.

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité du parc d'activités communautaire d'Angers/Les Ponts-de-Cé - ZAC Moulin Marcille 2, présenté par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le tableau d'avancement des cessions de charges foncières,
- le bilan comparatif des dépenses et des recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 27

Délibération n° : DEL-2026-176

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Concession d'aménagement - Saint-Barthélemy-d'Anjou - La Bélière - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération en date du 12 mai 2025, le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a décidé de confier à la société Alter public la réalisation de l'opération d'aménagement du secteur dénommé « La Bélière » et a approuvé le traité de concession d'aménagement y afférent, conclu pour une durée de quinze ans.

Le traité de concession a été notifié en préfecture le 11 août 2025.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux

Aucuns travaux n'ont été réalisés à ce jour.

En 2026, sont prévus :

- les études opérationnelles pour la réalisation du giratoire d'accès rue de la Chanterie ;
- la réalisation du giratoire d'accès rue de la Chanterie

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
20,2 ha	11 ha

Surface vendue	Reste à vendre
0 ha	11 ha

La commercialisation est subordonnée à la maîtrise foncière des sites en mutation. Au 31 décembre 2025, Alter a acquis 37 % du site.

Une promesse de vente a été conclue le 28 février 2025 sur l'emprise Est, tranche 1 d'environ 5,5 ha.

Le présent bilan prévoit une cession en 2026 avec une perception du montant de la vente en 2027.

La vente de la partie Ouest, tranche 2, est conditionnée à la maîtrise foncière de cette emprise et à la réalisation de l'accès par la rue de la Chanterie et interviendra prévisionnellement en 2029.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2026

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 380 000 € HT, sans changement par rapport au bilan annexé au traité de concession. Ce bilan s'équilibre sans participation de la collectivité.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 188 000 € HT, soit 29 % d'avancement. La somme de 10 192 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Aucune recette n'a été encaissée au 31 décembre 2024. La somme de 14 380 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

La trésorerie est négative de 678 000 €.

Le plan de trésorerie prend en compte un emprunt de 4 500 000 € contracté en 2025 auprès de la Caisse des dépôts et des consignations sur 5 ans.

Au vu de l'acquisition de la partie Ouest, tranche 2, en 2027, un nouveau financement devra être mis en place.

Participation de la collectivité

Aucune participation prévisionnelle n'est inscrite au bilan.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le traité de concession,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la concession d'aménagement « La Bélière » établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

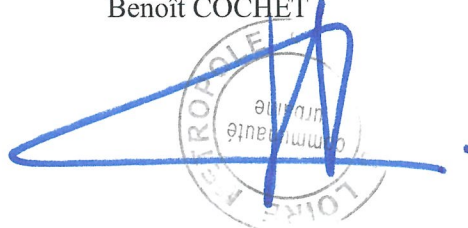
- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles / réalisées,
- le tableau des acquisitions et cessions de l'année 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 28

Délibération n°: DEL-2026-177

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Sainte-Gemmes-sur-Loire - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bernay 2 - Alter public - Compte-rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 – Avenant n°1 à la concession d'aménagement

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 14 février 2022, Angers Loire Métropole a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bernay 2. Les études et la réalisation de l'aménagement de cette ZAC ont été concédés à Alter public par une convention d'aménagement du 4 mai 2022 pour une durée de 5 ans.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. État d'avancement des travaux d'aménagement

L'opération est conçue en extension de la ZA de Bernay existante, sur un périmètre opérationnel d'environ 2,4 ha.

L'ensemble des viabilisations primaires incluant la voirie, les réseaux souples et l'assainissement pluvial, le bassin de rétention, l'adduction d'eau potable et le dévoiement du réseau d'irrigation sont réalisés. De même la première partie des aménagements paysagers est réalisée (engazonnement, prairie fleurie).

Une deuxième phase portera sur l'aménagement définitif de la voirie, des trottoirs et des aménagements paysagers interviendront à la fin de la commercialisation.

2. État d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
2 ha 40 a	2 ha

Surface vendue	Reste à vendre
0 ha 0 a	2 ha

La surface cessible est répartie en 2 à 5 lots environ, divisibles à la demande ; le potentiel en termes de surface de plancher est de 9 800 m² environ.

Un versement d'acompte est prévu en 2026 en lien avec la signature d'une promesse de vente.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 850 000 € HT, en hausse de 80 000 € HT par rapport au précédent bilan approuvé à la création de l'opération. Cette hausse est liée notamment au provisionnement de travaux de déplacement d'une ligne HTA et à l'actualisation des postes Foncier, Conduite d'opération et Frais financiers.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 556 000 € HT, soit 65 % d'avancement. La somme de 294 000 € HT reste à régler.

État des recettes

La somme de 41 000 € HT a été encaissée au 31 décembre 2025, soit 5 % d'avancement. La somme de 809 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de 309 000 €.

Participation de la collectivité

Au 31 décembre 2025, aucune participation d'Angers Loire Métropole n'est sollicitée dans le cadre de cette opération d'aménagement.

4. Avenant n°1 à la concession d'aménagement

Compte tenu d'une durée de commercialisation plus longue que prévue initialement, il est proposé de proroger la durée de la concession de 5 ans pour la porter jusqu'au 31 décembre 2032.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public.

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Sainte-Gemmes-sur Loire ZAC Bernay 2 établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

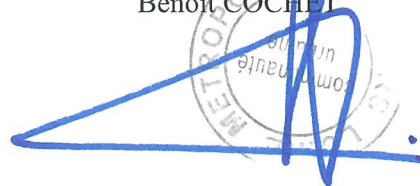
Approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement portant la fin du traité d'aménagement au 31 décembre 2032 et autorise le président ou son représentant à le signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrie THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 29****Délibération n° : DEL-2026-178****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Rives-du-Loir-en-Anjou - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de L'Aurore - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Autorisation d'emprunt**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEN, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérôme GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOSSI
M. Jérôme GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEN (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 8 octobre 2018, Angers Loire Métropole a confié à Alter public les études opérationnelles et la réalisation de l'aménagement du secteur de L'Aurore, sur une durée de 15 ans. Une zone d'aménagement concerté (ZAC) a par la suite été créée par délibération du conseil communautaire du 13 mai 2019.

Cette opération d'aménagement se compose de deux entités : une zone à vocation d'habitat (avec environ 90 logements, majoritairement en individuel) et une zone économique (entre 30 à 38 parcelles envisagées, ajustables à la demande). Le bilan financier de l'opération est ainsi basé sur des dépenses et recettes d'une opération d'ensemble, sans participations attendues des collectivités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Une demande d'avis relatif à la nécessité d'un diagnostic anticipé sur le secteur de l'Aurore a été faite début 2026 auprès de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).

Les travaux de démolitions et de dépollution devraient commencer fin 2026 et le démarrage de la viabilisation devrait intervenir fin 2027.

2. Etat d'avancement des acquisitions

Le programme prévisionnel prévoit l'acquisition de 11,6 hectares environ.

Au 31 décembre 2025, Alter est propriétaire de l'ensemble du foncier de la ZAC.

Aucune vente n'a été réalisée du fait de l'état d'avancement du projet.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 113 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses

Le montant total des dépenses s'établit à 6 113 000 € HT, sans changement rapport à l'exercice précédent.

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2025 s'élève à 935 000 € HT, soit 15 %.

La somme de 5 178 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le montant total des recettes s'établit à 6 113 000 € HT, sans changement rapport à l'exercice précédent, toutefois des ajustements ont eu lieu avec une augmentation de 7 000 € due à la perception d'intérêts lié à une trésorerie positive et absorbée par une baisse des recettes relatives aux cessions.

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève à 12 000 € HT.

La somme 6 101 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de 609 000 €.

Participation de la collectivité

Cette opération étant équilibrée en dépenses et en recettes, elle ne fait pas l'objet d'une participation financière d'Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.5211-1 et suivants et L.5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité du parc d'activités communautaire Rives-du-Loir-en-Anjou - ZAC de L'Aurore, établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

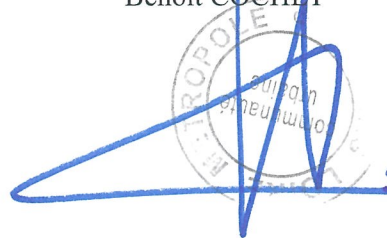
Autorise Alter public à contracter un emprunt en 2026 à hauteur de 1 million d'euros HT afin d'assurer l'équilibre de l'opération.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 30****Délibération n° : DEL-2026-179****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers/Mûrs-Érigné - Extension de la zone d'activités de l'Églantier 2
- Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 -
Convention d'avance de trésorerie****Rapporteur : Roch BRANCOUR**

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 18 janvier 2021, Angers Loire Métropole a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Églantier 2. Les études et la réalisation de l'aménagement de cette ZAC ont été concédées à Alter public par une convention d'aménagement du 5 février 2021 pour une durée de 15 ans.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. État d'avancement des travaux d'aménagement

L'opération est conçue en extension de la ZA de l'Églantier existante, reliée par une voie d'une longueur d'environ 100 m, le long de l'A87.

L'ensemble des travaux de viabilité (voirie, réseaux, bassin de rétention, équipements divers et espaces libres) est réalisé. Les travaux de finition sont à effectuer.

Concernant la gestion des eaux pluviales, des études seront finalisées en vue du dépôt d'un porté à connaissance « autorisation loi sur l'eau » d'ASF (exutoire rejet des eaux pluviales via l'A87).

En 2021, la direction régionale des Affaires culturelles (Drac) des Pays de la Loire a prescrit la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur la totalité du périmètre de la ZAC. Le diagnostic, réalisé par l'Imap, a révélé la présence de vestiges archéologiques et a prescrit des fouilles archéologiques préventives sur une surface d'environ 3 250 m².

Ces fouilles ont été réalisées en 2025 et ont permis de lever la contrainte archéologique (courrier de la direction régionale des Affaires culturelles en juin 2025) et d'engager les travaux de viabilisation.

Ils seront réalisés en deux phases : une phase provisoire après les fouilles archéologiques et l'obtention de la déclaration « loi sur l'eau » et une phase définitive. La voie d'accès primaire a été réalisée en phase provisoire ainsi que la viabilisation de la zone avec la voirie en grave bitume, la pose de l'ensemble des réseaux, et l'ensemble des travaux paysagers.

Il restera à réaliser, à l'issue de la commercialisation prévue à l'horizon 2031 : les finitions de voirie, l'achèvement des travaux paysagers et les finitions d'espace public de la voie d'accès.

2. État d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
4 ha 50 a	3 ha 40 a

Surface vendue	Reste à vendre
0 ha 0 a	3 ha 40 a

La surface cessible est répartie en 8 lots environ, découpables à la demande ; le potentiel en termes de surface de plancher est de 9 800 m² environ.

La commercialisation a commencé début 2026, une première promesse de vente est attendue avec une réitération de l'acte en 2027.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 487 000 € HT, en hausse de 37 000 € HT par rapport au dernier bilan approuvé.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 723 000 € HT, soit 49 %.
La somme de 764 000 € HT reste à régler.

État des recettes

La somme de 10 000 € HT a été encaissée au 31 décembre 2025. La somme de 1 477 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de 384 000 €.

Pour faire face au coût des fouilles archéologiques et des travaux de viabilisation, une avance de trésorerie de la collectivité de 250 000 € est sollicitée en 2026.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025, est de 90 000 € HT soit 108 000 € TTC. Elle sera appelée au titre d'une participation pour remises d'ouvrages de voirie nécessaires pour desservir l'extension. Son versement est reporté d'un an, prévu pour 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public.

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Mûrs-Érigné - ZAC Églantier 2 établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve la convention d'avance de trésorerie de 250 000 € en 2026, dont le projet est annexé à la présente délibération, et autorise le président ou son représentant à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

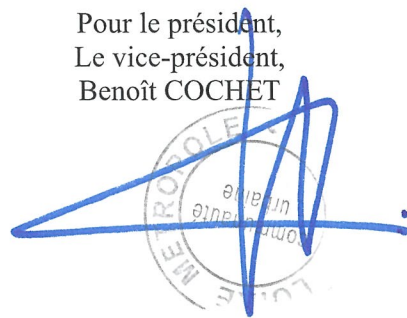
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 31****Délibération n° : DEL-2026-180****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Zone d'aménagement concerté (ZAC)
d'Océane extension ouest - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier
au 31 décembre 2025 - Avance de trésorerietrésorerie**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSEON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSEON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 10 novembre 2011, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Secteur océane/extension Ouest. Cette opération a été concédée à Alter public.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, les finitions de cheminements piétons/cycles, des travaux de gaz et d'électricité de la tranche 2, les finitions du cheminement pompiers, ainsi que des interventions ponctuelles de création d'accès, de reprises diverses et d'entretien des ouvrages et accès ont été réalisés. Les revêtements définitifs ne pourront être faits qu'une fois les travaux de construction de la dernière parcelle réalisés.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
99 ha 08 a	61 ha 80 a

Surface vendue	Reste à vendre
44 ha 80 a	17 ha

Une vente a été réalisée en 2025 représentant un total de 20 546 m².

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 230 000 € HT, en augmentation de 1 680 000 € HT par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses

Le montant total des dépenses s'établit à 24 230 000 € HT, en augmentation de 1 680 000 € HT du fait de la prise en compte d'études et de travaux liés à des compensations complémentaires et une réduction des frais.

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 20 374 000 € HT, soit 84 %.

La somme de 3 856 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le montant total des recettes s'établit à 24 230 000 € HT, en augmentation de 1 680 000 € HT, grâce à une augmentation du prix de vente du foncier en cohérence avec le marché.

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève à 16 013 000 € HT, soit 66 %.

La somme de 8 217 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est positive de 469 000 €. Cette situation financière est liée à l'encaissement d'un emprunt et la réalisation de la vente initialement prévue en 2026.

Avance de trésorerie

Une avance de trésorerie, consentie par Angers Loire Métropole, le 29 août 2012, prorogée par avenants jusqu'au 31 décembre 2027, remboursée partiellement à hauteur de 300 000 €, est actuellement en cours. Compte tenu de la situation de trésorerie, un remboursement partiel de cette avance d'un montant de 200 000 € est prévu en 2026.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est de 3 680 000 €, au titre de la participation d'équilibre à l'opération et de la participation pour remise d'ouvrages. Cette participation reste inchangée.

Au 31 décembre 2025, toutes les participations de la collectivité ont été versées.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Océane-extension Ouest établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve le remboursement partiel de l'avance d'un montant de 200 000 € prévu en 2026.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Contre : 10, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pieric THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 32

Délibération n° : DEL-2026-181

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Océane dernière tranche - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Autorisation d'emprunt

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 8 juillet 2024, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Secteur océane dernière tranche. Cette opération a été concédée à Alter public.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

A ce jour, les travaux de viabilisation n'ont pas encore été engagés.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
100 ha	50 ha

Surface vendue	Reste à vendre
0 ha	50 ha

Aucune vente n'a été réalisée en 2025 du fait de l'avancement du projet.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 36 000 000 € HT.

Dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 6 825 000 € HT, soit 19 %.

La somme de 29 175 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève à 122 000 € HT, soit 0,3 %.

La somme de 35 878 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de 869 000 €.

Participation de la collectivité

Cette opération étant équilibrée en dépenses et en recettes, elle ne fait pas l'objet d'une participation financière d'Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Océane-extension ouest établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Autorise Alter public à contracter un emprunt en 2026 à hauteur de 1 500 000 € HT afin d'assurer l'équilibre de l'opération.

Le conseil adopte à la majorité

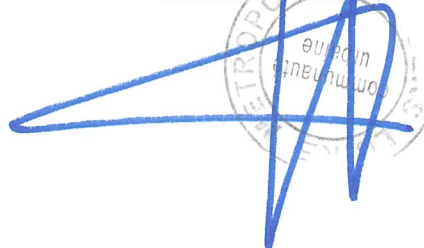
Contre : 10, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

Abstention : 1, Mme Claire SIBILEAU.

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Baris BOY, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 33

Délibération n° : DEL-2026-182

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Loire-Authion - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Anjou Actiparc Loire-Authion - Alter cités - Compte-rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Remboursement avance de trésorerietrésorerie

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 17 novembre 2004, la commune de Loire-Authion a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Anjou Actiparc Loire-Authion. Cette opération, concédée à Alter cités, a ensuite été transférée à Angers Loire Métropole par délibération du 29 octobre 2018.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci après.

1. État d'avancement des travaux d'aménagement

Tous les travaux de viabilisation sont terminés et tous les ouvrages publics sont remis.

Dans le cadre du projet industriel de la SCI du Grand Etang (Technisem), des travaux de préparation de la parcelle (démolition du bâtiment communal, ouverture d'une haie...) ont été réalisés par Alter cités en amont de la vente et seront remboursés en 2026 par l'entreprise.

Quelques travaux ponctuels d'entretien sont prévus si nécessaire, jusqu'à l'achèvement de l'opération.

2. État d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
17 ha 87 a	14 ha 11 a

Surface vendue	Reste à vendre
10 ha 62 a	3 ha 49 a

Suite aux démarches de commercialisation, un terrain de 5 ha a été vendu à la SCI du Grand Etang. La signature d'un autre compromis de vente sur un terrain de 1,3 ha est attendue en 2026.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 100 000 € HT, en hausse de 550 000 € HT par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est liée en dépenses aux travaux de libération de la parcelle du projet Technisem et à une légère augmentation des provisions de travaux et d'entretien des lots cessibles restants.

Pour les recettes, l'augmentation est liée au remboursement des travaux de préparation de la parcelle du projet Technisem ainsi qu'à l'actualisation des prix de vente en lien avec les évolutions du marché.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 237 000 € HT, soit 83 %. La somme de 863 000 € HT reste à régler.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 319 000 € HT, soit 85 %. La somme de 781 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est positive de 881 000 €.

Financement

Deux avances de trésorerie ont été consenties par la collectivité à Alter cités :

La première, d'un montant de 800 000 €, a été accordée par délibération du 9 juillet 2018, prorogée par avenant n°1 par délibération du 12 juillet 2021 pour 3 ans et une seconde fois par avenant n°2 par délibération du 9 septembre 2024 portant la convention jusqu'au 31 décembre 2027 ; le remboursement de l'ensemble de l'avance est prévu en 2026,

La deuxième, d'un montant de 200 000 €, a été accordée par délibération du 12 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 ; elle a été intégralement remboursée par tranches de 100 000 € en 2023 et en 2024.

Participation de la collectivité

Au 31 décembre 2025, aucune participation de la collectivité n'est prévue au bilan prévisionnel actualisé.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Loire-Authion ZAC Anjou Actiparc Loire-Authion établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le tableau d'état d'avancement des cessions de charges foncières,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

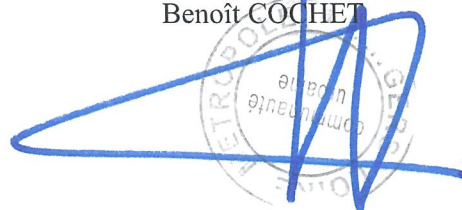
Approuve le remboursement en 2026, pour un montant de 500 000 €, de l'avance de trésorerie consentie en 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 34****Délibération n° : DEL-2026-183****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Parc d'activités communautaire Angers/Ecouflant - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Beuzon - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°14 à la convention publique d'aménagement

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 29 mars 1994, le comité syndical du Symane (Syndicat mixte Angers Nord-Est, composé des communes de Pellouailles-les-Vignes, Villevêque et le Plessis-Grammoire) a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Beuzon. Cette ZAC a été concédée à Alter cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des travaux d'aménagement du parc d'activités a été réalisé.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
32 ha 60 a	21 ha 23 a

Surface vendue	Reste à vendre
20 ha 53 a	0ha 70 a

Aucune vente n'a été réalisée en 2025.

Le projet de valorisation de la Chapelle de Beuzon prenant plus de temps que prévu, la signature du compromis de vente initialement prévue en 2023 a été effectuée le 7 novembre 2024 avec une réitération d'acte prévue en novembre 2026.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 980 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2025 s'élève à 5 893 000 € HT, soit 99 %.

La somme de 87 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève à 5 938 000 € HT, soit 99 %.

La somme de 42 000 € HT reste à percevoir.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 45 000 €.

Participation de la collectivité

La participation prévisionnelle à l'équilibre fixée à 899 081,88 € non assujettie à la TVA, versée en totalité par la collectivité à Alter cités, a été réduite à 428 081,88 €. Au regard des résultats de fonctionnement excédentaires liés à la valorisation d'un foncier, il est prévu le remboursement d'un trop perçu supplémentaire de 40 000 € en 2028 ayant pour effet de diminuer la participation qui passe à 388 081,88 €.

4. Avenant n°14 à la convention d'aménagement

Un avenant n°14 à la convention publique d'aménagement est proposé visant à prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2028 et à acter une réduction du montant de la participation d'équilibre de la Collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Beuzon établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025, comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°14 à la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités, visant à prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2028, actant le nouveau montant de la participation d'équilibre de la collectivité à 388 081,88 € net de taxe, et autorise le président ou son représentant à le signer.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 35

Délibération n° : DEL-2026-184

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Grand Périgné - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°7 à la convention d'avance de trésorerie

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOSSI

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 28 juin 1991, le comité syndical du Sitab (Syndicat intercommunal du technopole Angers/Beaucouzé, composé des communes d'Angers et Beaucouzé) a créé le parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - zone d'aménagement concerté (ZAC) du Grand Périgné. Cette opération a été concédée à Alter cités le 10 juin 1992.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Il n'y a plus de travaux à réaliser. Une provision est néanmoins maintenue pour d'éventuelles interventions ponctuelles de reprise et d'entretien des voiries liées aux dernières implantations à réaliser.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
24 ha 90 a	20 ha 70 a

Surface vendue	Reste à vendre
17 ha 10 a	3 ha 60 a

Aucune vente n'a été réalisée en 2025. Les résultats du diagnostic environnemental réalisé courant 2024 ont mis en évidence la présence de zones humides sur le dernier foncier à vendre. Ainsi, la poursuite des études gèle toute commercialisation dans l'attente des résultats définitifs attendus courant 2026. En conséquence, la vente du dernier lot de 3,6 ha n'est pas attendue avant 2028.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 482 000 € HT, en légère augmentation de 2 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 185 000 € HT, soit 93 %. La somme de 298 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 3 425 000 € HT, soit 76 %. La somme de 1 057 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est positive de 41 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 est de 619 468,82 € HT. Elle est affectée pour :

- reversement de la TLE perçue par le Sitab69 468,82 € HT
- participation d'équilibre (nette de taxe)550 000 €

Le montant total des participations de la collectivité encaissées par Alter cités est de 619 468,82 €, soit 100 % du montant prévisionnel.

Avance de trésorerie

Une avance de trésorerie a été consentie à Alter cités depuis 2007, pour un montant total de 1 000 000 €, remboursée par Alter cités à hauteur de 200 000 €.

Le solde de cette avance, d'un montant de 800 000 € reste à rembourser par Alter cités. Son échéance étant au 31 décembre 2026, il est proposé de la prolonger par avenant jusqu'au 31 décembre 2029.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités du Grand Périgné établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2024 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°7 à la convention d'avance de trésorerie prorogeant l'avance de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2029 et autorise le président ou son représentant à le signer, ainsi que tous documents afférents au dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 36

Délibération n° : DEL-2026-185

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Buisson - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Reversement participation

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrie THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 9 octobre 2008, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Buisson. Cette opération a été concédée à Alter cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, une grande partie des travaux a été réalisée.

Il restera à réaliser les finitions de l'ilot B (éclairage public, espaces verts de ces terrains dédiés à du stationnement), ainsi que les travaux de desserte des îlots C & D (tranche 2) après leur commercialisation. Un bassin de rétention doit être réalisé pour l'ilot E.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
49 ha 00 a	34 ha 63 a

Surface vendue	Reste à vendre
22 ha 98 a	11 ha 65 a

Aucune vente n'a été réalisée en 2025.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 31 185 000 € HT, en augmentation de 25 000 € par rapport à l'exercice précédent, correspondant à un ajustement des provisions du poste des études pour la poursuite des études de modification de la ZAC, de compensation des zones humides identifiées ainsi que des provisions supplémentaires sur le poste gestion et entretien liées aux nombreuses occupations illicites.

L'opération dégage à ce jour un résultat excédentaire prévisionnel de 6 100 000 €. Au 31 décembre 2025, la somme de 5 750 000 € a déjà été reversée à Angers Loire Métropole. Le solde, permet un versement à la collectivité de 350 000 € à percevoir en 2026.

Etat des dépenses

Le montant total des dépenses s'établit à 31 185 000 € HT.

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2025 s'élève à 27 452 000 € HT, soit 88 %

La somme de 3 733 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le montant total des recettes s'établit à 31 185 000 € HT.

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève à 27 786 000 € HT, soit 89 %.

La somme 3 399 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie de l'opération est positive de 334 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé - ZAC du Buisson établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve le reversement à la collectivité d'une partie de l'excédent de l'opération en 2026 à hauteur de 350 000 €.

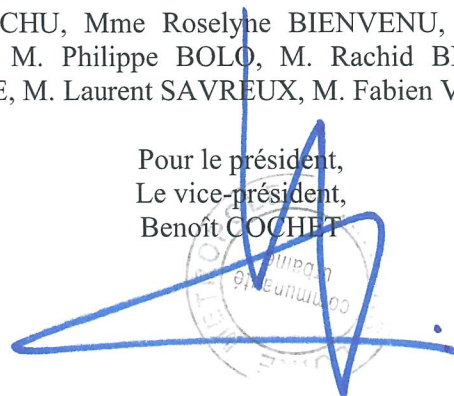
Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 37****Délibération n° : DEL-2026-186****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers Est/Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°11 à la convention publique d'aménagement****Rapporteur : Anthony LUSSON**

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 26 février 2001, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire de Saint-Barthélemy-d'Anjou / Verrières-en-Anjou, dénommé depuis « Pôle 49 ». Cette zone d'aménagement concerté (ZAC) a été concédée à Alter cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, la quasi-totalité des travaux est réalisée.

Les travaux restant à réaliser concernent des finitions de trottoirs et cheminements piétons au droit des lots restant à commercialiser et potentiellement des aménagements rue du Bas des Vignes.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
115 ha	75 ha

Surface vendue	Reste à vendre
73,8 ha	1,2 ha

Aucune vente n'a été réalisée en 2025.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 28 375 000 € HT, en diminution de 235 000 € HT par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses

Le montant total des dépenses s'établit à 28 375 000 € HT, en diminution de 235 000 € HT s'expliquant par un ajustement des provisions à la baisse des études, travaux et frais divers / imprévus compte tenu de l'avancement de l'opération.

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2025 s'élève à 27 480 000 € HT, soit 97 %.

La somme de 895 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le montant total des recettes s'établit à 28 375 000 € HT, en diminution de 235 000 € HT s'expliquant par un remboursement total de la participation d'équilibre et par une augmentation des recettes de cessions et la perception de produits financiers.

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève à 28 513 000 € HT, supérieur à l'estimation établie. Le projet est donc excédentaire.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 1 031 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité de 520 000 €, déjà versée, est affectée au titre de l'acquisition complémentaire d'une habitation à Mongazon.

Au regard des résultats de fonctionnement excédentaires liés à la valorisation d'un foncier et à d'autres recettes, il est prévu le remboursement total de la participation à la collectivité ; la participation sera nulle au final.

4. Avenant n°11 à la convention d'aménagement

Il est proposé un avenant n°11 à la convention publique d'aménagement visant à prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2029 et à acter la suppression de la participation d'équilibre de la collectivité. Un montant de 520 000 € ayant été versé, remboursé à hauteur de 200 000 €, un nouveau remboursement du trop-perçu de 320 000 € devra être effectué auprès de la collectivité en 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité du parc d'activités Angers Est/Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025, comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°11 à la convention publique d'aménagement avec Alter cités prolongeant la concession jusqu'au 31 décembre 2029 et supprimant toute participation de la collectivité et autorise le président ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent.

Approuve le versement par Alter cités du remboursement du solde de la participation de la collectivité en 2026.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 38

Délibération n° : DEL-2026-187

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Parc d'activités communautaire Angers/Océane à Rives-du-Loir-en-Anjou et Verrières-en-Anjou -
Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 -
Avenant n°9 à la convention publique d'aménagement**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 13 avril 1993, le comité syndical du Symane (Syndicat mixte Angers Nord-Est, composé des communes de Pellouailles-les-Vignes, Villevêque, et le Plessis-Grammoire) a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Angers / Océane et confié son aménagement à Alter cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, la quasi-totalité des travaux est réalisée.

Restent à réaliser les travaux de requalification de la rue de Bennefray et possiblement d'ajout d'un cheminement doux.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
25 ha 09 a	20 ha 06 a

Surface vendue	Reste à vendre
19 ha 77 a	0 ha 29 a

Aucune vente en 2025.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 180 000 € HT, en augmentation de 655 000 € HT par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses

Le montant total des dépenses s'établit à 5 180 000 € HT en augmentation de 655 000 € HT par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est liée à la réfection de la voirie Bennefray, au coût de la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux restant à réaliser et à la conduite de projet.

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 389 000 € HT, soit 85 %.

La somme de 791 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le montant total des recettes s'établit à 5 180 000 € HT, en hausse de 655 000 € HT correspondant à l'augmentation des produits financiers et de la participation pour remise d'ouvrages.

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 400 000 € HT, soit 85 %.

La somme de 780 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 17 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est de 728 000 € HT, soit 873 600 € TTC. Elle est affectée aux remises d'ouvrages. Cette participation a été réévaluée afin de couvrir les dépenses liées aux travaux de requalification de la voie principale non prévus au bilan.

Le versement du solde de 650 000 € HT, soit 780 000 € TTC, est prévu sur l'exercice 2027.

4. Avenant n°9 à la convention d'aménagement

Un avenant n°9 à la convention publique d'aménagement est proposé visant à acter le nouveau montant de la participation d'Angers Loire Métropole à savoir 728 000 € HT, soit 873 600 € TTC au titre des remises d'ouvrages.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité du parc d'activités d'Angers/Océane établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités, actant le nouveau montant de la participation d'Angers Loire Métropole, à savoir 728 000 € HT, soit 873 600 € TTC, dont le solde sera versé sur l'exercice 2027 au titre des remises d'ouvrages et autorise le président ou son représentant à le signer, ainsi que tout document afférent.

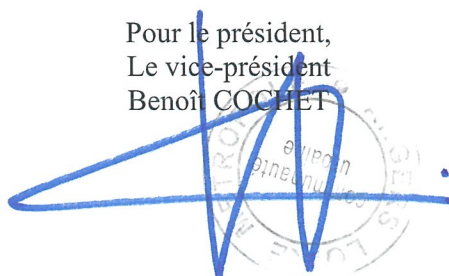
Le conseil adopte à la majorité

Contre : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 39****Délibération n° : DEL-2026-188****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Parc d'activités communautaire Angers/Saint-Léger-de-Linières - Lotissement des Robinières 6 - Altercités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°6 à la convention publique d'aménagement**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 7 juillet 2005, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire des Robinières 6. Cette opération a été concédée à la société Alter cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, il reste à réaliser divers travaux d'aménagement des trottoirs, la pose des candélabres d'éclairage public et les revêtements définitifs de chaussée en fonction de l'implantation des entreprises, ainsi que quelques interventions ponctuelles d'entretien.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
9 ha 30 a	6 ha 71 a

Surface vendue	Reste à vendre
5 ha 60 a	1 ha 11 a

Aucune vente n'a été réalisée en 2025.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 140 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 2 095 000 € HT, soit 67 %.

La somme de 1 045 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève 2 856 000 € HT, soit 91 %.

La somme de 284 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 761 000 €.

Participation de la collectivité

Une participation de la collectivité de 1 205 000 € HT est inscrite au bilan. Au 31 décembre 2025, la collectivité l'a déjà versée à Alter cités au titre de la participation d'équilibre.

Sans modifier cette participation globale, il a été acté par avenant en 2024 que les travaux restants feront l'objet d'une participation au titre de la remise d'ouvrage à hauteur de 129 000 € HT soit 154 800 € TTC, en déduction de la participation d'équilibre déjà versée. La répartition de la participation de la collectivité est donc la suivante :

- participation pour remise d'ouvrages publics (HT) 129 000 €
- participation d'équilibre (nette de taxe) 1 076 000 €.

4. Avenant n°6 à la convention d'aménagement

Un avenant n°6 à la convention publique d'aménagement est proposé visant à prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2030.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités communautaire d'Angers/Saint Léger - Lotissement des Robinières 6, établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

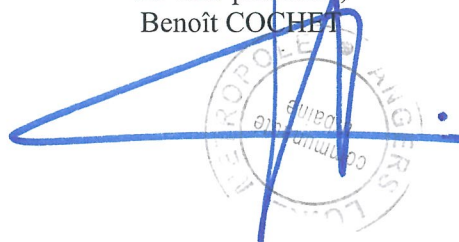
Approuve l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités, visant à prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2030 et autorise le président ou son représentant à le signer, ainsi que tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 40

Délibération n° : DEL-2026-189

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Avrillé secteur des Landes II - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 2 mars 2004, Angers Loire Métropole a concédé à Alter cités la réalisation de l'opération d'aménagement Les Landes II. Une zone d'aménagement concerté (ZAC) a ensuite été créée par délibération du 10 novembre 2005.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux

Au 31 décembre 2025 la quasi-totalité des travaux d'aménagement est réalisée.

Les derniers travaux de finition des rues Paul Henry Becquerel, René Descartes et de son extension restent à réaliser et sont attendus dans le courant de l'année 2026.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

Surface brute	Surface cessible
22,3 ha	16,5 ha
Surface vendue	Reste à vendre
16,0 ha	0,5 ha

L'opération est en fin de commercialisation (taux de remplissage : 97 % au 31 décembre 2025).

La procédure de résolution judiciaire de la vente à la SCI Jankar (Autovision), initiée en 2022, a abouti à une annulation de la vente et à une restitution du foncier (AE 375) à Alter cités.

La vente de la dernière parcelle (0,5 ha) est prévue pour 2026.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 050 000 € HT, en augmentation de 10 000 € HT par rapport à l'exercice 2024.

Cette augmentation s'explique en dépenses par des provisions supplémentaires :

- impôts fonciers pour la durée restante de la concession,
- en « travaux » pour la réalisation à venir des finitions de trottoirs,
- en « gestion et entretien » pour prise en charge des frais liés aux installations récurrentes de gens du voyage.

L'augmentation (+ 10 000 € HT) du montant global des recettes par rapport au bilan 2024 s'explique par :

- la cession attendue à un prix supérieur au prix du bilan ;
- la perception de produits financiers liée à la situation de trésorerie positive de l'opération.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève 4 664 000 € HT, soit 92 % d'avancement.

La somme de 386 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 880 000 € HT, soit 97 % d'avancement.

La somme de 170 000 € reste à percevoir.

Trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie de l'opération est positive de 216 000 €.

Participation de la collectivité

Compte tenu de l'avancement de l'opération, l'actualisation des dépenses et des recettes prévisionnelles, la participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2025 est estimée à 252 000 € au titre de la participation d'équilibre.

Au 31 décembre 2025, la collectivité ayant versé une participation de 352 000 €, un trop perçu de 100 000 € doit lui être remboursé.

4. Avenant n°5 à la convention publique d'aménagement

Un avenant n°5 à la convention publique d'aménagement est proposé visant à :

- proroger la concession jusqu'au 31 décembre 2028
- acter une réduction du montant de la participation d'équilibre de la Collectivité et le remboursement en 2026 d'un trop-perçu de 100 000 € par Alter Cités.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le parc d'activités d'Angers/Avrillé Les Landes II établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles / réalisées.

Approuve l'avenant n°5 de la convention publique d'aménagement comprenant :

- la prorogation de la durée du traité de concession jusqu'au 31 décembre 2028
- la réduction de la participation de la Collectivité par le remboursement du trop-perçu de 100 000 €.

Autorise le président ou son représentant à signer cet avenant.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 41

Délibération n° : DEL-2026-190

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Ecoouflant - Provins - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 23 novembre 2006, le conseil municipal d'Écouflant a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Provins sur une superficie de 24 hectares environ. Cette opération d'aménagement a été concédée à Alter cités en juillet 2003.

L'opération répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a ensuite été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Il reste à réaliser sur la tranche 4 la suite des travaux de finition de voirie et des aménagements paysagers, dont une partie est programmée en 2026, à la suite de la livraison des programmes immobiliers (D1, E1, et E2-E3). Le reste sera réalisé en 2027-2028, après la livraison des derniers îlots (B0, D1 et C1-5).

Il reste également à engager l'ensemble des remises d'ouvrages avec les différents services d'Angers Loire Métropole ainsi que les espaces verts pour la commune.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

En 2025, les îlots D2, C1, C2, C4, C5 et la parcelle AE 683 ont été vendus.

Fin 2025, une promesse de vente a été signée pour l'îlot collectif B0 ; 8 lots libres restent à vendre et des études sont en cours pour le délaissé foncier au nord-est de la ZAC.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 540 000 € HT, en hausse de 23 000 € HT par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 16 803 000 € HT, soit 96 % d'avancement.

La somme de 737 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 16 358 000 € HT, soit 93 % d'avancement.

La somme de 1 182 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de 276 000 € HT.

Participation de la collectivité

Au 31 décembre 2025, aucune participation d'Angers Loire Métropole n'est sollicitée dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le traité de concession de la ZAC de Provins,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Provins, établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025, qui comprend :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recette prévisionnelles/réalisées,
- le plan des cessions et d'acquisitions de l'année 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

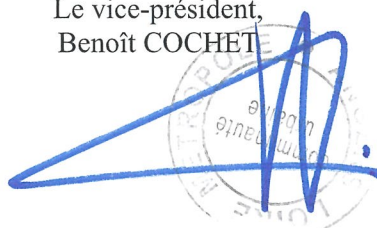
N'ont pas pris part au vote : M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,

Le vice-président,

Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 42

Délibération n° : DEL-2026-191

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Verrières-en-Anjou - Vendange - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélie PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 27 novembre 2008, le conseil municipal de Saint-Sylvain-d'Anjou (commune déléguée de Verrières-en-Anjou) a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) La Vendange sur une superficie de 6,3 hectares environ. Cette zone d'aménagement concerté a été concédée à Alter cités en juin 2009 pour une durée de 20 ans.

L'opération répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a ensuite été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

1 Etat d'avancement des acquisitions

Au 31 décembre 2025, Alter cités a acquis 55 660 m², soit environ 89 % du foncier de l'opération, trois propriétés privées restent à acquérir.

2. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Il reste à réaliser :

- les travaux de démolitions des maisons non encore acquises en bordure de la RD 323,
- la viabilisation des îlots en bordure de la RD du secteur Ouest ainsi que les travaux de finition du secteur Ouest.

3. Etat d'avancement de la commercialisation

Au 31 décembre 2025, seul l'îlot Y2 reste à commercialiser.

La programmation des îlots non encore acquis devra être retravaillée.

4. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 205 000 € HT et présente une augmentation de 293 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 6 077 000 € HT, soit 74 % d'avancement.

La somme de 2 128 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 4 904 000 € HT, soit 60 % d'avancement.

La somme de 3 301 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est positive à 96 000 €.

Participation de la collectivité

Au 31 décembre 2025, aucune participation d'Angers Loire Métropole n'est sollicitée dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la zone d'aménagement concerté (ZAC) La Vendange, actualisé au 31 décembre 2025, et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Rachid BELKALA, Mme Aurélia PERROTTE, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.
--

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 43****Délibération n° : DEL-2026-192****AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN****Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Verrières-en-Anjou - Petite Baronnerie - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Autorisation d'emprunt**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 16 mars 2013, le conseil municipal de Saint-Sylvain-d'Anjou (commune déléguée de Verrières-en-Anjou) a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Petite Baronnerie, sur une superficie de 4,3 hectares environ. Cette opération a été concédée à Alter cités en janvier 2008.

L'opération répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des études et des travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des études préalables est achevé, il reste à réaliser au titre des études opérationnelles :

- La formalisation du dossier Loi sur l'eau,
- La définition de la stratégie environnementale,
- La reprise du plan de composition, des études urbaines et paysagères,
- L'élaboration des dossiers de consultation des entreprises pour les travaux de viabilité et d'aménagement paysager.

Les travaux d'aménagement n'en sont qu'à leurs prémises, l'ensemble des travaux de viabilisation est à réaliser.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

La commercialisation n'a pas été lancée à ce stade. Il est envisagé un démarrage de la commercialisation au 1^{er} semestre 2027, concomitamment à la réalisation d'une première tranche de travaux de viabilisation, qui reste à déterminer.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 242 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 2 615 000 € HT, soit 42 % d'avancement.

La somme de 3 627 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

L'opération n'étant pas entrée en phase de commercialisation, elle n'affiche pas de recettes issues de la vente des charges foncières. Seule la subvention de 23 000 € HT d'Angers Loire Métropole pour la réalisation d'un quai bus a été perçue.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de - 572 000 € HT.

Il est prévu de mobiliser un nouvel emprunt de 500 000 € en 2026, qui sera soldé en 2029.

Participation de la collectivité

Au 31 décembre 2025, aucune participation d'Angers Loire Métropole (autre que la subvention versée dans le cadre des aménagements du bus sur la RD 323 citée ci-avant) n'est sollicitée dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le traité de concession de la ZAC,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Petite Baronnerie, actualisé au 31 décembre 2025, et notamment :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières 2025.

Autorise Alter cités à recourir à un emprunt de 500 000 € en 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

A blue ink signature of Benoît COCHET is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "ANGERS LOIRE MÉTROPOLITAIN" and "COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE".

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 44

Délibération n° : DEL-2026-193

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Les Ponts-de-Cé - Les Hauts-de-Loire - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie.

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 30 janvier 2012, le conseil municipal des Ponts-de-Cé a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Hauts-de-Loire, sur une superficie de 78 hectares environ. Cette opération a été concédée à Alter public en janvier 2012 pour une durée de 30 ans.

L'opération répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

L'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole, le bilan financier prévisionnel actualisé de l'opération au 31 décembre 2025, dont les données chiffrées essentielles sont présentées ci-après.

1. État d'avancement des études et des travaux

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des études préalables liées à la tranche 1 sont achevées ou en cours (porté à connaissance pour la gestion des eaux pluviales, études environnementales et hydrauliques, bilan et impact carbone du projet, études déplacements, études techniques générales, y compris énergétiques, dossier de consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation, études de démolition et de dépollution).

Au 31 décembre 2025, les travaux de viabilisation de la phase 1 de la tranche 1 ont été finalisés.

2. État d'avancement de la commercialisation

En juillet 2024, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès de 6 bailleurs sociaux et a permis d'attribuer les îlots A2, A3, A4, A13, A5 et A9.

A la suite d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des promoteurs privés, les îlots A 12, A7, A8 ont été attribués. Pour mémoire étaient déjà attribués les îlots A 11, A10 et A6.

L'îlot A 1 fait l'objet d'une programmation particulière de salles de cours et de formation pour l'institut de formation en éducation physique et en sport d'Angers (IFEPSA).

Les études sont lancées sur ces différents îlots en vue des dépôts de permis de construire.

Le potentiel est d'environ 530 logements pour cette phase 1 de la tranche 1.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 86 098 000 € HT, en hausse de 422 000 € HT en lien notamment avec l'augmentation du poste construction d'ouvrages et du poste frais financiers.

Cette hausse des dépenses prévisionnelles est compensée par une réévaluation des prix de cession pour les futures tranches opérationnelles.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 27 421 000 € HT, soit 31,8 % d'avancement. La somme de 58 677 000 € HT reste à régler.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 173 000 € HT, soit 1,3 % d'avancement. La somme de 84 925 000 € HT reste à percevoir.

Participation de la collectivité

Au 31 décembre 2025, aucune participation d'Angers Loire Métropole n'est sollicitée dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est négative de 2 825 000 €.

Avance de trésorerie

Une avance de trésorerie de 1 500 000 € a été consentie à Alter public en 2020 pour une durée de trois ans, renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026. Pour faire face aux besoins de trésorerie, Alter public sollicite la prorogation de cette avance pour 3 ans supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2029 via un avenant n°2.

Une avance de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € a été consentie à Alter public en 2021 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2024. Compte tenu de la situation de la trésorerie, elle a été prorogée pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Une avance de trésorerie de 2 000 000 € a été accordée en 2024 pour une durée de trois ans renouvelables.

Une nouvelle avance de trésorerie de 1 000 000 € a été accordée en 2025 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Une avance de trésorerie de 1 800 000 €, prévue au précédent Crac au 31 décembre 2024, est sollicitée auprès de la collectivité en 2026.

Ces avances s'inscrivent dans le cadre des acquisitions foncières et dans l'attente des premières recettes de cession de charges foncières.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Hauts-de-Loire établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025, et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2025.

Approuve l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie de 1 500 000 € consentie en 2020 pour une durée de trois ans, renouvelée une première fois jusqu'en 2026, afin de la prolonger de 3 ans supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2029, et autorise le président ou son représentant à signer la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

Approuve la convention d'avance de trésorerie de 1 800 000 €, dont le projet est annexé et autorise le président ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

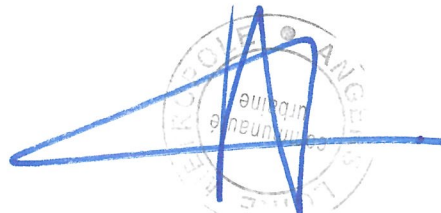
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Nantes" and "Service des finances". The signature is a stylized, cursive mark.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 45

Délibération n° : DEL-2026-194

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

**Zone d'aménagement concerté (ZAC) Capucins - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Alter cités -
Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Autorisation
d'emprunter**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélie PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du conseil de communauté du 30 juin 2005, Angers Loire Métropole a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Capucins. Cette ZAC a été concédée à Alter cités par délibération du 30 juin 2005.

Cette opération répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci après.

Le traité de concession a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2035 dans le cadre de l'avenant n°14 délibéré au conseil communautaire du 13 octobre 2025.

1. Etat d'avancement des travaux

L'année 2025 a vu la finalisation des travaux d'aménagement du secteur des rues Fauconnerie et Maurice Fleuret, et notamment les abords des ilots ME1, ME2, ME3, PRE 5.

Sur la centralité a été aménagé un premier tronçon du mail Auguste Comte à l'ouest de la place de la Fraternité.

En fin d'année 2025 ont été engagés les travaux de création des jardins familiaux du Hérisson ainsi qu'un nouvel espace paysager intégrant une zone de biodiversité. Ces travaux, dont la livraison est prévue en 2026, permettront de finaliser la recomposition des jardins familiaux à l'échelle du quartier.

Les abords de la mosquée ont fait l'objet d'aménagement de parkings provisoires.

Enfin, les travaux du parking en ouvrage de 160 places réservées aux résidents du secteur des Bretonnières ont démarré pour une livraison prévue à l'été 2026. Les travaux d'aménagements des espaces publics du secteur sont quant à eux, prévus pour 2026.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

En 2025, 4 lots ont été vendus et 4 autres lots ont fait l'objet de promesses de vente.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 153 093 000 € HT, en augmentation de 1 394 000 € HT par rapport à l'exercice 2024.

Etat des dépenses

Le montant des dépenses réalisées au 31 décembre 2025 s'élève à 131 445 000 € HT, soit près de 86 %. La somme de 21 648 000 € HT reste à régler.

L'augmentation des dépenses de 1 394 000 € HT s'explique essentiellement par le coût d'acquisition du local commercial de la Fraternité, situé au rez-de-chaussée de la résidence Cœur Capucins et destiné à accueillir un restaurant, l'actualisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre urbaine, l'actualisation des coûts des travaux et les frais financiers en hausse du fait du décalage de recettes de cession nécessitant de nouveaux emprunts.

Etat des recettes

Le montant total des recettes perçues au 31.12.2025 s'élève à 125 745 000 € HT, soit près de 82 % du montant global. La somme de 27 348 000 € HT reste à encaisser.

L'augmentation des recettes de 1 394 000 € HT s'explique par la prise en compte des recettes effectives des nouveaux programmes ayant fait l'objet d'un permis de construire, l'actualisation de la programmation avec la substitution d'un programme tertiaire par du logement, ainsi que des loyers à venir du local d'activité de la place de la Fraternité.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est déficitaire de 3 663 000 €.

Alter envisage d'emprunter 2 M€ HT en 2026 auprès du fonds SIENNA remboursable sur une période de 8 ans.

Participation des collectivités

La participation des collectivités inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est de 60 507 000 € HT

Ce montant est réparti comme suit :

- Participation d'Angers Loire Métropole de 14 605 000 € HT au titre des remises d'ouvrages de voirie, dont 14 395 000 € HT ont déjà été versés,
- Participation de la Ville d'Angers de 11 650 000 € HT au titre des remises d'ouvrages d'espaces verts notamment (hors le rachat d'Aquavita). La totalité de cette somme a déjà été versée,
- Participation d'équilibre et compléments de prix de 2 042 000 € HT déjà versés par les collectivités.
- Rachat d'Aquavita par la Ville d'Angers : 32 210 000 € HT.

La ville d'Angers a déjà versé l'intégralité de sa participation.

La participation restant à verser par Angers Loire Métropole s'élève à 210 000 € HT (soit 252 000 € TTC)

Il n'est pas prévu de versement de participation d'ALM en 2026.

Avance de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la totalité des avances de la collectivité a été remboursée, le dernier remboursement de 1 000 000 € ayant été effectué en 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le traité de concession,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) Capucins, établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve les cessions et les acquisitions de l'année 2025.

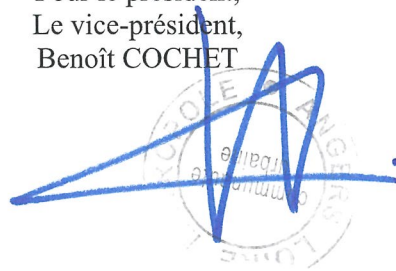
Autorise le concessionnaire à recourir à l'emprunt pour 2 M€ en 2026 au regard de la trajectoire financière de la concession.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 46

Délibération n° : DEL-2026-195

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Zone d'aménagement concerté (ZAC) plateau de la Mayenne - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le syndicat mixte d'études et d'aménagement du plateau de la Mayenne a confié à Alter cités, par convention publique du 3 mai 2002, le programme d'aménagement du plateau de la Mayenne, comprenant un secteur d'habitation et un secteur d'activités répartis sur les territoires de la Ville d'Angers et de la Ville d'Avrillé.

Cette opération répondant aux critères d'intérêts communautaires définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

La convention publique d'aménagement a été prolongée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2035 via un avenant n°6 au traité de concession signé le 25 novembre 2025.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux

En 2025, ont été réalisés :

- sur le secteur d'Avrillé, les travaux de finition des abords des îlots A4, A5, et C1, ainsi que la forêt urbaine « le trait d'union végétal » sur la limite communale avec 7 000 arbres plantés au total,
- sur le secteur d'Angers, les travaux de finition de la rue Germaine Canonne desservant l'îlot B21,
- la livraison de la deuxième chaufferie biomasse.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

En 2025, un lot a fait l'objet d'un acte de vente (l'îlot A8 cédé à Giboire) ainsi qu'un acte avec la Soclova concernant un complément de prix sur l'îlot C1 lié à la transformation du programme de prêt social location accession (PSLA) en logement locatif intermédiaire (LLI).

Par ailleurs 4 promesses de vente ont été signées.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 106 787 000 € HT, en hausse 864 000 € HT par rapport à l'exercice 2024.

Etat des dépenses

Le montant des dépenses réalisées au 31 décembre 2025 s'élève à 91 161 000 € HT, soit 85 % du montant prévisionnel. L'augmentation des dépenses de 864 000 € HT est principalement liée aux coûts d'entretien des espaces non rétrocédés réévalués à la hausse, à une actualisation du coût des travaux restant à réaliser ainsi qu'à des surcoûts liés à la désimperméabilisation de certains espaces publics. De plus, le poste des frais financiers est en augmentation du fait du décalage de recettes de cession et du recours à de nouveaux emprunts.

La somme de 15 626 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le montant des recettes perçues au 31 décembre 2025 est de 61 653 000 € HT, soit 58 % du montant total, en hausse de 864 000 € HT par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par la hausse des produits de cession de terrain lié à la prise en compte des surfaces de plancher des derniers permis de construire déposés, supérieures à celles estimées initialement.

La somme de 45 134 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

La situation de trésorerie est négative de 6 161 000 €. Le concessionnaire envisage de réaliser en 2026 un nouvel emprunt de 3 millions d'euros remboursable sur 8 ans.

Participation de la collectivité

La participation d'Angers Loire Métropole inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est de 11 317 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé.

Au 31 décembre 2025, le montant total des participations d'Angers Loire Métropole encaissé par Alter cités est de 8 936 335 € HT, soit 79 % du montant total.

La participation restant à verser par Angers Loire Métropole est de 2 380 665 € HT et aucune participation n'est demandée en 2026.

Avance de trésorerie

La convention d'avance n°6 de 1 million d'euros signée en 2020 a fait l'objet d'un avenant signé le 9 novembre 2023 pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2026.

Au regard de la situation de trésorerie, Alter cités sollicite une prorogation de la convention d'avance n°6 de 3 années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2029 via l'avenant n°2 ci-annexé.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le traité de concession,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) du plateau de la Mayenne établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie n°6 prorogeant l'avance de 1 million d'euros consentie par convention du 19 novembre 2020, prorogée une première fois par un avenant du 9 novembre 2023, pour porter son échéance au 31 décembre 2029.

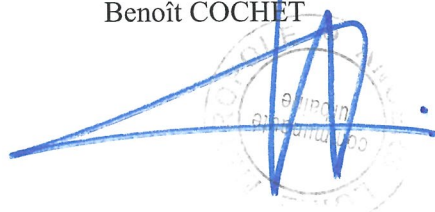
Autorise Alter cités à mobiliser un nouvel emprunt de 3 millions d'euros en 2026 remboursable sur 8 ans.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 47

Délibération n° : DEL-2026-196

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Zone d'aménagement concerté (ZAC) Verneau - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant °8 au traité de concession

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2012, la Ville d'Angers a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Verneau.

Le 19 juin 2017, le conseil municipal a décidé du transfert de la ZAC Verneau de Alter services à Alter public. La ZAC Verneau a été transférée à Angers Loire Métropole puisque cette opération a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Anru lors du premier programme de rénovation urbaine.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci après.

1. Etat d'avancement des travaux

Au 31 décembre 2025, la grande majorité des travaux d'aménagement a été réalisée (travaux de viabilité, requalification de la rue Oger et la rue Tranchant, les aires de stationnement, aménagement du jardin en étoiles, travaux de finition des abords d'îlots).

Il reste à réaliser les travaux de finition des abords de l'îlot 13 et des abords de l'îlot 10C et du siège de la Régie de quartier, ainsi que le dernier tronçon de la rue du Général Lizé et l'aménagement d'une aire de jeux pour les petits qui complètera l'offre du jardin en étoile.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

En 2025, l'îlot 13 a fait l'objet d'un acte de vente avec le promoteur Tolefi afin d'y réaliser un programme mixte de 65 logements et 448 m² de surface de plancher d'activités. Il restera en 2026 à conclure la dernière cession de l'îlot 10C qui fait l'objet d'une promesse de vente à la Soclova.

3. Eléments financiers

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 978 000 € HT, en légère augmentation de 5 000 € par rapport à l'exercice 2024.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2025 s'élève à 14 561 000 € HT soit plus de 91 %. La somme de 1 417 000 € HT reste à régler.

L'augmentation du poste dépenses s'explique notamment du fait de frais financiers en augmentation (+ 25 000 €) et en raison du décalage des dernières cessions de terrains. Cette hausse est en partie compensée par la diminution du poste travaux (- 23 000 €) à la suite de la reprise de provision du poste divers et imprévus.

Etat des recettes

Le total des recettes perçues au 31 décembre 2025 est de 13 545 000 € H, soit 85 % du montant global. La somme de 2 433 000 € HT reste à encaisser.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est déficitaire de 1 631 000 €.

Participation des collectivités

La participation des collectivités inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est de 8 618 000 € HT.

Ce montant est réparti entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers au regard de leurs compétences respectives comme suit :

- Angers Loire Métropole : 7 014 000 € HT, au titre des remises d'ouvrages de voirie notamment, dont 6 014 000 € HT ont déjà été versés
- Ville d'Angers : 1 604 000 € HT, au titre des remises d'ouvrages d'espaces verts notamment, dont 500 000 € HT ont déjà été versés.

Pour 2026, il n'est pas sollicité une participation pour remise d'ouvrages auprès des collectivités. Les dernières participations sont prévues en 2027 et 2028.

Avance de trésorerie

Une avance financière de 2 200 000 M€ consentie en 2018 reste à rembourser à Angers Loire Métropole. Un premier remboursement de 1 200 000 € a été remboursé par le concessionnaire début 2026. Le solde d'un million d'euros sera remboursé en 2027.

Le traité de concession s'éteignant au 31 janvier 2027, il est proposé d'approuver l'avenant n°8 pour proroger la durée de la ZAC jusqu'au 31 décembre 2030.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) Verneau établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

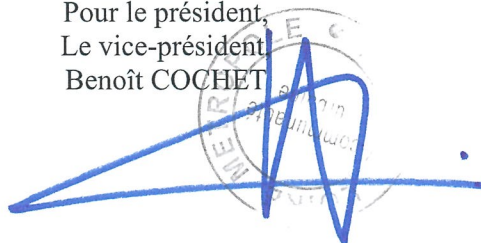
Approuve l'avenant n°8 au traité de concession afin de proroger la durée de la ZAC jusqu'au 31 décembre 2030, et autorise le président ou son représentant à le signer.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 48****Délibération n° : DEL-2026-197****AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN****Zone d'aménagement concerté (ZAC) Quai Saint-Serge - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°1 à la concession d'aménagement**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSI
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La ZAC Quai Saint-Serge a été créée par délibération du conseil de communauté du 16 novembre 2015.

Par un traité de concession du 10 décembre 2015, Angers Loire Métropole a ensuite confié à Alter public les études opérationnelles et la réalisation de l'aménagement de la ZAC pour une durée de 15 ans.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. État d'avancement des travaux

Les travaux ont été lancés dès 2017 et ont concerné, successivement, la déconstruction des anciennes halles SNCF, la dépollution des sols des différents terrains voués à l'urbanisation, les travaux de la première tranche d'aménagement de la ZAC (notamment parvis de la patinoire, allée des présidents, skate-park, réaménagement et prolongement de la rue E. Pisani), des travaux d'aménagement de voirie (branchements des îlots S1, S2, S5 et S6, aménagement des voiries autour des îlots S2, S3 et S6), le réaménagement du carrefour Pisani avec le prolongement de la rue Vaucanson, ainsi que sur 2025 la dépollution des emprises des îlots A41 et A3.

Pour 2026, sont prévus les travaux d'aménagement du secteur Confluence et la fin des travaux d'aménagements de voirie, y compris plantations, autour de Métamorphose.

2. État d'avancement de la commercialisation

La première cession de terrain a été réalisée en 2018 avec la vente de l'îlot Z1 correspondant à la patinoire et au parking public, répartie respectivement entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

En 2019 a été signé l'acte de vente avec Bouygues immobilier (îlot S3), en 2020 avec Giboire (S1) et Angers Loire Habitat (S2) et en 2021 avec Eiffage Construction (S6).

En 2025, des acomptes à la signature des promesses de vente pour les îlots S5 et A1 ont été perçus.

En 2026, sont prévus les actes de vente avec Legendre sur l'îlot A1, avec la SAS Rives de la Maine sur l'îlot A41 et avec la ville d'Angers pour le projet de scène de musique actuelle (Smac) sur l'îlot A2.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 62 090 000 € HT, en augmentation de 2 644 000 € HT par rapport à l'exercice précédent.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 42 476 000 € HT, soit 68 %. La somme de 19 614 000 € HT reste à régler.

L'augmentation des dépenses de 2 644 000 € HT est due à l'intégration de l'acquisition de parcelles privées dans le bilan d'aménagement.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 35 645 000 € HT, soit 57 %. La somme de 26 445 000 € HT reste à encaisser.

Subventions

En 2025, Alter public a perçu la totalité des subventions Feder accordées, soit 2 708 702 € HT au total.

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de la trésorerie est positive de 649 000 €.

Avance de trésorerie

Une avance de 2 millions d'euros accordée en 2016 devrait être remboursée à Angers Loire Métropole en 2027. Aucune avance de trésorerie n'est sollicitée pour l'année 2026.

Participations des collectivités

1. Montant global des participations des collectivités

La participation des collectivités (Ville d'Angers et Angers Loire Métropole), inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025, reste inchangée par rapport au dernier bilan approuvé, à hauteur de 11 000 000 € HT.

À la suite du transfert des compétences Voirie et Eaux pluviales au 1^{er} janvier 2022, la participation pour remise d'ouvrages a été répartie entre la Ville et la communauté urbaine au regard de leurs compétences respectives.

Une convention tripartite de participation entre Alter public, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole a donc été établie pour définir les modalités de remise à la Ville d'Angers des ouvrages relevant de la compétence communale ayant vocation à intégrer son patrimoine ainsi que le montant des participations financières des collectivités publiques, qui s'établissent comme suit :

- Angers Loire Métropole : 7 480 000 € HT ;
- Ville d'Angers : 3 520 000 € HT (équipements et mobiliers communaux sur ouvrages communautaires compris).

2. Montants déjà versés par les collectivités :

- Angers Loire Métropole : 4 030 000 € HT
- Ville d'Angers : 3 420 000 € HT. Un versement de 120 000 € HT a été réalisé en début d'année 2026.

3. Montants restant à verser par les collectivités :

- Angers Loire Métropole : 3 450 000 € HT.

Aucun versement n'est prévu en 2026, puis un versement de 1 950 000 € HT est prévu en 2027.

- Ville d'Angers : un versement de 100 000 € HT est prévu en 2030.

4. Concession d'aménagement

Au regard du planning général d'évolution des différents secteurs de la ZAC, il est proposé de prolonger la durée de la concession d'aménagement de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2040 par un avenant n°1.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le traité de concession d'aménagement conclue avec Alter public,

Vu la convention de participation tripartite conclue entre Alter public, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole,

Vu le compte rendu annuel à la collectivité, actualisé au 31 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la ZAC Quai Saint-Serge établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement prolongeant son délai de 15 à 25 ans, soit 10 années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2040 et autorise le président ou son représentant à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 49

Délibération n° : DEL-2026-198

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge - Faubourg actif - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Avenant n°1 à la concession d'aménagement - Avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du conseil de communauté du 8 juillet 2019, Angers Loire Métropole a confié à Alter public le projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Serge - Faubourg actif.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. État d'avancement des travaux

Au 31 décembre 2025, les travaux d'enfouissement des lignes hautes tensions, d'adaptation interne du site Point P, de prolongement de la rue Vaucanson et d'aménagement définitif du mail des présidents sont réalisés. Aucuns travaux d'aménagement n'étaient prévus sur l'année 2025.

2. État d'avancement de la commercialisation

Aucune cession n'a été réalisée en 2025.

Il est prévu sur l'année 2026 la signature d'une promesse de vente pour l'îlot Alter (n° C22) avec réitération de l'acte de vente pour 2027.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 27 536 000 € HT, en augmentation de 16 213 000 € HT par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation se justifie principalement par la nécessité d'acquérir les fonciers sis aux 17-19-21 quai Félix Faure pour réaliser un ouvrage de gestion des eaux pluviales.

Etat des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 5 802 000 € HT, soit 21 %. La somme de 21 734 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 754 000 € HT, soit 6 %. La somme de 25 782 000 € HT reste à encaisser.

4. Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est de 700 000 € HT. Elle est affectée au titre d'une participation pour remise d'ouvrages publics.

Au 31 décembre 2025, aucune participation n'a été réglée par la collectivité.

Le versement de cette participation de 700 000 € HT est prévue sur l'année 2026 pour la réalisation de la voie verte prolongée (Mail des Présidents) et le prolongement de la rue Vaucanson (connexion Vaucanson – Pisani).

5. État de la trésorerie au 31 décembre 2025

La situation de trésorerie est négative de 715 000 €.

Une convention d'avance de trésorerie d'un montant total de 2 000 000 € a été signée le 9 novembre 2023, dont le versement à Alter est intervenu en deux fois : 1 000 000 € en 2023 et le solde en 2024. Vu le plan de trésorerie actualisé et la non-réalisation de la cession de l'îlot C22 sur 2026, le remboursement de l'avance de trésorerie ne pourra se faire sur les années 2026 ou 2027. Il est prévu un remboursement en 2033.

6. Financements

Au regard du plan de trésorerie actualisé, un emprunt de 1 million d'euros est envisagé sur l'année 2026 avec un remboursement sur 8 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public
Vu le compte rendu annuel à la collectivité, actualisé au 31 décembre 2025.

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la concession d'aménagement Saint-Serge - Faubourg actif établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie pour la proroger jusqu'au 31 décembre 2033 et autorise le président ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement ayant pour objet d'en proroger la durée pour 10 année supplémentaire, soit jusqu'en 2044, portant sa durée totale à 25 ans et autorise le président ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Approuve l'emprunt complémentaire de 1 million d'euros à solliciter par Alter public auprès des organismes financiers.

Approuve le versement d'une participation pour remise d'ouvrages d'un montant de 700 000 € HT sur l'année 2026.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 50

Délibération n°: DEL-2026-199

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Parc d'activités communautaire Angers / Cours Saint-Laud - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - versement participation

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a créé la zone d'aménagement concerté gare Sud le 8 mars 2007 et a confié l'aménagement de cette opération à Alter cités.

Le périmètre de la concession a été étendu pour intégrer l'opération Quatuor. L'opération Cours Saint-Laud englobe désormais la ZAC Gare Sud et l'opération Quatuor. La concession court jusqu'au 31 décembre 2030.

1. État d'avancement du projet

Acquisitions foncières

L'ensemble des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet a été réalisé, à l'exception d'un terrain de la SNCF.

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2025.

Études opérationnelles

Les études de conception des espaces publics ont été réalisées. Les honoraires de maîtrise d'œuvre correspondent désormais au suivi des travaux d'aménagement.

Travaux

Toutes les déconstructions nécessaires au projet ont été réalisées.

La nouvelle passerelle piétonne au-dessus des voies ferrées a été réalisée et réceptionnée.

Les aménagements des espaces publics du secteur nord (aux abords de Quator) sont achevés et réceptionnés.

Côté sud, les travaux réalisés en 2025 ont porté sur la finition des aménagements d'espaces publics aux abords de l'îlot D (opération Miroir / CDC) et sur l'œuvre mémorielle de la voie blanche.

En 2026, les travaux de l'œuvre mémorielle de la voie blanche seront finalisés ainsi que les travaux de l'œuvre « Justes parmi les Nations ».

2. État d'avancement de la commercialisation

Surface : 7,8 ha environ

Programmation : 20 000 m² SDP (surface de plancher) à usage d'habitat,
90 000 m² SDP à usage de bureaux, commerces et services.

En 2025, aucune vente n'a été réalisée.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 48 053 000 € HT, sans modification par rapport à l'exercice précédent.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 41 616 000 € HT, soit 86,6 % du total des dépenses.

La somme de 6 437 000 € HT reste à régler.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 42 792 000 € HT, soit 89 % du total des recettes.

La somme de 5 261 000 € HT reste à encaisser.

Trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie de l'opération est positive de 1 476 000 €.

Participation des collectivités

a) Montant global de la participation des collectivités

La participation des collectivités inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 est inchangée par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 20 970 000 € HT. Ce montant est réparti et affecté comme suit.

Angers Loire Métropole :

- 11 921 024 € HT au titre des remises d'ouvrage
- 2 500 000 € net de taxe pour une participation d'équilibre

Ville d'Angers :

- 6 548 976 € HT au titre des remises d'ouvrage,

Une convention de participation financière entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et Alter cités a été établie et signée le 3 décembre 2018.

b) Montant déjà versé par les collectivités

Au 31 décembre 2025, le montant total des participations des collectivités encaissées par Alter cités s'élève à :

- Angers Loire Métropole : 7 146 401 € HT au titre de la participation pour remises d'ouvrages et 2 500 000 € net de taxe de participation d'équilibre
- Ville d'Angers : 6 545 872 € HT au titre de la participation pour remises d'ouvrages.

c) Montant restant à verser

La participation pour remises d'ouvrages restant à verser par Angers Loire Métropole s'élève à 4 774 623 € HT.

Un versement de 776 896,20 € HT (932 275,44 € TTC) est prévu en 2026 correspondant à la remise d'ouvrage de la rue Julien Gracq et de la rue Eugène Poilane.

La participation restant à verser par la Ville d'Angers s'élève à 3 104 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité de l'opération Cours Saint-Laud actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières 2025.

Approuve le versement en 2026 par Angers Loire Métropole à Alter cités d'une participation financière pour remises d'ouvrages d'un montant de 776 896,20 € HT, soit 932 275,44 € TTC.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 51

Délibération n° : DEL-2026-200

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

NPNRU Belle-Beille - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 -Avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du conseil de communauté du 11 juin 2018, Angers Loire Métropole a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Belle-Beille. Cette ZAC a été concédée à Alter public par délibération du 12 décembre 2016.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement se sont poursuivis ou ont débuté sur plusieurs espaces publics : la place Marcel Vigne, la rue Marcel Vigne, la rue de Belle-Beille, le parvis du collège Rabelais, la rue Floquet Melgrani, le parvis de la piscine de Belle-Beille, une partie de la rue Eugénie Mansion, le parvis du Centre Jacques Tati, le jardin des écoliers, et le raccordement réseaux de la nouvelle voie sur Sauveboeuf.

En 2025, il n'y a pas eu de déconstruction portée par l'aménageur.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

En 2025, 15 îlots restent à commercialiser.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 68 153 000 € HT, en augmentation de 1 338 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses acquittées au 31 décembre 2025 s'élève à 37 539 000 € HT, soit 55 %.

La somme de 30 614 000 € HT reste à régler.

L'augmentation constatée des dépenses de 1 338 000 € HT est liée à plusieurs réévaluations :

- Actualisation des honoraires de maîtrise d'œuvre liée à la reprise d'études,
- Actualisation des honoraires d'OPCIC (Ordonnancement / Pilotage / Coordination Inter Chantiers),
- Actualisation des coûts des postes de travaux,
- Intégration des frais relatifs à la conduite de projet sur la période allant de 2026 à 2032.

Etat des recettes

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2025 s'élève 27 291 000 € HT, soit 40 %.

La somme de 40 862 000 € HT reste à recouvrer.

L'augmentation des recettes est à prévoir en matière de :

- cessions avec l'intégration du montant de la cession de l'îlot D4 ainsi que l'ajustement des surfaces constructibles sur le secteur Dauversière et d'une augmentation du prix de cession pour le logement libre (350 €/m²).
- autres produits (remboursement par le Département pour le parvis du collège Rabelais et la valorisation des matériaux de réemploi lié à la déconstruction du bâtiment au 42 rue Hamelin).

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2025, la situation de trésorerie est positive de 528 000 €.

Participation de la collectivité

La participation globale de la collectivité est sans changement par rapport au dernier bilan approuvé et s'élève à 38 281 K€ HT, mais sa répartition évolue pour valoriser les remises d'ouvrages. Aussi, la participation pour remises d'ouvrage augmente de 3 054 210 € HT et passe donc à 37 419 859 € HT, pour tenir compte de la régularisation des remises d'ouvrages des secteurs suivants : la rue Blandin, la rue Quemard, la rue Floquet, La Lande, Plaisance et Sauveboeuf.

La participation d'équilibre diminue de 3 054 210 € et passe donc à 861 504 €.

A la suite du transfert des compétences voirie et eaux pluviales, approuvé au conseil de communauté du 13 décembre 2021, la participation pour remises d'ouvrages a été répartie entre la Ville et la Communauté urbaine au regard de leurs compétences respectives dans le cadre d'une convention tripartite de participation entre Alter public, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Le total des participations financières de chaque collectivité est sans changement par rapport au dernier bilan mais la répartition évolue pour Angers Loire Métropole comme suit :

- Angers Loire Métropole : 22 059 214 € HT au titre de remises d'ouvrages de voiries, notamment, et 861 503 € net de TVA au titre de la participation d'équilibre.
- Ville d'Angers : 15 360 645 € HT, au titre de remises d'ouvrages d'espaces verts et autres espaces publics majeurs.

1. Montants déjà versés par les collectivités

Au 31 décembre 2025, le montant total des participations des collectivités versées à Alter public est de 14 435 582,53 € HT, réparti comme suit :

- Angers Loire Métropole : 3 915 713 € net de taxe, au titre de la participation d'équilibre, le trop versé au titre de la participation d'équilibre est de 3 054 210 € et sera régularisé en 2026,
- Angers Loire Métropole : 5 853 202,86 € HT au titre des remises d'ouvrages,
- Ville d'Angers : 4 666 666,67 € HT, au titre des remises d'ouvrages d'espaces verts.

2. Montant restant à verser par les collectivités

Les participations pour remises d'ouvrages restant à verser par les deux collectivités sont les suivantes :

- Angers Loire Métropole : 16 206 011,14 € HT, au titre de la remise d'ouvrages de voirie notamment ;
- Ville d'Angers : 10 693 978,33 € HT, au titre de la remise d'ouvrages d'espaces verts.

En 2026, il est prévu le versement de participations au titre des remises d'ouvrages à Angers Loire Métropole à raison de :

- 1 666 665 € HT, soit 2 000 000 € TTC au titre de remises d'ouvrages achevés en 2026,
- 3 054 210,27 € HT soit 3 665 052,32 TTC au titre de régularisations de remises d'ouvrages sur des dépenses antérieures.

Les remises d'ouvrages 2026 à la Ville d'Angers seront de 1 666 665 € HT, soit 2 000 000 € TTC.

Avance de trésorerie :

Plusieurs avances de trésorerie ont été consenties à Alter public depuis 2017, pour un montant total de 8 060 000 €, remboursées par Alter public à hauteur de 2 700 000 €.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération et de la situation de trésorerie, il est proposé de proroger pour une durée de trois ans l'avance n°4 du 24 juillet 2020, d'un montant de 1 500 000 €, qui échoit le 31 décembre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du 19 novembre 2020, portant modification du périmètre et du programme global d'aménagement de la concession d'aménagement,
Vu la délibération du 10 octobre 2022, approuvant la convention tripartite entre la Ville d'Angers, le concessionnaire et le concédant, portant sur les modalités et le montant de la participation financière de la Ville aux ouvrages relevant de sa compétence,
Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté de Belle-Beille établi par Alter public au 31 décembre 2025, auquel sont annexés :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières 2025.

Approuve la répartition suivante de la participation d'Angers Loire Métropole à la concession d'aménagement :

- 22 059 214 € HT au titre de remises d'ouvrages,
- 861 504 € non assujettis à la TVA au titre de la participation d'équilibre.

Approuve le versement par Angers Loire Métropole à Alter public d'une participation d'un montant maximal de 2 000 000 € TTC au titre des remises d'ouvrages achevés en 2026 et la transformation en remise d'ouvrage de la participation initiale pour 3 054 210 €. Cette transformation ne donnera pas lieu à flux financiers.

Approuve l'avenant n°2 ci-joint à la convention d'avance de trésorerie consentie en 2020 d'un montant de 1 500 000 €, prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2029 et autorise le président ou son représentant à signer les avenants ainsi que tous documents afférents au dossier.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrie THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

A blue ink signature of Benoît COCHET is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "ANGERS LOIRE METROPOLE" and "VICE-PRÉSIDENT" around a central emblem.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 52

Délibération n° : DEL-2026-201

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

NPNRU Monplaisir - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Versement participation - Avenant n°1 et n°2

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du 11 juin 2018, Angers Loire Métropole a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Monplaisir sur une superficie de 65 hectares, comprise dans une concession d'un périmètre plus large de 146 hectares. Cette ZAC a été concédée à Alter public par délibération du 12 décembre 2016.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

En 2025, les travaux d'aménagement du parc Georgette Boulestreau ont été achevés. La nouvelle passerelle au sein du parc Hébert a été réalisée. Les espaces publics aux abords du groupe scolaire Voltaire ont été finalisés.

Concernant la centralité, les aménagements se poursuivent, avec l'aménagement d'un parking provisoire et la réalisation de travaux sur la rue Normandie Nord.

Les travaux d'aménagement du cœur d'îlot Baron, la rue d'Auvergne et le boulevard Lyautey se sont également poursuivis.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

En 2025, aucun îlot n'a été commercialisé.

3. Eléments financiers

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 78 323 000 € HT, en augmentation de 1 948 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Etat des dépenses

Le total des dépenses acquitté au 31 décembre 2025 s'élève à 35 399 000 € HT, soit 45 %.

La somme de 42 924 000 € HT reste à régler.

L'augmentation des dépenses s'explique notamment par l'acquisition du foncier de l'IME Handicap'Anjou évalué à 1 725 000 € HT, l'acquisition d'une propriété située dans le secteur Maugin/Dunant, les frais d'acquisition associés ainsi que l'intégration des honoraires de la mission OPCIC (ordonnancement pilotage coordination inter chantier) et de la maîtrise d'œuvre pour les nouveaux secteurs aménagés.

Les frais de conduite de projet sont également réévalués pour intégrer la période allant de 2026 à 2032.

Etat des recettes

Le total des recettes recouvrées au 31 décembre 2025 s'élève 18 814 000 € HT, soit 24 %.

La somme de 59 509 000 € HT reste à recouvrer.

L'augmentation des recettes provient de l'augmentation des constructibilités sur le secteur de l'IME, à hauteur de + 1 719 000 € HT, ainsi que des actualisations de loyers perçus pour les cellules commerciales de la place de l'Europe et du Manoir de Nozay, à hauteur de 229 000 € HT.

Situation de trésorerie

La situation de trésorerie de l'opération est positive à 6 289 000 € HT.

Participation de la collectivité

La participation des collectivités (Ville d'Angers et Angers Loire Métropole), inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025, est de 53 429 492 €, sans augmentation par rapport au dernier bilan.

A la suite du transfert de compétences Voirie et Eaux pluviales approuvé au conseil de communauté du 13 décembre 2021, la participation pour remises d'ouvrages a été répartie entre la Ville et la communauté urbaine au regard de leurs compétences respectives via une convention tripartite de participation entre Alter public, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

La répartition de la participation financière des collectivités au titre de l'équilibre et au titre des remises d'ouvrages s'établit comme suit :

- Angers Loire Métropole : 41 161 394 € HT au titre des remises d'ouvrages de voiries notamment et 1 000 000 € net de taxe au titre de la participation d'équilibre ;
- Ville d'Angers : 11 268 098 € HT, au titre des remises d'ouvrages d'espaces verts notamment et autres espaces publics majeurs.

1. Montant déjà versé par les collectivités

Au 31 décembre 2025, le montant total des participations des collectivités versées à Alter public est de 9 293 644,98 € HT, répartis comme suit :

- Angers Loire Métropole : 1 000 000 € net de taxe, au titre de la participation d'équilibre ;
- Angers Loire Métropole : 5 793 644,98 € HT, au titre des remises d'ouvrages du nord de la place de l'Europe, l'allée des parcs, le parvis tram est et une partie du cœur d'îlot Baron
- Ville d'Angers : 2 500 000 € HT, au titre des remises d'ouvrages d'espaces verts : parc Georgette Boulestreau et aménagements préfiguratifs au sud du Parc Hébert.

2. Montant restant à verser par les collectivités

Les participations pour remises d'ouvrages restant à verser par les deux collectivités sont les suivantes :

- Angers Loire Métropole : 35 367 749,02 € HT, au titre de la remise d'ouvrages de voirie notamment ;
- Ville d'Angers : 8 768 098 € HT, au titre de la remise d'ouvrages d'espaces verts.

En 2026, il est prévu le versement d'une participation au titre des remises d'ouvrages ventilée ainsi :

- Angers Loire Métropole 2 601 577,48 € HT, soit 3 121 892,98 € TTC ;
- Ville d'Angers : 833 334 € HT, soit 1 000 000 € TTC.

Avance de trésorerie

Plusieurs avances de trésorerie ont été consenties à Alter public depuis 2017, pour un montant total de 11 593 000 €, remboursées par Alter public à hauteur de 1 100 000 € au 31 décembre 2025. Il reste donc un total de 10 493 000 € d'avances dans la trésorerie d'Alter public.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération et de la situation de trésorerie, il est proposé de proroger les conventions d'avances de trésorerie suivantes pour une durée de trois ans :

- l'avance n°3 du 17 juillet 2020, d'un montant de 1 500 000 €, qui échoient le 31 décembre 2026,
- l'avance n°5 du 9 octobre 2023, d'un montant de 1 680 000 €, qui échoit également au 31 décembre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter public,

Vu la délibération du 10 octobre 2022, approuvant la convention tripartite entre la Ville d'Angers, le concessionnaire et le concédant,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Monplaisir, établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025, auquel sont annexés :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières 2025.

Approuve le versement par Angers Loire Métropole à Alter public d'une participation pour remise d'ouvrage d'un montant maximal de 2 601 577,48 € HT, soit 3 121 892,98 € TTC au titre de ce bilan en 2026.

Approuve les avenants aux conventions d'avance de trésorerie consenties en 2020 et 2023, respectivement d'un montant de 1 500 000 €, 1 680 000 €, prorogeant leur durée jusqu'au 31 décembre 2029.

Autorise le président ou son représentant à les signer ainsi que tout document afférent.

Autorise Alter public à contracter un emprunt en 2027 pour 1 500 000 € HT.

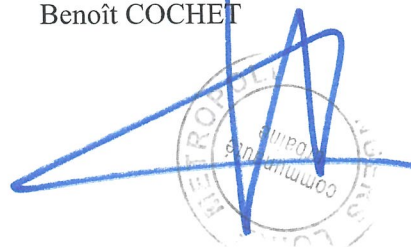
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrie THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 53****Délibération n° : DEL-2026-202****AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN****Opération de rénovation urbaine du quartier Savary - Alter public - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2025 - Convention d'avance de trésorerie n°3**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du conseil de communauté du 9 mai 2023, Angers Loire Métropole a approuvé les enjeux et objectifs poursuivis par l'opération de rénovation urbaine du quartier Savary.

Par délibération du conseil de communauté du 9 mai 2023, Angers Loire Métropole a confié à la société Alter public la concession d'aménagement relative à ce projet, pour une durée de 9 ans. La convention de concession est exécutoire depuis le 28 juin 2023.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2025, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

1. État d'avancement du projet

Au 31 décembre 2025, aucuns travaux n'ont été réalisés.

Acquisitions foncières

La mise en place du projet d'aménagement nécessite l'acquisition de 46 logements et de 4 locaux commerciaux. Au 31 décembre 2025, 33 ventes ont été régularisées dont 4 réalisées sur l'année 2025.

L'année 2025 a par ailleurs permis l'acquisition de 4 places de stationnement sous la dalle de la rue Savary.

Il est précisé que 4 appartements acquis ne seront pas concernés par les démolitions nécessaires à la mise en place du projet d'aménagement et seront proposés à la revente.

Études opérationnelles

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a été désignée en fin d'année 2023.

En 2025, la démarche de concertation s'est poursuivie avec notamment l'organisation d'une réunion publique le 20 mars 2025 et l'organisation d'une votation citoyenne entre le 16 et le 20 juin 2025.

A l'issue du résultat de cette votation citoyenne, l'équipe de maîtrise d'œuvre a poursuivi les études de conception des espaces publics et a remis un avant-projet le 15 décembre 2025.

En parallèle, les études liées aux travaux de déconstruction des 46 logements ont été engagées (diagnostic amiante et plomb notamment). Le démarrage de ces travaux de déconstruction est prévu en septembre 2027.

Procédures

L'année 2025 a été consacrée à la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP). La demande de DUP a été délibérée le 14 avril 2025 par Angers Loire Métropole et l'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} au 15 décembre 2025. A l'issue de cette enquête publique, un avis favorable a été émis le 14 janvier 2026 par le commissaire enquêteur.

La zone d'aménagement concertée Savary a par ailleurs été créée par délibération du conseil communautaire du 14 avril 2025.

Une demande d'examen au cas par cas a été déposée le 16 décembre 2024 et l'autorité environnementale a indiqué ne pas prescrire une étude d'impact par courrier du 5 mars 2025.

2. État d'avancement de la commercialisation

Aucune cession n'a été réalisée en 2025.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2025

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 907 000 € HT, ce qui ne représente aucune évolution par rapport au bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2024.

En matière de dépenses, le poste foncier a augmenté du fait de l'acquisition de plusieurs places de parking non prévues dans le projet initial. Cette dépense complémentaire a été compensée par des dépenses moins importantes que prévues sur le poste des études.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 11 054 000 € HT, soit 50,5 % du total des dépenses.

La somme de 10 853 000 € HT reste à régler.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2025 s'élève à 365 000 € HT, soit 1,7 % du total des recettes.

La somme de 21 542 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel au 31 décembre 2025 est de 20 400 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé de la concession d'aménagement.

Elle est affectée au titre de participation du concédant pour remise d'ouvrages publics.

Au 31 décembre 2025, aucune participation n'a été réglée par la collectivité. Le versement est prévu à partir de 2028.

Situation de trésorerie

La situation de trésorerie de l'opération est négative à - 657 000 € HT.

Avance de trésorerie

Au vu du plan de trésorerie actualisé, et dans l'attente de la perception des recettes de l'opération, Alter public sollicite une avance de trésorerie de 3 000 000 € en 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour le projet de rénovation urbaine du quartier Savary établi par Alter public, actualisé au 31 décembre 2025 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières 2025.

Approuve le versement d'une avance de trésorerie à Alter public d'un montant de 3 000 000 € sur l'année 2026.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention s'y rapportant, dont le projet est annexé à la présente délibération.

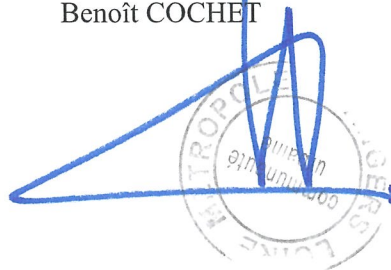
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 54****Délibération n° : DEL-2026-203****AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN****Quartier centre-ville/Lafayette-Eblé - Lancement d'une étude urbaine et de maîtrise d'œuvre opérationnelle pour l'aménagement et l'apaisement du centre-ville**

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSI
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Aménagement des bords de Maine, du quartier de la gare ou de Saint-Serge, nouvelles lignes de tramway, rénovation urbaine, végétalisation du cœur de ville et des cours d'école : le territoire angevin ne cesse d'évoluer, de se moderniser. La ville est en mouvement, offrant un cadre de vie toujours plus qualitatif et permettant ainsi d'accroître le rayonnement du territoire.

Le centre-ville d'Angers est également couvert depuis le 24 octobre 2024 par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui répond au double objectif de mise en valeur du patrimoine et de développement de la ville.

Afin de poursuivre cette politique d'aménagement et de requalification des espaces du cœur d'Angers, au service de son attractivité, la Ville et Angers Loire Métropole ont décidé de lancer une réflexion générale sur l'hypercentre dans l'optique d'aménager progressivement les rues et places majeures qui le composent, à travers un programme d'intervention cohérent et global.

Dans le cadre des réflexions à mener, il conviendra ainsi d'étudier les aménagements contribuant notamment : à la réalisation d'espaces publics de qualité, à un partage plus équilibré entre les différents modes de déplacement, à l'attractivité commerciale du centre-ville. Ces aménagements devront renforcer l'identité végétale du centre, tant par la valorisation de l'existant que par les aménagements paysagers projetés.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer une étude urbaine afin de définir un plan-guide qui permettra d'avoir une vision et une stratégie globales sur les aménagements et projets à venir.

Le périmètre d'étude envisagé est celui du PSMV, et s'étend sur une surface de l'ordre de 150 hectares en rive gauche de la Maine et en limite des boulevards de ceinture du centre-ville (Général de Gaulle, Roi René, Foch, Bessonneau, Carnot et Ayrault).

Des premiers enjeux sont identifiés et déjà inscrits dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) :

- mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain de la ville ;
- soutenir le commerce du centre-ville via l'aménagement d'espaces publics de qualité concourant à l'attractivité, à la continuité et au confort des parcours commerçants des usagers ;
- concevoir un aménagement cohérent à l'échelle du centre-ville, en renforçant sa lisibilité, sa singularité et son identité ;
- renforcer l'identité végétale de la ville : mettre en avant la présence et la perception du végétal, symbole de la ville d'Angers ;
- améliorer le confort et la lisibilité pour les modes de déplacement doux, en créant des espaces apaisés incitant au report modal ;

Compte tenu de l'envergure du site et de l'ampleur des études à conduire, il est proposé de retenir une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'urbanistes, de paysagistes et de bureaux d'études techniques.

Ces études permettront par la suite d'engager une phase opérationnelle de travaux, échelonnée dans le temps.

Le financement des études et travaux à venir sera pris en charge par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers en fonction des aménagements et des compétences respectives de chacune des collectivités. À cet effet, la convention de groupement de commandes de prestations intellectuelles dont Angers Loire Métropole est coordonnateur sera mobilisée.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et les décrets 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le lancement d'une étude urbaine et de maîtrise d'œuvre opérationnelle en vue de l'apaisement et de l'aménagement des espaces publics du centre-ville.

Autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 55****Délibération n° : DEL-2026-204****AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN****Angers - Quartier Doutre - Saint Jacques - Nazareth - Lancement d'une étude urbaine et maîtrise d'oeuvre opérationnelle pour la requalification de la ceinture de la Doutre**

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans la dynamique de l'approbation de son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) en octobre 2024, la Ville d'Angers souhaite activement réfléchir à la requalification des boulevards périphériques et des places du quartier de la Doutre.

Cette ceinture viaire est aujourd'hui surtout consacrée à des flux de circulation intenses, avec des voies au caractère très « routier » et de vastes surfaces imperméabilisées. La place du piéton est reléguée au second plan au profit de multiples voies de circulation et emprises de stationnement.

Par leur importante largeur, ces axes disposent d'un potentiel d'aménagement conséquent, suffisamment vaste pour permettre un aménagement urbain et paysager global et répondre ainsi à la politique de la Ville en faveur de l'apaisement des voies de circulation, dans la continuité du plan places lancé en 2016, et à sa politique de mise en valeur du végétal et de la nature en ville.

Dans ce contexte, la Ville d'Angers souhaite engager une étude urbaine destinée à la requalification de la ceinture de la Doutre, en vue de définir une stratégie d'aménagement cohérente à l'échelle du secteur, puis d'engager une phase opérationnelle de travaux, échelonnée dans le temps.

Le périmètre d'étude envisagé porte sur la ceinture des boulevards, correspondant aux anciennes fortifications de la Doutre. Il s'étend de la tête de pont de la Haute-Chaine jusqu'au boulevard Dumesnil et inclut les voies suivantes : rue de la Tour des Anglais, boulevard Mirault, boulevard Daviers, Place Bichon, rue Bichat, boulevard Georges Clémenceau, le boulevard Descazeaux, place Monprofit, boulevard Gaston Dumesnil et rue Justicière.

L'étude devra répondre aux enjeux suivants :

- concevoir un aménagement cohérent à l'échelle du quartier (boulevards et places) améliorant sa lisibilité et renforçant son identité ;
- réduire le caractère routier et favoriser les modes doux ;
- réduire l'imperméabilisation des sols, développer le végétal, et renforcer le rôle de ceinture verte de ces boulevards ;
- redonner un statut de place aux places Bichon, Sainte-Thérèse et Monprofit ;
- valoriser les centralités commerciales existantes.

Le financement des études et travaux à venir sera pris en charge par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers en fonction des aménagements et des compétences respectives de chacune des collectivités. A cet effet, la convention de groupement de commandes de prestations intellectuelles dont Angers Loire Métropole est coordonnateur sera mobilisée.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve le lancement d'une étude urbaine en vue de la requalification de la ceinture de la Doutre conformément à l'exposé ci-dessus.

Approuve le périmètre d'étude et les enjeux, tels qu'exposés ci-dessus.

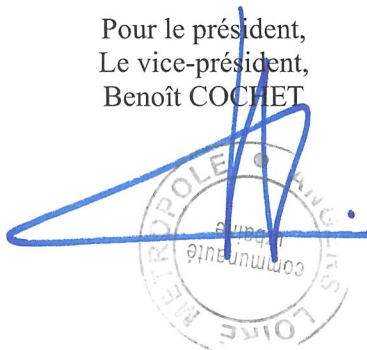
Autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 56

Délibération n° : DEL-2026-205

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Site patrimonial remarquable d'Angers - Engagement de l'élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par arrêté du 31 janvier 2019, le ministre de la culture a classé une partie du territoire de la commune d'Angers (soit 1660 hectares sur 4450 hectares) en site patrimonial remarquable (SPR).

Un SPR doit comporter un outil de gestion, à savoir soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), soit un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Suite au classement du SPR d'Angers, la collectivité a mis à l'étude un PSMV sur le cœur historique d'Angers, couvrant ainsi environ 200 hectares du SPR. Ce PSMV a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 octobre 2024 et remplace désormais le plan local d'urbanisme (PLUi) sur le secteur qu'il concerne.

Sur le reste du périmètre du SPR, composé d'espaces urbains de faubourgs (environ 300 hectares) et des paysages naturels de l'Île Saint-Aubin et des prairies de la Baumette (environ 1160 hectares), Angers Loire Métropole souhaite élaborer un PVAP afin d'offrir un écrin à son cœur de ville aujourd'hui en PSMV.

A la différence du PSMV, le PVAP n'a pas vocation à se substituer au PLUi mais s'appliquera en complément du document d'urbanisme, en tant que servitude d'utilité publique.

La procédure d'élaboration du PVAP sera conduite par Angers Loire Métropole, autorité compétente en matière de PLUi, en concertation avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui veillera à la cohérence du projet de plan avec l'objectif de conservation, de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur du site patrimonial remarquable.

Le PVAP sera également élaboré avec l'assistance technique et financière de la direction régionale des Affaires culturelles (Drac) des Pays de la Loire.

La commission locale du SPR d'Angers sera consultée au cours de l'élaboration du projet.

En termes de contenu, le PVAP comporte :

- un rapport de présentation des objectifs du plan, fondé sur un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers sur le périmètre couvert par le plan ;
- un règlement comprenant :
 - des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes, notamment aux matériaux ainsi qu'à leur implantation, leur volumétrie et leurs abords ;
 - des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
 - la délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger et à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et les prescriptions permettant d'assurer leur conservation ou leur restauration ;
 - un document graphique faisant apparaître le périmètre couvert par le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie, aux dimensions des constructions et aux matériaux du clos et couvert.

En termes de procédure, le projet de PVAP sera arrêté par le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole après avis du conseil municipal d'Angers puis soumis pour avis à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). Il donnera ensuite lieu à un examen conjoint des personnes publiques associées (dites PPA, à savoir notamment l'Etat, les chambres consulaires et le Pôle métropolitain Loire Angers) avant de faire l'objet d'une enquête publique. Il sera finalement adopté par Angers Loire Métropole après accord du préfet de Région. Et sera annexé au PLUi.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L. 631-3, L. 631-4, R. 631-6, D. 631-7 à D.631-11,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article R. 153-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'arrêté du ministre de la Culture du 31 janvier 2019, publié au journal officiel du 6 février 2019 (JORF n° 0031) classant le site patrimonial d'Angers,
Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2024 approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur sur environ 200 des 1 660 hectares du SPR,
Vu le périmètre du projet de PVAP annexé à la présente délibération,
Considérant l'avis de la commission des finances du 01 juin 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 19 mai 2026

DELIBERE

Engage l'élaboration d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur la partie du périmètre du site patrimonial d'Angers qui n'est pas couverte par le plan de sauvegarde et de mise en valeur, soit sur environ 1 460 hectares composés d'espaces urbains de faubourgs et des paysages naturels de l'Île Saint-Aubin et des prairies de la Baumette.

Indique que le PVAP sera élaboré en concertation avec l'architecte des bâtiments de France et avec l'assistance technique et financière de la direction régionale des Affaires culturelles (Drac) des Pays de la Loire.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 57

Délibération n° : DEL-2026-206

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Site patrimonial remarquable ligérien - Bouchemaine, Savennières, Béhuard - Engagement de l'élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le site patrimonial remarquable (SPR) ligérien couvre une partie de la commune de Bouchemaine (vallée de la Loire et coteau, à l'exclusion des lotissements récents sur le rebord du plateau en continuité de Savennières), une partie de la commune de Savennières (vallée de la Loire et ses coteaux et les grandes propriétés isolées sur le plateau (Les Grifferrais, la Forestrie)) et l'intégralité de la commune de Béhuard.

Approuvé en avril 2017, il s'agissait initialement d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (Avap) qui est devenue au jour de sa création un SPR, conformément aux dispositions de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (dite loi LCAP) qui a cherché à rendre plus lisible les outils de protection du patrimoine.

Le règlement du SPR ligérien est aujourd'hui obsolète et incomplet au regard des enjeux contemporains. L'élaboration d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) est nécessaire afin de le remplacer.

Le PVAP cherchera un équilibre entre la protection patrimoniale, le développement des énergies renouvelables, les travaux favorisant les économies d'énergie et la prise en compte des objectifs environnementaux.

Le PVAP ligérien couvrira environ 1 700 hectares, soit l'intégralité du périmètre du SPR ligérien.

Le PVAP n'a pas vocation à se substituer au PLUi mais s'appliquera en complément du document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique.

La procédure d'élaboration du PVAP sera conduite par Angers Loire Métropole, autorité compétente en matière de PLUi, en concertation avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui veillera à la cohérence du projet de plan avec l'objectif de conservation, de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur du SPR.

Le PVAP sera également élaboré avec l'assistance technique et financière de la direction régionale des Affaires culturelles (Drac) des Pays de la Loire.

La commission locale du SPR ligérien sera consultée au cours de l'élaboration du projet.

En termes de contenu, le PVAP comporte :

- un rapport de présentation des objectifs du plan, fondé sur un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers sur le périmètre couvert par le plan ;
- un règlement comprenant :
 - o des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes, notamment aux matériaux ainsi qu'à leur implantation, leur volumétrie et leurs abords ;
 - o des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
 - o la délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger et à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et les prescriptions permettant d'assurer leur conservation ou leur restauration ;
 - o un document graphique faisant apparaître le périmètre couvert par le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie, aux dimensions des constructions et aux matériaux du clos et couvert.

En termes de procédure, le projet de PVAP sera arrêté par le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole après avis des trois conseils municipaux concernés puis soumis pour avis à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). Il donnera ensuite lieu à un examen conjoint des

personnes publiques associées (dites PPA, à savoir notamment l'Etat, les chambres consulaires et le Pôle métropolitain Loire Angers) avant de faire l'objet d'une enquête publique. Il sera finalement adopté par Angers Loire Métropole après accord du préfet de région et sera annexé au PLUi.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L. 631-3, L. 631-4, R. 631-6, D. 631-7 à D.631-11,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article R. 153-21,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2017-62 en date du 10 avril 2017 approuvant l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine couvrant partiellement les communes de Bouchemaine, Savennières et Béhuard et devenue au jour de sa création un site patrimonial remarquable,

Vu le périmètre du projet de PVAP annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission des finances du 01 juin 2026,

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 19 mai 2026,

DELIBERE

Engage l'élaboration d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le site patrimonial remarquable ligérien, qui couvre partiellement le territoire des communes de Bouchemaine et de Savennières et l'intégralité du territoire de Béhuard, soit sur environ 1 700 hectares.

Indique que le PVAP sera élaboré en concertation avec l'architecte des bâtiments de France et avec l'assistance technique et financière de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "ANGERS LOIRE METROPOLE" around the perimeter and "Département de la Loire" in the center. The signature is a stylized, cursive mark.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 58

Délibération n° : DEL-2026-207

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Réserves foncières communales - Etat des portefeuilles 2025

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole exerce la compétence « réserves foncières » pour le compte de ses communes membres. Un règlement des réserves foncières communales, approuvé par délibération, édicte les règles en la matière.

Le paragraphe VI du règlement pose une obligation d'information du conseil communautaire concernant les portefeuilles des réserves foncières portées pour toutes les communes au titre de l'année N-1.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le règlement des réserves foncières, voté le 7 juillet 2011 et modifié par avenants depuis cette date,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Prends acte des portefeuilles des réserves foncières de la communauté urbaine portées pour le compte des communes pour l'année 2025, tels qu'ils sont détaillés en annexes à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 59

Délibération n° : DEL-2026-208

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

**Requalification des voies ferrées - Zone industrielle Angers / Ecoflant - Convention d'action foncière
- Avenant n°1**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans un contexte de rareté du foncier qui va s'intensifier avec les nouvelles directives de l'Etat (objectif de « zéro artificialisation nette » des terres agricoles et naturelles) et de fort développement des entreprises angevines, l'action publique a pour enjeu la requalification des voies ferrées inexploitées du parc d'activités d'Angers-Ecouflant qui traversent ledit parc d'activité. Ces anciennes voies ferrées représentent un réel potentiel de réserve foncière afin de permettre aux entreprises du parc d'activités de se développer sur leurs propres sites.

A ce titre, Angers Loire Métropole, porteur de la stratégie globale de développement économique du territoire de l'agglomération, en concertation avec tous les acteurs du projet, et notamment l'agence Angers Loire Développement 'Aldev), a décidé de confier la réalisation d'études préalables pour la requalification desdites voies ferrées et de définir les modalités de cessions des emprises concernées, pour une superficie d'environ 2,9 ha, aux entreprises riveraines.

Pour ce faire, Angers Loire Métropole a confié à Alter public, par convention de mandat du 24 juillet 2023, la réalisation des études de faisabilité technique, administrative et financière pour l'aménagement de ce projet.

Afin de profiter des mutations foncières susceptibles de s'opérer, Angers Loire Métropole a confié à Alter public, par délibération du 7 juillet 2025, une mission d'action foncière lui permettant d'acquérir et céder les biens immobiliers sur ce secteur.

La convention d'action foncière a pour objet de définir les conditions d'intervention d'Alter public pour le compte et sous le contrôle de la communauté urbaine Angers Loire Métropole relative à la réalisation d'opérations de portage foncier s'inscrivant dans le cadre de la politique locale.

La mission de commercialisation des terrains étant confiée à Aldev, avec l'appui technique et administratif d'Alter public, Angers Loire Métropole souhaite que la rémunération d'Aldev soit directement intégrée au bilan de l'opération.

Par ailleurs, une nouvelle rémunération forfaitaire d'Alter public a été négociée et doit être intégrée à la convention d'action foncière.

Enfin, afin de prendre en compte l'éventualité d'un prix de revente supérieur au prix d'acquisition des biens, il convient de prévoir les modalités de reversement à Angers Loire Métropole d'une éventuelle plus-value.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet de modifier la convention d'action foncière conclue le 24 octobre 2025 afin :

- d'intégrer la rémunération d'Aldev,
- de modifier les modalités de rémunération d'Alter public,
- de permettre le versement d'une plus-value à Angers Loire Métropole si le prix de revente des fonciers était supérieur au prix d'achat.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'action foncière conclue avec Alter public relative à la requalification des voies ferrées inexploitées du parc d'activités Angers-Écouflant, permettant :

- L'intégration de la rémunération d'Angers Loire Développement (Aldev) au titre de la mission de commercialisation des terrains,
- La modification des nouvelles modalités de rémunération forfaitaire d'Alter public telles que définies dans l'avenant,
- Le principe de reversement à Angers Loire Métropole d'une éventuelle plus-value constatée lors des opérations de cession.

Autorise le président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, M. Baris BOY, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Marianne DESSET, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 60

Délibération n°: DEL-2026-209

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT ET LOGEMENT

Conférence intercommunale du logement - Composition

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La conférence intercommunale du logement (CIL) est l'instance de pilotage chargée d'améliorer l'équilibre socio-territorial de l'habitat. En 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), a ouvert la possibilité de créer une CIL à tous les EPCI dotés d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvé. Cette création a ensuite été rendue obligatoire en 2017 par la loi égalité-citoyenneté (LEC) sur le territoire de tous les EPCI ayant un PLH approuvé ou ayant la compétence habitat et au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

La composition de la CIL, sa présidence, ses missions et la mise en œuvre des orientations qu'elle définit sont fixés par le code de la construction et de l'habitation (article L.441-1-5). Outre les maires des communes membres de l'EPCI, la CIL doit rassembler :

- le représentant de l'Etat dans le département,
- des représentants des bailleurs sociaux présents sur le territoire concerné,
- des représentants du département,
- des représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation,
- des représentants locaux des associations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation,
- des représentants des organismes agréés qui exercent des activités de maîtrise d'ouvrage,
- des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
- des représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Coprésidée par le préfet et le président de l'EPCI, elle adopte

- **les orientations concernant les attributions de logements** sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire en précisant les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations ;
- **les objectifs de relogement des personnes désignées prioritaires pour l'attribution d'un logement social dans le cadre du droit au logement opposable (Dalo) ou sur la base des critères nationaux et de celles relevant des opérations de renouvellement urbain.**

Dans la définition de toutes ses orientations, la CIL doit tenir compte du droit au logement opposable, des critères désignant les personnes prioritaires pour l'attribution d'un logement social et de l'objectif de mixité sociale des villes et des quartiers.

La mise en œuvre de ses orientations fait l'objet d'une convention intercommunale d'attribution (CIA). La conférence est associée à la mise en œuvre de la CIA et du plan partenarial de gestion de la demande locative sociale (PPGD). Elle peut enfin formuler des propositions de création d'offres de logement adapté et d'accompagnement des personnes.

La CIL d'Angers Loire Métropole a été constituée par délibération du 14 septembre 2015. Elle comprend trois collèges, qui réunissent les représentants des :

- collectivités territoriales ;
- professionnels intervenant dans le champ des attributions ;
- usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Ses orientations concernant les solidarités d'accueil des ménages aux ressources modestes et les attributions des logements sociaux sont mises en œuvre dans une **charte intercommunale d'équilibre territorial 2017-2030** valant convention intercommunale d'attribution.

Après les élections municipales de 2020, la composition actuelle de la CIL, détaillée ci-dessous, a été fixée pour 5 ans par un arrêté préfectoral du 20 septembre 2021, modifié par un arrêté du 21 décembre 2022. Elle doit être réinterrogée après chaque élection municipale.

Co-présidence
Le président de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole ou son représentant
Le préfet, représentant de l'Etat dans le département de Maine-et-Loire ou son représentant
Collège des représentants des collectivités territoriales
Mesdames et Messieurs les maires des communes ou leurs représentants désignés, en cas d'absence
Madame la présidente du Département ou son représentant
Collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions
Mesdames et Messieurs les Présidents, ou leurs représentants, des principaux bailleurs sociaux locaux ci-après : Angers Loire habitat, Podeliha, Logiouest, Meldomys, Soclova
Monsieur le représentant d'Action logement
Monsieur le représentant local de la Foncière logement habitat et humanisme, au titre des organismes agréés pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion
Collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement
Mesdames et Messieurs les présidents des associations ou confédérations représentantes des locataires ci-après, ou leurs représentants : - La confédération nationale du logement de Maine-et-Loire ; - L'association consommation logement et cadre de vie (Clcv) de Maine-et-Loire
Mesdames et Messieurs les présidents des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement ci-après ou leurs représentants : - l'Union régionale pour l'habitat des jeunes ; - l'association Anjou insertion habitat ; - la société Adoma
Monsieur le représentant du conseil régional des personnes défavorisées (union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux – Uriopss)

Les représentants des collèges des professionnels et des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion, consultés, auxquels il a été proposé de reconduire leur représentation pour la durée du mandat municipal, ont tous donné leur accord.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) ;

Vu la loi n°2017-086 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, article L 441-1-5 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLH) et de Plan de déplacements urbains (PDU) ;

Vu la délibération DEL-2015-205 du 14 septembre 2015 portant constitution de la conférence intercommunale du logement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-023 du 20 septembre 2021 portant renouvellement de la composition de la conférence intercommunale du logement d'Angers Loire Métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-069 du 21 décembre 2022 portant modification de l'arrêté n°2021-023 relatif au renouvellement de la composition de la conférence intercommunale du logement sur le territoire de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole ;

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve la composition de la conférence intercommunale du logement selon les modalités indiquées ci-dessus.

Autorise le président à signer tous les actes s'y rapportant.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 61

Délibération n° : DEL-2026-210

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT ET LOGEMENT

Réservations des logements sociaux - Conventions de gestion en flux - Groupe Gambetta / Mancelle d'habitation - Résiliation / Approbation

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole garantit les emprunts des bailleurs sociaux à hauteur de cinquante millions d'euros en moyenne annuelle pour la construction et la réhabilitation du parc HLM. La communauté urbaine subventionne également les opérations des bailleurs sociaux par des aides directes à hauteur de trois et demi millions d'euros en moyenne annuelle.

Les collectivités locales et leurs groupements ou les établissements publics, bénéficient comme l'Etat, Action logement services et certains organismes désintéressés, du droit de proposer des ménages à loger aux commissions d'attribution des bailleurs sociaux en contrepartie de l'apport d'un terrain, de garanties d'emprunts et / ou de subventions. Ce droit de proposition est dénommé « droit de réservation ». Il peut être exercé directement par chaque réservataire ou délégué aux bailleurs sociaux.

La communauté urbaine exerce ses droits de réservation depuis 2013, notamment en contrepartie de la mise en place des garanties d'emprunt. Jusqu'en 2023, elle a mis en œuvre directement ses droits en proposant des ménages à loger aux commissions d'attribution. Les logements auxquels ces droits s'appliquaient étaient physiquement identifiés dans des conventions signées avec les bailleurs pour chaque programme de logements sociaux.

En 2018, la loi dite Elan a interdit l'identification physique des logements sur lesquels s'exercent les droits de réservation à compter du 24 novembre 2023 pour :

- améliorer et fluidifier les attributions de logements sociaux ;
- redonner des marges aux bailleurs en leur permettant d'orienter vers chaque réservataire les logements les mieux adaptés à ses objectifs et priorités d'attribution ;
- alléger la gestion des droits en substituant une seule convention pluriannuelle signée avec chaque bailleur aux nombreuses conventions existantes.

Pour mettre en œuvre ce nouveau mode de gestion des droits, appelé « gestion en flux », fondé sur l'orientation d'une part des attributions prévisionnelles de l'année exprimée en pourcentage vers chaque réservataire, le conseil de communauté réuni le 14 mars 2024 a approuvé les six conventions de gestion en flux des droits de réservation, proposées avec Angers Loire Habitat, la Soclova, Meldomys (anciennement Maine-et-Loire Habitat), Podeliha, Logiouest et la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) d'HLM Gambetta, portant sur 3 ans à compter rétroactivement du 24 novembre 2023.

Ces conventions, validées par la conférence intercommunale du logement le 21 février 2024, se sont substituées à toutes les conventions de réservation existantes. Elles ont délégué la gestion des droits de réservation d'Angers Loire Métropole aux bailleurs pour faciliter la réalisation des objectifs d'équilibre socio-territorial définis dans la Charte intercommunale d'équilibre territorial (Ciet).

Cette délégation est encadrée. La communauté urbaine détermine en effet les ménages pouvant être comptabilisés par les bailleurs sur ses droits de réservation (labellisation). La définition des ménages éligibles s'appuie sur le barème de cotation de la demande locative sociale intégré dans le Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale 2023-2028.

Elle est aussi assortie de trois contreparties :

- une représentation au sein des Commissions d'attribution par un élu ou à défaut un technicien ;
- un droit de porter à la connaissance des bailleurs des situations particulièrement urgentes ;
- le pouvoir revenir à une gestion directe de ses droits de réservation au terme de chaque convention pour garantir la réalisation des objectifs d'équilibre socio-territorial.

Le 1^{er} janvier 2026, le bailleur social société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) d'HLM Gambetta a cédé à la société anonyme (SA d'HLM) Mancelle d'habitations à loyer modéré, bailleur social sarthois, 2 400 logements locatifs situés dans le Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique et la Vendée, parmi lesquels tout son patrimoine (159 logements) situé sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Commune	Adresse	Nombre de logements
Angers	14, rue du Pré Pigeon	19
Angers	2, rue du Major Allard	23
Angers	1, rue de l'Abbé Frémond	25
Avrillé	25 au 59, avenue Pierre Poivre	18
Beaucouzé	17 au 32 rue des Eperviers	22
Saint-Barthélémy d'Anjou	69 route d'Angers	26
Saint-Barthélémy d'Anjou	71 route d'Angers	26
TOTAL		159

Cette cession s'est faite avec, pour la SCIC d'HLM Gambetta, la volonté de repositionner ses activités sur l'accession à la propriété et le développement d'un parc de logements locatifs intermédiaires et pour la Mancelle d'Habitation, l'ambition de confirmer son rôle d'acteur régional du logement social.

Pour l'acquisition de ce patrimoine, qui conserve donc sa vocation sociale, la SA Mancelle d'Habitations à loyer modéré sollicite Angers Loire Métropole pour garantir les emprunts nécessaires. Ces demandes de garanties font l'objet d'une autre délibération présentée ce jour au conseil.

Il convient en conséquence de résilier au 31 décembre 2025 la convention de gestion des droits de réservation en flux signée avec la SCIC d'HLM Gambetta le 30 avril 2024 et de contractualiser une convention avec la SA Mancelle d'habitations à loyer modéré.

Le projet de convention correspondant est proposé sur des bases identiques à celles approuvées pour les autres bailleurs sociaux. La SA Mancelle d'habitations a en effet accepté de reprendre à son compte le solde de tous les droits uniques de réservation acquis par la communauté urbaine. Annexé à cette délibération, ce projet porte sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 24 novembre 2026 et prévoit un renouvellement annuel par tacite reconduction. Il fixe à 10 ménages le solde des droits de proposition de ménages à la commission d'attribution de la SA Mancelle d'habitations.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.2121-29, L.5211-1 et suivants et L.5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le code de la construction et de l'habitation, articles L.441-1 et R.441-5 et suivants ;

Vu l'article 114 de loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique qui impose la gestion des droits de réservation en flux ;

Vu l'article 22 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration qui fixe au 24 novembre 2023, la date limite de mise en œuvre de la gestion en flux ;

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 déterminant les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux ;

Vu l'instruction du 28 mars 2022 relative à la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements sociaux ;

Vu la délibération n°2012-377 du conseil de communauté du 13 décembre 2012 approuvant la mise en place des garanties d'emprunt ;

Vu la délibération n°2022-93 du conseil de communauté du 9 mai 2022 approuvant le dispositif de soutien aux logements locatifs sociaux neufs et réhabilités ;

Vu la délibération n°2024-58 du conseil de communauté du 14 mars 2024 approuvant les conventions de gestion des droits de réservation en flux entre Angers Loire Métropole et Angers Loire Habitat, la SCIC d'HLM Gambetta, Logiouest, Maine-et-Loire Habitat, Podeliha et la Soclova ;

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve la convention de gestion des droits de réservation en flux entre Angers Loire Métropole et la SA d'HLM Mancelle d'habitations à loyer modéré et ses trois annexes, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer cette convention ainsi que les avenants annuels à cette convention.

Résilie au 31 décembre 2025 la convention de gestion des droits de réservation en flux conclue avec la SCIC d'HLM Gambetta le 30 avril 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Nabila OTMANI, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 62****Délibération n° : DEL-2026-211****AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS****Crue 2026 - Droits de voirie à titre commercial - Exonérations à 100 %**

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole perçoit des redevances pour les occupations du domaine public à caractère commercial, liées aux emprises avec ancrage (droits de voirie).

Dans le cadre de la crue exceptionnelle de la Maine et des inondations de février à mars 2026, les commerces de proximité situés dans le périmètre impacté par la crue ont vu leurs activités suspendues.

Afin de soutenir ces commerces, il est proposé de mettre en place une exonération à hauteur de 100 % de l'ensemble des droits de voirie, à titre commercial perçus par ALM, sur la période allant du 1^{er} février au 31 mars 2026.

La perte de recettes générée est estimée à 19 400 €.

Les redevances concernées par la mesure d'exonération sont les suivantes, il conviendra d'appliquer les 100 % d'exonération sur les tarifs énoncés ci-après :

	Dispositif d'éclairage en saillie (forfait annuel par magasin)	Marquise auvent, baldaquin, store banne ou corbeille, tentes fixées ou mobiles (non publicitaires)	Marquise auvent, baldaquin, store banne ou corbeille, tentes fixées ou mobiles (publicitaires)	Vitrine fixe en saillie (de 5 cm à 16 cm) le mètre linéaire par an	Mobilier de protection (bornes potelets) y compris emprise de scellement	Enseigne parallèle à la façade (surface de l'enseigne)	Enseigne perpendiculaire à la façade (surface d'une face de l'enseigne)	Enseigne perpendiculaire à la façade à message variable (surface d'une face de l'enseigne)
	Forfait annuel	m ² par an	m ² par an	m ² par an	m ² par an	m ² par an	m ² par an	m ² par an
Z1	37	7,5	16,2	7,4	93,6	6,3	14,5	27,8
Z2	37	6,8	14,8	7,4	93,6	6,3	14,5	27,8
Z3	37	3,4	7,4	7,4	93,6	6,3	14,5	27,8

TERRASSES ANCREES AU SOL	Terrasses couvertes	
Le m ² par an	Saillie <=250 cm	Saillie >250 cm
Z1	100	230
Z2	90	199
Z3	45	99

Cette exonération s'applique aux commerces situés sur la commune d'Angers, dans le périmètre défini sur le plan, en annexe, délimité par les boulevards du Général de Gaulle, du Roi René, Henri Arnauld, du Ronceray, Arago, de la rue Larrey, de la Promenade de Reculée, des boulevards Gaston Ramon, Henri Dunant, de la Place Mendès France et des boulevards du Maréchal Foch et de la Résistance et de la Déportation.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.5216-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération n°2018-10 du conseil de communauté du 22 janvier 2018,

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 2026 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,

Vu les arrêtés du maire n°2026-32, n°2026-33 et n°2026-38,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Approuve l'exonération à hauteur de 100 % de l'ensemble des droits de voirie, à titre commercial perçus par Angers Loire Métropole pour les commerces situés dans le périmètre joint en annexe et pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2026.

Autorise le président ou son représentant, à prendre toutes les mesures pour la mise en application de ces exonérations.

Impute la dépense et affecte la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 63

Délibération n° : DEL-2026-212

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Eclairage public - Opérations d'extension et de normalisation - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml - Conventions particulières - Appel des fonds de concours auprès des communes

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

En lien avec sa compétence Voirie, la communauté urbaine sollicite le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) pour réaliser les opérations d'extension sur le réseau d'éclairage public et les opérations de rénovation de l'éclairage public, appelées opérations de normalisation de l'éclairage public.

En application de la convention-cadre liée aux interventions d'éclairage public, conclue avec le Siéml et approuvée par délibération du 8 juillet 2024, il convient de conclure une convention particulière pour chaque opération programmée. Cette convention précise le lieu, le montant de l'opération déléguée, les modalités techniques d'intervention et les participations financières des parties.

Opérations d'extension sur le réseau d'éclairage public :

Dans le cadre des opérations d'extension d'éclairage public, Angers Loire Métropole appelle des fonds de concours communaux à hauteur de 50 % du montant HT à charge d'Angers Loire Métropole.

Trois opérations d'extension sur le réseau d'éclairage public sont programmées :

- allée de la rue qui tourne à Feneu,
- au carrefour de la RD768 et de la route de Champigné à Feneu,
- rue du Haut Pressoir à Angers.

Les coûts à la charge d'Angers Loire Métropole étant à ce jour estimatifs, la somme à appeler auprès des communes pourra être ajustée, à la baisse ou à la hausse, pour tenir compte des charges réellement exposées. Les ajustements à la hausse pourront, le cas échéant, être réalisés dans la limite de 5 % des montants délibérés. En cas de franchissement de ce seuil, une nouvelle délibération du conseil de communauté devra être adoptée.

L'annexe n°1 à la présente délibération détaille l'appel des fonds de concours auprès des communes et les participations financières maximums d'Angers Loire Métropole et du Siéml.

Opération de normalisation de l'éclairage public :

Une opération de normalisation est programmée sur Loire-Authion.

L'annexe n°1 à la présente délibération détaille les participations financières maximums d'Angers Loire Métropole et du Siéml pour cette opération. Pour les opérations de normalisation, il n'y a pas d'appel de fonds de concours aux communes.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la décision DEC-2021-322 de la commission permanente du 6 décembre 2021,

Vu la délibération DEL-2021-242 du conseil de communauté du 13 décembre 2021 précisant les modalités d'organisation de l'exercice des compétences « création, aménagement et entretien de voirie » et « gestion des eaux pluviales »,

Vu la délibération DEL-2024-173 du conseil de communauté du 8 juillet 2024, approuvant la convention-cadre organisant l'accompagnement, par le Siéml, des interventions d'éclairage public réalisées sur le territoire intercommunal,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 juin 2026

DELIBERE

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'extension et de normalisation de l'éclairage public, et conformément à l'annexe n°1 à la présente délibération, approuve :

- les versements des participations financières d'Angers Loire Métropole au Siéml,
- l'appel de fonds de concours auprès des communes,
- les participations du Siéml à verser à Angers Loire Métropole à l'issue des travaux.

Approuve les conventions particulières conclues avec le Siéml relatives aux opérations d'extension et de normalisation de l'éclairage public mentionnées dans l'annexe n°1, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer ces conventions.

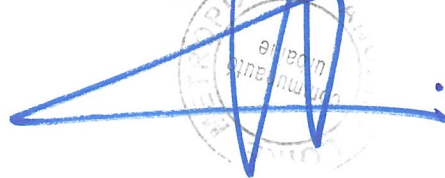
Impute la dépense et affecte la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Sébastien BODUSSEAU, M. Laurent DAMOUR, M. Jérémy GIRAULT, Mme Alice OGER, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 64

Délibération n° : DEL-2026-213

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - GENS DU VOYAGE

Tarifs relatifs aux aires d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Stéphane PABRITZ

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La facturation appliquée aux gens du voyages usagers des aires permanentes d'accueil et des aires de petits passages comporte une base forfaitaire liée à l'occupation d'un emplacement, et une base réelle liée à la consommation de fluides (électricité et eau). La facturation réelle est réalisée au moyen d'un dispositif de télégestion performant, capable de couper les accès en cas d'impayé.

L'éditeur de cette solution de télégestion a notifié l'arrêt du dispositif début juillet, et le nouveau système ne devrait pas être opérationnel avant début septembre. Une négociation est en cours avec l'éditeur pour qu'il maintienne son dispositif jusqu'à l'installation du nouveau système, mais à l'heure de la rédaction de ce rapport, le tuilage des deux dispositifs n'est pas garanti.

Afin de garantir le maintien d'un paiement par les usagers et un niveau de recettes à la collectivité, il est proposé une tarification au forfait à appliquer dans l'attente de la mise en production du nouveau système de télégestion.

Cette tarification propose de différencier les dispositifs d'accueil : un premier forfait hebdomadaire serait valable pour l'ensemble des aires permanentes d'accueil et un second forfait serait valable pour l'ensemble des aires de petits passages.

Ces tarifs s'appuient sur les moyennes de facturation hebdomadaires les plus basses des mois de juillet et août 2025 (en excluant les durées de séjour inférieur à 7 jours et les factures anormalement basses, signes de la présence d'une caravane mais de l'absence d'une consommation journalière de fluides).

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2024-269 du 14 octobre 2024 approuvant les tarifs des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu la régie de recettes des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu le courrier de l'éditeur en date du 23 septembre 2026 interrompant la solution de télégestion en juillet 2026,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du projet de territoire et des solidarités du 17 juin 2026

DELIBERE

Approuve les tarifs ci-dessous applicables aux consommations d'eau et d'électricité des familles sur les aires d'accueil des gens du voyage, à employer en cas de carence de l'outil de télégestion fournissant les consommations des usagers :

- aires de petits passages : 20 € par semaine ;
- aides permanentes d'accueil : 25 € par semaine.

Les autres tarifs en vigueur demeurent inchangés et applicables (forfaits et cautions, tarifs de l'aire de grands passages). Au rétablissement du service informatique, les tarifs de consommation d'eau et d'électricité reviendront à ceux applicables par délibération 2024-269 du 14 octobre 2024.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants dans le cadre de la régie des aires d'accueil des gens du voyage.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 65

Délibération n° : DEL-2026-214

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - POLITIQUE DE LA VILLE

Charte de gestion urbaine et sociale de proximité de la Ville de Trélazé (Etat, Angers Loire Métropole, Ville de Trélazé et bailleurs sociaux) 2026-2030

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La gestion urbaine et sociale de proximité (Gusp) est un dispositif partenarial entre l'Etat, les collectivités et les bailleurs sociaux, qui vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. C'est le volet entretien et gestion du cadre de vie de la politique de la ville défini dans le contrat de ville « Quartiers 2030 ».

La nouvelle charte de Gusp pour la Ville de Trélazé dont l'approbation est proposée au conseil s'attache à mettre en place une organisation partenariale qui puisse répondre aux enjeux et aux besoins spécifiques de chaque quartier prioritaire de la commune et à agir sur les problématiques du quotidien. La Gusp veille également à l'implication des habitants.

Les grands principes de cette charte sont les suivants :

- la territorialisation des actions à l'échelle des quartiers,
- la convergence des plans d'actions des bailleurs, de la commune de Trélazé et de la communauté urbaine,
- la participation des habitants,
- la mobilisation des politiques d'insertion dans les actions réalisées,
- l'évaluation continue.

Le financement des actions de bailleurs est pour partie assuré par un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et compensé financièrement à hauteur de 40 % par l'Etat. Cet abattement a été consenti par la Ville de Trélazé et Angers Loire Métropole par la signature d'une convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour la durée du contrat de ville.

La charte de Gusp vient préciser la gouvernance de la démarche et les modalités d'élaboration partenariale des plans d'action dus au titre de cet abattement de TFPB. Elle est conclue pour une durée équivalente au contrat de ville « Quartiers 2030 » et en constitue une annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le contrat de ville « Quartiers 2030 » signé le 3 avril 2024 sur délibération du conseil de communauté,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du projet de territoire et des solidarités du 17 juin 2026

DELIBERE

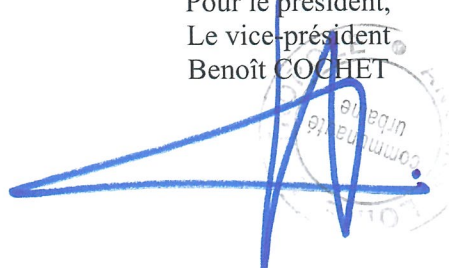
Approuve la charte de gestion urbaine et sociale de proximité de la Ville de Trélazé, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer ladite charte.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président
Benoît COCHET

A large, stylized blue ink signature of Benoît COCHET is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Commune de Trélazé' and 'Angers Loire Métropole'.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 66

Délibération n° : DEL-2026-215

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE**

**Saint-Clément-de-la-Place - Réfection de l'extension de l'école maternelle Alfred de Musset -
Attribution d'un fonds de concours travaux - Convention**

Rapporteur : Lamine NAHAM

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHO, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHO a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Au début de l'année 2012, la commune de Saint-Clément-de-la-Place a sollicité la communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM), dans le cadre de sa compétence en matière de construction scolaire du premier degré, afin d'anticiper l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle.

En l'absence de locaux disponibles, une extension a été réalisée sous la forme d'un bâtiment à ossature bois, destiné à répondre durablement à l'évolution des effectifs scolaires. La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été assurée par la communauté urbaine Angers Loire Métropole, avec une livraison à la rentrée scolaire de septembre 2012.

Le 10 décembre 2024, la commune a signalé à Angers Loire Métropole l'apparition d'odeurs persistantes dans la nouvelle classe maternelle, rendant son utilisation impossible et nécessitant le relogement temporaire des élèves.

À la suite de plusieurs investigations menées par la commune, incluant des travaux sur les sols, des mesures de qualité de l'air et une intervention de l'Agence régionale de la santé, un défaut d'étanchéité du bardage extérieur a été identifié. Des infiltrations ont ainsi entraîné des dégradations de l'ossature bois, avec apparition de spores et une amorce de pourrissement.

Les analyses ont permis d'écarter tout risque sanitaire, mais ont confirmé la nécessité d'engager des travaux de réfection du bardage afin de prévenir toute aggravation des désordres.

La garantie décennale étant échue depuis 2022 et l'assureur de la commune ayant refusé la prise en charge du sinistre, la commune a sollicité Angers Loire Métropole pour l'octroi d'un soutien financier exceptionnel.

Le montant des travaux est estimé à 35 742,57 € HT.

Au regard du contexte, notamment de l'implication initiale d'Angers Loire Métropole dans la réalisation de l'ouvrage et de la nécessité de préserver les conditions d'accueil des élèves, il est proposé d'attribuer un fonds de concours exceptionnel à la commune de Saint-Clément-de-la-Place d'un montant de 17 871,28 € HT, correspondant à 50 % du coût estimé des travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

Considérant l'avis de la commission du projet de territoire et des solidarités du 17 juin 2026

DELIBERE

Dans le cadre des travaux de réfection du bardage de l'extension de l'école maternelle Alfred de Musset, attribuée à la commune de Saint-Clément-de-la-Place un fonds de concours d'un montant de 17 871,28 € HT correspondant à 50 % du coût estimé des travaux.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention afférente, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tout acte afférent.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 67

Délibération n° : DEL-2026-216

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Taxe d'aménagement - Reversement aux communes 2026

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La transformation d'Angers Loire Métropole en communauté urbaine au 1er janvier 2016 a emporté le transfert de la taxe d'aménagement à l'EPCI. Conformément à l'article 331-2 du code de l'urbanisme, Angers Loire Métropole doit reverser aux communes la part de la taxe d'aménagement perçue correspondant aux compétences non transférées.

Le produit de taxe d'aménagement perçu en 2025 s'élève à 1 425 473 €, en baisse de 53 % par rapport à 2024. Cette baisse résulte du tassement des mises en chantier lié à la crise immobilière, et des effets provisoires du transfert de la gestion de la taxe d'aménagement entre la direction départementale des territoires et la direction départementale des finances publiques.

Par conséquent, Angers Loire Métropole procèdera à une déduction globale de 191 301 € au titre de la régularisation de la taxe d'aménagement 2025 sur l'exercice 2026, correspondant à un trop-perçu par certaines communes au titre de l'acompte 2025. À cela s'ajoutera le versement de l'acompte au titre de l'année 2026, d'un montant de 1 014 454 €.

Deux communes présentent une perception de taxe d'aménagement négative sur leur territoire (plus de remboursements que d'encaissements) : Beaucouzé (-13 532 €) et Saint-Lambert-La-Potherie (-2 125 €).

Vu le poids réduit des sommes en question, il n'est pas prévu d'en demander le remboursement.

Le montant total à reverser par ALM s'élève ainsi à 838 810 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L331-2 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du 12 juillet 2021 modifiant les règles de répartition entre les communes de la part de taxe d'aménagement à reverser

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Fixe les montants suivants de la taxe d'aménagement à reverser en 2026 :

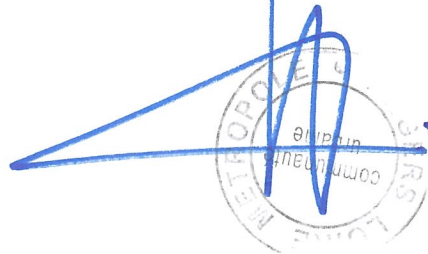
ANGERS	379 281 €	MURS-ERIGNE	17 614 €
AVRILLE	29 263 €	RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	11 110 €
BEAUCOUZE	0 €	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	59 607 €
BEHUARD	0 €	SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	7 711 €
BOUCHEMAINE	19 629 €	SAINT-GEMMES-SUR-LOIRE	1 901 €
BRIOLLAY	16 692 €	SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	0 €
CANTENAY-EPINARD	13 556 €	SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES	38 709 €
ECOUFLANT	16 698 €	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	3 980 €
ECUILLE	2 846 €	SARRIGNE	2 770 €
FENEU	5 618 €	SAVENNIERES	2 666 €
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	10 010 €	SOULAINES-SUR-AUBANCE	1 788 €
LES PONTS-DE-CE	52 253 €	SOULAIRE-ET-BOURG	882 €
LOIRE-AUTHION	36 056 €	TRELAZE	38 313 €
LONGUENEE-EN-ANJOU	7 004 €	VERRIERES-EN-ANJOU	46 984 €
MONTREUIL-JUIGNE	15 869 €		

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 68****Délibération n° : DEL-2026-217****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES****Règlement des garanties d'emprunt sur le territoire d'Angers Loire Métropole en matière d'habitat et de logement - Dispositif rénové**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans un contexte de profondes mutations du secteur de l'habitat, caractérisé par la diversification des modes de production des logements, par l'émergence de nouveaux outils juridiques et financiers ainsi que par l'accroissement des besoins de financement des opérations de construction et de réhabilitation, le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 8 décembre 2025, les orientations relatives à l'évolution du cadre d'intervention d'Angers Loire Métropole en matière de garanties d'emprunt.

Cette délibération prévoyait une déclinaison opérationnelle de ces orientations, afin d'adapter les modalités d'intervention de la collectivité à l'évolution du volume des dossiers de garanties d'emprunt et à la complexification des projets financés. Dans cette perspective, il est apparu nécessaire de se doter d'un règlement de garanties d'emprunt.

Ce cadre de référence harmonisé vise à simplifier la gestion administrative des dossiers, à sécuriser l'instruction des demandes pour Angers Loire Métropole et à améliorer la lisibilité des conditions d'octroi des garanties ainsi que des engagements réciproques des bénéficiaires.

Ce document constitue une première étape dans la structuration du cadre d'intervention de la collectivité en matière de garanties d'emprunt. Il a vocation à être complété et étendu, dans les prochains mois aux autres domaines d'intervention pour lesquels Angers Loire Métropole est également susceptible d'accorder des garanties d'emprunt notamment : aménagement urbain, développement économique, enseignement supérieur.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2252-1 et suivants, L.5111-4 et L.5211-36 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole ;

Vu le Programme local de l'habitat en vigueur ;

Vu la délibération du conseil de communauté du 8 décembre 2025 relatif au nouveau cadre d'exercice des garanties d'emprunt en matière d'habitat.

Considérant l'intérêt d'assurer la garantie des emprunts favorisant le développement d'une offre de logements aidés, neufs ou réhabilités ;

Considérant l'intérêt de promouvoir et de faciliter une offre de logements diversifiée sur l'ensemble des communes de notre territoire ;

Considérant l'intérêt d'encadrer l'attribution des garanties d'emprunt par un règlement unique applicable à l'ensemble des demandes relevant du champ de l'habitat.

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Approuve le règlement relatif aux garanties d'emprunt en faveur des opérations d'habitat, annexé à la présente délibération, pour une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2026.

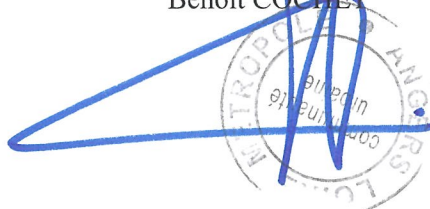
Approuve le modèle de convention d'accompagnement des garanties d'emprunt annexé à la présente délibération et les éventuels avenants.

Autorise le président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents associés.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 69

Délibération n° : DEL-2026-218

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Angers - Quartier Monplaisir - Acquisition du centre commercial Plot nord - SAS Angers Commerces et Centralités - Garantie d'emprunt

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La SAS Angers Commerces et Centralités, dont l'objet est de participer à des projets immobiliers à vocation commerciale contribuant à la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs des communes du territoire d'Angers Loire Métropole, projette l'acquisition de l'ensemble immobilier commercial « Plot nord », situé place de l'Europe, dans le quartier de Monplaisir à Angers.

Pour financer cette opération qui s'inscrit dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la SAS Angers Commerces et Centralités envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant de 3 315 000 € et sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 50 % du montant emprunté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant le contrat de prêt n° 189538, joint en annexe, signé entre la SAS Angers Commerces et Centralités ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 50 % à la SAS Angers Commerces et Centralités pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 315 000 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 189538 que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier commercial « Plot Nord », situé place de l'Europe dans le quartier de Monplaisir à Angers.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 657 500 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n° 189538 signé des deux parties est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 50 % du capital restant dû pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SAS Angers Commerces et Centralités, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, Angers Loire Métropole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SAS Angers Commerces et Centralités pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SAS Angers Commerces et Centralités et Angers Loire Métropole.

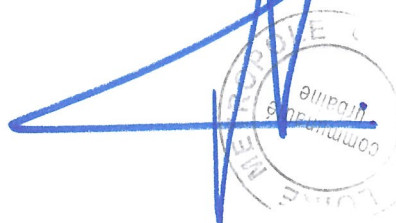
Autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la garantie d'emprunt.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 06 juillet 2026****Dossier N° 70****Délibération n° : DEL-2026-219****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES****Verrières-en-Anjou - Alter public - Financement de l'opération d'aménagement "PAC Océane dernière tranche" - Garantie d'emprunt**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La société Alter public envisage de contracter auprès du crédit agricole de l'Anjou et du Maine un emprunt d'un montant de 1 500 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer la dernière tranche de travaux de l'opération d'aménagement du parc d'activité communautaire (PAC) « Océane » situé à Verrières-en-Anjou.

La société Alter public sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 80 % du montant emprunté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole.

Considérant le contrat de prêt n° 10003756171, joint en annexe, entre la société Alter Public ci-après l'emprunteur, et le Crédit agricole de l'Anjou et du Maine.

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 80% à la société Alter public pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 500 000 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°10003756171, que cet organisme se propose de contracter auprès du crédit agricole de l'Anjou et du Maine pour financer la dernière tranche de l'opération d'aménagement du PAC « Océane » situé à Verrières-en-Anjou.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 200 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n° 10003756171 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 80% du capital restant dû pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société Alter public, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée du crédit agricole de l'Anjou et du Maine, Angers Loire Métropole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la société Alter public pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, qui règle les conditions de cette garantie entre la société Alter public et Angers Loire Métropole.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la garantie d'emprunt.

Le conseil adopte à la majorité

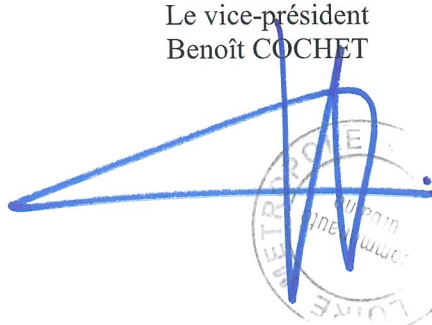
Contre : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

Abstention : 1, Mme Claire SIBILEAU.

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Baris BOY, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.
--

Pour le président,
Le vice-président
Benoît COCHET

A blue ink signature of Benoît COCHET is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "ANGERS LOIRE METROPOLE" around the perimeter and "VICE-PRÉSIDENT" in the center.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 71

Délibération n° : DEL-2026-220

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Logement social - Transfert de patrimoine - SA HLM Mancelle d'habitation - Financement de logements - Garantie d'emprunt

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSI
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans le cadre du transfert du patrimoine entre la SCIC d'HLM Gambetta et la SA HLM Mancelle d'Habitation, cette dernière souhaite la réitération à son profit d'une garantie d'emprunt initialement accordée par Angers Loire Métropole à la SCIC d'HLM Gambetta et l'octroi de trois nouvelles garanties sur des prêts de la Caisse des dépôts et consignation.

S'agissant de la réitération de garantie, la demande porte sur un emprunt contracté en 2016 par la SCIC d'HLM Gambetta auprès de la Caisse des dépôts et consignations. D'un montant initial de 2 260 000 €, cet emprunt a été mobilisé pour le financement de la construction de 25 logements situés rue de l'Abbé Frémond à Angers. Pour mémoire, par décision n° DEC-2016-206 du 5 septembre 2016, Angers Loire Métropole avait accordé sa garantie à hauteur de 25 % du montant dudit emprunt, en complément de la garantie de 25 % consentie par la Ville d'Angers et de celle de 50 % apportée par la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS).

S'agissant des trois nouveaux emprunts envisagés et des nouvelles garanties associées, les principales caractéristiques de ces financements sont les suivantes :

- un prêt de **481 838 €** destiné à l'acquisition de **25 logements à Angers**, pour lequel une garantie d'Angers Loire Métropole est sollicitée à hauteur de **50 %**, en complément de la garantie de **50 %** par la Ville d'Angers;
- un prêt de **2 200 000 €** destiné à l'acquisition de **22 logements à Beaucouzé**, pour lequel une garantie d'Angers Loire Métropole est sollicitée à hauteur de **50 %**, en complément de la garantie de **50 %** par la commune de Beaucouzé ;
- un prêt de **2 543 165 €** destiné à l'acquisition de **52 logements à Saint-Barthélemy d'Anjou**, pour lequel une garantie d'Angers Loire Métropole est sollicitée à hauteur de **50 %**, en complément de la garantie de **50 %** par la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2025-334 du conseil de communauté du 08 décembre 2025 fixant les conditions et modalités générales d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu la décision n° DEC-2016-206 du 5 septembre 2016 par laquelle Angers Loire Métropole a accordé sa garantie d'emprunt à la SCIC d'HLM Gambetta pour la construction de 25 logements locatifs rue de l'Abbé Frémond à Angers,

Considérant les contrats de prêt signés n°183976, 183977 et 183978 joints en annexes, conclus entre la SA HLM Mancelle d'Habitation ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la convention de transfert de prêts en annexe établie par la Caisse des dépôts et consignations ayant pour objet le transfert des lignes de prêt souscrites initialement par la SCIC d'HLM Gambetta,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Mancelle d'habitation pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de **481 838 €** que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **contrat de prêt n°183978** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée dans la limite de **50 % du capital restant dû**, soit **un montant maximum de 240 919 €** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre des frais annexes.

Le contrat de prêt n°183978 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Mancelle d'habitation pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de **2 200 000 €** que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **contrat de prêt n°183977** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée dans la limite de **50 % du capital restant dû**, soit **un montant maximum de 1 100 000 €** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre des frais annexes.

Le contrat de prêt n°183977 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Mancelle d'habitation pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de **2 543 165 €** que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **contrat de prêt n°183976** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée dans la limite de **50 % du capital restant dû**, soit **un montant maximum de 1 271 582,50 €** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre des frais annexes.

Le contrat de prêt n°183976 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Pour l'ensemble des contrats bancaires établis, la garantie d'Angers Loire Métropole est accordée dans la limite de 50 % du capital restant dû pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Mancelle d'habitation dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Réitère la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 25 % au profit de la SA HLM Mancelle d'habitation pour le remboursement du prêt visé par la décision n° DEC-2016-206 du 5 septembre 2016, initialement souscrit par la SCIC d'HLM Gambetta auprès de la Caisse des dépôts et consignations et transféré à la SA HLM Mancelle d'habitation dans le cadre de l'opération de transfert de patrimoine.

La convention de transfert de prêt établie par la Caisse des dépôts et consignations est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la SA HLM Mancelle d'habitation pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent à ces garanties d'emprunt.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

A blue ink signature of Benoît COCHET is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Angers Loire Métropole" and "Département de la Loire-Atlantique".

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 72

Délibération n° : DEL-2026-221

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

Achat de véhicules légers et utilitaires neufs et d'occasion, électriques ou thermiques - Centrale d'achats avec la ville d'Angers, le CCAS d'Angers - Autorisation de signature du contrat - Marché spécifique n°1

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et son CCAS disposent chacun d'un parc de véhicules légers et utilitaires pour les déplacements professionnels de leurs agents. Afin d'assurer le remplacement des véhicules arrivés en fin de vie, ou pour lesquels la maintenance devient plus onéreuse que de les remplacer, il a été mis en place un système d'acquisition dynamique (SAD).

Cette délibération concerne le premier marché spécifique lancé grâce à cette procédure formalisée.

Par application de l'article L.2113-2 du code de la commande publique, le présent marché est conclu par la communauté urbaine Angers Loire Métropole agissant en qualité de centrale d'achats. Les futurs acheteurs sur ce marché seront : Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et son CCAS.

Une consultation décomposée en trois catégories a été lancée. Les contrats sont conclus pour une période d'un an à compter de leur notification.

Catégorie	Montant estimé en € HT sur la durée du marché
Catégorie 1 – Véhicules légers	350 000
Catégorie 2 – Véhicules utilitaires fourgonnettes	700 000
Catégorie 3 – Véhicules utilitaires fourgons < à 3,5T	510 000

Le rapport d'analyse des offres présenté en CAO du 8 juin 2026 a proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- Catégorie n°1 : Rendal 49 pour un montant estimé issu d'une simulation de 371 220,80 € HT ;
- Catégorie n°2 : Clenet pour un montant estimé issu d'une simulation de 271 798 € HT ;
- Catégorie n°3 : Rendal 49 pour un montant estimé issu d'une simulation de 650 577,04 € HT ;

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

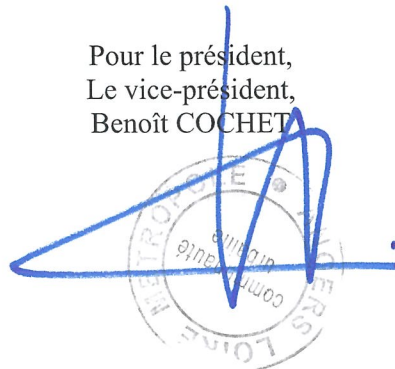
Autorise le président ou son représentant, à signer et à notifier pour le compte d'Angers Loire Métropole et de tous les adhérents à la centrale d'achat, les contrats avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ayant pour objet l'acquisition de véhicules légers et utilitaires.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "ANGERS LOIRE METROPOLE" around the perimeter and "COMPTES" in the center. The signature is a stylized, cursive script.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 73

Délibération n° : DEL-2026-222

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

Acquisition de matériels audiovisuels - Marché porté par la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole au bénéfice de tous ses adhérents -Autorisation de signature des contrats

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérôme GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérôme GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le présent marché a pour objet l'acquisition, la livraison et la pose de matériels audiovisuels destinés aux besoins des services, hors prestations événementielles. Le marché comprend également les prestations associées de garantie, de service après-vente (SAV) ainsi que la reprise des anciens matériels lors de la livraison des nouvelles commandes.

Il s'inscrit dans le cadre du renouvellement du marché actuel, dont l'exécution se poursuivra jusqu'à fin janvier 2027, conformément aux dispositions contractuelles applicables. Le nouveau marché prendra effet à compter du 1^{er} février 2027.

Ce marché vise à assurer le renouvellement et la mise à disposition de matériels adaptés aux besoins des services, dans des conditions garantissant la continuité de fonctionnement, la réactivité des approvisionnements et la qualité des équipements fournis.

Par application de l'article L.2113-2 du code de la commande publique, le présent marché est conclu par Angers Loire Métropole dans le cadre de la Centrale d'achat, au bénéfice de ses adhérents, notamment les communes du territoire.

Afin de répondre aux besoins, une consultation décomposée en quatre lots sera lancée sous la forme d'accords-cadres sans minimum et avec maximum.

Les contrats seront conclus pour une période initiale de deux ans à compter de leur date de notification, reconductible une fois pour une période de deux ans.

Le montant maximum cumulé des accords-cadres, tous lots confondus, est fixé à 3 000 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre. Les montants maximums par lot sont, quant à eux, fixés comme suit :

Lots	Désignation	Montant maximum sur la durée totale € HT
Lot 1	Matériel de sonorisation	1 700 000 €
Lot 2	Matériel de lumière et structure	650 000 €
Lot 3	Matériel vidéo, photographique et diffusion d'image	600 000 €
Lot 4	Matériel de montage son et vidéo	50 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat,
Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer et à notifier pour le compte de la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole, conformément à son règlement intérieur, l'ensemble des actes relatifs à la procédure de passation ainsi que les accords-cadres issus de la consultation ayant pour objet l'acquisition de matériels audiovisuels.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 74

Délibération n°: DEL-2026-223

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Instances internes et organismes extérieurs divers - Désignations

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans le cadre du renouvellement du conseil de communauté, il convient de procéder à de nouvelles désignations dans des instances internes et des organismes extérieurs partenaires.

1. En ce qui concerne les instance internes

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON étant appelée à représenter le président d'Angers Loire Métropole aux commissions locales des sites patrimoniaux remarquables d'Angers et ligérien (désignation par arrêté), il convient de la remplacer, en tant qu'élue désignée par le conseil, par :

- commission locale du site patrimonial remarquable d'Angers : M. Simon GIGAN ;
- commission locale du site patrimonial remarquable ligérien : Mme Christine FARGES.

2. En ce qui concerne les organismes extérieurs

Les désignations proposées visent à rectifier certaines désignations réalisées antérieurement ou à compléter celles-ci. Il est ainsi proposé :

- pour la société publique locale **Alter cités** : de remplacer Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON par Mme Roselyne BIENVENU en qualité de représentante suppléante à la commission des marchés ;
- pour la société publique locale **Alter services** : de remplacer M. Anthony LUSSON par M. Florian RAPIN en qualité de représentant titulaire à la commission des marchés ;
- pour la **commission de médiation pour le droit au logement opposable (Dalo)** : de désigner M. Mickaël BRETON ;
- pour la **commission locale de l'eau – Authion** : en complément de la désignation de Jean-Paul PAVILLON le 11 mai dernier, de désigner pour siéger à l'assemblée générale : M. Patrice MANGEARD, M. Sébastien BOUSSION, Mme Nathalie FOURNIER et M. Vincent GUIBERT ;
- pour la **conférence des financeurs de l'habitat inclusif** : de désigner M. Mickaël BRETON en qualité de représentant titulaire et M. Robert BIAGI en qualité de représentant suppléant ;
- pour l'association **France urbaine** : de désigner les trois représentants suivants de la communauté urbaine pour représenter cette dernière aux côtés du président à l'assemblée générale : Mme Roselyne BIENVENU, M. Philippe BOLO et M. Franck POQUIN ;
- pour l'association **Régie des quartiers d'Angers** : de mettre fin à la désignation de M. Antoine LELARGE pour représenter Angers Loire Métropole au conseil d'administration, la communauté urbaine n'y disposant que d'un siège, dévolu à Mme Anita DAUVILLON ;
- pour l'association **Resovilles Bretagne Pays de la Loire** : de désigner Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD en qualité de représentante au conseil d'administration, en remplacement de Mme Roselyne BIENVENU ;
- pour la société publique locale **Saumur Val de Loire Equestre** : de désigner Mme Sophie LEBEAUPIN en qualité de représentante au conseil d'administration ;
- pour la **Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Pays de la Loire** : de désigner M. Christophe CHUPIN en qualité de représentant titulaire au conseil d'administration et Jean-Louis CADEAU en qualité de représentant suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2026-86 du 11 mai 2026 portant désignation de représentants dans les sociétés publiques locales et les sociétés d'économie mixtes locales ;
Vu la délibération DEL-2026-88 du 11 mai 2026 portant désignation de représentants dans les organismes extérieurs des secteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'agriculture,
Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,
Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances internes d'Angers Loire Métropole indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Instance interne	Élu désigné	Élu remplacé
Commission locale du site patrimonial remarquable d'Angers	Simon GIGAN	Jeanne BEHRE-ROBINSON (titulaire)
Commission locale du site patrimonial remarquable ligérien	Christine FARGES	Jeanne BEHRE-ROBINSON (titulaire)

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme extérieur	Instance interne concernée	Élu désigné	Élu remplacé (le cas échéant)
Alter cités	Commission des marchés	Roselyne BIENVENU (suppléante)	Jeanne BEHRE-ROBINSON (suppléante)
Alter services	Commission des marchés	Florian RAPIN (titulaire)	Anthony LUSSON (titulaire)
Commission de médiation Dalo	-	Mickaël BRETON	-
Commission locale de l'eau - Authion	-	Patrice MANGEARD	-
		Sébastien BOUSSION	-
		Nathalie FOURNIER	-
		Vincent GUIBERT	-
Conférence des financeurs de l'habitat inclusif	-	Mickaël BRETON (titulaire)	-
		Robert BIAGI (suppléant)	-
France urbaine	Assemblée générale	Roselyne BIENVENU	-
		Philippe BOLO	-
		Franck POQUIN	-
Régie des quartiers d'Angers	Conseil d'administration	Non remplacé	Antoine LELARGE
Resovilles Bretagne Pays de la Loire	Conseil d'administration	Christelle LARDEUX-COIFFARD	Roselyne BIENVENU
SPL Saumur Val de Loire Equestre	Conseil d'administration	Sophie LEBEAUPIN	-

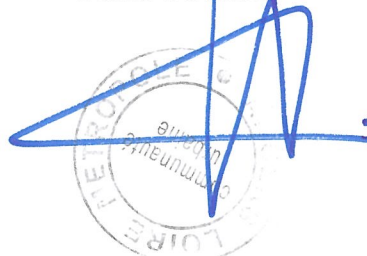
Safer Pays de la Loire	Conseil d'administration	M. Christophe CHUPIN (titulaire)	-
		Jean-Louis CADEAU (suppléant)	-

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Roselyne BIENVENU, M. Philippe BOLO, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, M. Christophe CHUPIN, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Simon GIGAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Florian RAPIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 75

Délibération n°: DEL-2026-224

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Commission communautaire pour l'accessibilité universelle - Composition et désignation des membres élus

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERTY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérôme GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérôme GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifiée notamment à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales, impose la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

La commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole, dénommée commission communautaire pour l'accessibilité universelle (CCAU), a été instituée par délibération du conseil de communauté du 17 janvier 2008 (DEL-2008-37).

Présidée de droit par le président d'Angers Loire Métropole, sa composition comprend deux collèges : un collège de sept élus désignés par le conseil de communauté parmi ses membres et un collège de représentants de la société civile comprenant des représentants :

- des associations de personnes en situation de handicap ;
- des associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- des associations ou organismes représentant les usagers ;
- des acteurs économiques ;
- d'autres personnes ou organismes concernés par les enjeux d'accessibilité universelle.

Les modalités de fonctionnement de la commission ont été fixées par un règlement intérieur adopté le 21 mars 2017.

À la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au renouvellement de la composition de la CCAU afin de lui permettre de poursuivre l'exercice de ses missions dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

A cet effet, il est proposé au conseil de désigner les sept conseiller communautaires suivants :

- Mme Isabelle RAIMBAULT ;
- Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD ;
- M. Lamine NAHAM ;
- M. Christophe CHUPIN ;
- M. Sébastien BODUSSEAU ;
- Mme Lydie BOURBON ;
- Mme Céline VÉRON-PIERRARD.

Une fois ces élus désignés, Mme Isabelle, RAIMBAULT, vice-présidente déléguée aux solidarités, se verra confier la présidence déléguée de la commission par arrêté du président d'Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2143-3, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

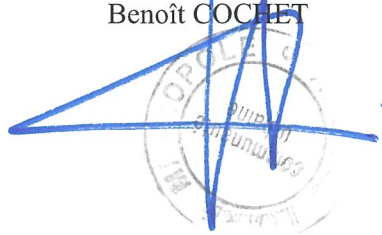
Désigne les membres suivants du conseil de communauté pour siéger à la commission communautaire pour l'accessibilité universelle :

- Mme Isabelle RAIMBAULT ;
- Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD ;
- M. Lamine NAHAM ;
- M. Christophe CHUPIN ;
- M. Sébastien BODUSSEAU ;
- Mme Lydie BOURBON ;
- Mme Céline VÉRON-PIERRARD.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCLET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 76

Délibération n° : DEL-2026-225

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

L'article 1650 A du code général des impôts dispose que la commission intercommunale des impôts directs comprend :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué, président ;
- dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants.

Les commissaires doivent remplir les quatre conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions précitées, dressée par le conseil de communauté.

Il revient donc au conseil de proposer 10 commissaires titulaires, 10 commissaires suppléants et 20 représentants appelés à figurer sur liste complémentaire, tous remplissant les conditions précitées.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1650 A,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Pour la composition de la commission intercommunale des impôts directs, propose les commissaires titulaires et suppléants suivants :

10 commissaires titulaires :

1. Johann CHARRUAU
2. Jean-Paul QUINQUENEAU
3. Marie-Hélène PETIT
4. Julien GUILLANT
5. Baris BOY
6. Bruno JADAUD
7. Noël FABER
8. Jean-Philippe VIGNER
9. Grégoire ROBINEAU
10. Cyrille AUGEREAU

10 commissaires suppléants :

1. Frédérique RICOU
2. Claire SIBILEAU
3. Dominique DRONIOU
4. Audrey REVERREAULT
5. Jean-Paul PAVILLON
6. Robert BIAGI
7. Jacques BACHELIER-LUBIN
8. Charles DEBEAUVAIS
9. William MALOT
10. Olga MORATO

Liste complémentaire :

1. Olivier JOULAIN
2. Pierre-Samuel ABLAIN
3. Emmanuel CAPUS
4. Edith CHOUTEAU
5. Claire BRIAND
6. Mathilde HOUSSET-WEBER
7. Jean-Marc VERCHERE
8. Jean-François RUGUET
9. Jérôme CHASSEREAU
10. Migléna DOBREVA
11. Jean-François RAIMBAULT
12. Edith LERIAU
13. Sylvain BLONDEL
14. Nicole de BERSACQUES-MICHAUX
15. Gilles BOUVET

16. Annie-Claude BESSON
17. Jérémie GIRAULT
18. Malika GUERRIAU
19. Patrick TOQUE
20. Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 77

Délibération n° : DEL-2026-226

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Collèges et lycées publics - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT
M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoit COCHET
Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)
Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU
Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Aux termes des dispositions du code de l'éducation, les conseils d'administration des collèges et lycées publics comprennent, outre des représentants de la commune siège de ces établissements, un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ces représentants sont désignés par l'organe délibérant dudit EPCI parmi ses membres.

Il est proposé de ne désigner des représentants d'Angers Loire Métropole que dans les conseils d'administration des établissements dans lesquels ils auront voix délibérative (soit, aux termes de l'article L. 421-2 du code de l'éducation, les conseils d'administration comptant 30 membres).

En conséquence, sont ainsi concernés par ce processus de désignation, d'une part, huit collèges et treize lycées dans les communes suivantes :

- Angers (12 établissements) ;
- Avrillé (2 établissements) ;
- Les Ponts-de-Cé (2 établissements) ;
- Loire-Authion (Brain-sur-L'Authion) (1 établissement) ;
- Montreuil-Juigné (1 établissement) ;
- Saint-Barthélemy d'Anjou (1 établissement) ;
- Trélazé (2 établissements).

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 421-2, R. 212-26, D. 411-1 et R. 421-33,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Désigne les élus suivants pour représenter Angers Loire Métropole dans les conseils d'administration des collèges et lycées publics indiqués ci-après :

Commune	Etablissement	Élus désignés	
Angers	Collège Félix Léandreau	Titulaire	Jérôme CHASSEREAU
		Suppléant	Maxence HENRY
	Collège Jean Monnet	Titulaire	Christelle LARDEUX-COIFFARD
		Suppléant	Anita DAUVILLON
	Collège Jean Vilar	Titulaire	Roch BRANCOUR
		Suppléant	Marina CHUPIN
	Lycée David d'Angers	Titulaire	Karine ENGEL
		Suppléant	Christine FARGES
	Lycée Joachim du Bellay	Titulaire	Laure RONDEAU-DESROCHES
		Suppléant	Anthony LUSSON
	Lycée Henri Bergson	Titulaire	Benjamin KIRSCHNER
		Suppléant	Augustin THIEFFRY
	Lycée Chevroliier	Titulaire	Marianne DESSET
		Suppléant	Dimitri LOISEAU
	Lycée Henri Dunant	Titulaire	Aurélia PERROTTE
		Suppléant	Antoine ROBERT-CAPBLANCQ
	Lycée Jean Moulin	Titulaire	Marie de TOURNEMIRE
		Suppléant	Jérémy GIRAULT
Avrillé	Lycée Paul-Emile Victor	Titulaire	Pierric THUAUD
		Suppléant	Philippe BOLO
	Collège Clément Janequin	Titulaire	Philippe BOLO
		Suppléant	Alice OGER
Les Ponts-de-Cé	Collège François Villon	Titulaire	Sophie BEAUCLAIR
		Suppléant	Jean-Paul PAVILLON
	Lycée Jean Bodin	Titulaire	Vincent GUIBERT
		Suppléant	Jean-Paul PAVILLON
Loire-Authion (Brain-sur-l'Authion)	Lycée De Narcé	Titulaire	Patrice MANGEARD
		Suppléant	Margot MANNI-GRZELEC

Montreuil-Juigné	Collège Jean Zay	Titulaire	Benoît COCHET
		Suppléant	Daniel RAVERDY
Saint-Barthélemy d'Anjou	Collège La Venaiserie	Titulaire	Isabelle RAIMBAULT
		Suppléant	Daniel VICENTE
Trélazé	Lycée Ludovic Ménard	Titulaire	Sébastien BOUSSION
		Suppléant	Véronique PINEAU
	Collège Jean Rostand	Titulaire	Véronique PINEAU
		Suppléant	Sébastien BOUSSION

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 06 juillet 2026

Dossier N° 78

Délibération n° : DEL-2026-227

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Délégations du conseil de communauté au président et à la commission permanente

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi six juillet à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué, le 30 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-152), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2026-166), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2026-167), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-157), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2026-204), M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, M. Fabien VETEAU, Mme Delphine VITSE (suppléante de M. Laurent DAMOUR),

ETAIENT EXCUSES : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Véronique MAILLET, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Séverine MENET, M. Bruno RICHOU, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Philippe BOLO

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie de TOURNEMIRE (jusqu'à la DEL-2026-151)

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Vincent GUIBERT

M. Mickaël BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Louis CADEAU

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marianne DESSET (à partir de la DEL-2026-167)

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à Mme Frédérique RICOU

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Aurélia PERROTE (jusqu'à la DEL-2026-166)

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

Mme Séverine MENET a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Nabila OTMANI a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (à partir de la DEL-2026-158)

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Augustin THIEFFRY (à partir de la DEL-2026-205)

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Roch BRANCOUR, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 7 juillet 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « (...) *Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte financier unique ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux ».

Au vu de ces dispositions, il est proposé de déléguer au président et à la commission permanente les attributions énumérées aux annexes 1 (président) et 2 (commission permanente) jointes à la présente délibération.

Il est précisé qu'en application de l'article L. 5211-9 du CGCT, la délégation de signature que le président peut donner au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints, aux directeurs et aux responsables de services peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération délégrant ces attributions au président.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-10, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026

DELIBERE

Délègue au président et à la commission permanente les attributions dans les domaines listés en annexes 1 et 2.

Approuve qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux attributions déléguées par le conseil au président soient prises par un vice-président dans le respect de l'ordre d'élection des vice-présidents.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le vice-président,
Benoît COCHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Benoît COCHET', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMISSION PERMANENTE' and 'NANTES'.

ANNEXE 1

Délégations du conseil au président

Le conseil donne délégation au président pour :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics communautaires, et notamment prendre les actes engageant la désaffectation d'une parcelle d'un service public communautaire et ceux modifiant le statut des réserves foncières constituées par la communauté ;
2. Prendre les décisions de dépôt de fonds y compris celles dérogeant à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat et passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. Procéder, dans la limite de 20 millions d'euros (20 millions d'euros exclus), à la réalisation des emprunts destinés au financement des projets prévus par le budget ;
4. Contracter des lignes de trésorerie ;
5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
6.
 - a. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement financier des marchés publics et des accords-cadres issus d'une consultation d'un montant inférieur ou égal à un million (1 000 000) d'euros hors taxes (HT), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception de :
 - l'exonération ou la réduction des pénalités de toute nature encourues par le titulaire d'un marché ;
 - l'acceptation des protocoles d'accords transactionnels ;
 - b. Prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement financier des marchés publics et des accords-cadres issus d'une consultation d'un montant supérieur à un million (1 000 000) d'euros hors taxes (HT), ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière inférieure à 10 % de leur montant initial HT s'agissant des marchés de fournitures et services et à 15 % de leur montant initial HT s'agissant des marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception de :
 - l'exonération ou la réduction des pénalités de toute nature encourues par le titulaire d'un marché ;
 - l'acceptation des protocoles d'accords transactionnels ;
 - c. Les conventions de portage foncier (cadres et opérationnelles) sont exclues de la présente délégation.
7. Passer les contrats d'assurance répondant aux conditions mentionnées au point 5 ci-dessus ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes sans limite de montant ;
8. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les services communautaires ;
9. Intenter au nom de la communauté urbaine, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou défendre la communauté urbaine dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance, qu'en appel ou en cassation, à l'exception toutefois des recours que la

communauté urbaine pourrait engager contre une commune membre ; se constituer partie civile et transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 € ;

10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 € hors courtage d'enchères ;
11. Fixer le montant des offres à notifier aux expropriés, répondre à leurs demandes, saisir le juge de l'expropriation et entreprendre toutes démarches en matière de prises de possession et de consignation/déconsignation des fonds ;
12. Effectuer tous les actes liés à l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, y compris :
 - signer les demandes de visite et de transmission de documents ;
 - prendre la décision de préemption et signer tous les actes s'y rapportant ;
 - saisir la juridiction de l'expropriation en cas de désaccord sur le prix ;
 - procéder aux acquisitions consécutives à la préemption ;
 - procéder, si nécessaire, à la consignation du prix ;
 - déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
 - procéder aux purges des droits de rétrocession prévus à l'article L. 213-11 du code de l'urbanisme ;
13. Représenter la communauté urbaine en qualité de copropriétaire lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de copropriété pour tout lot, volume ou quote-part appartenant à Angers Loire Métropole ;
14. Exercer, au nom de la communauté, les droits de priorités définis aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme, déléguer l'exercice de ces droits et procéder aux acquisitions consécutives ;
15. Répondre aux différents droits de délaissement prévus par le code de l'urbanisme et prendre tous les actes en découlant : saisine du juge de l'expropriation, délégation à des tiers et actes d'acquisition consécutifs ;
16. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
17. Concernant les baux et conventions d'occupation de toute nature, que ceux-ci soient constitutifs ou non de droits réels, sans limite de montant, ni de durée, à l'exception des baux emphytéotiques et des baux à construction, prendre toute décision concernant :
 - leur conclusion et leur modification ;
 - leur résiliation et l'éventuelle indemnisation des preneurs.
18. Signer les demandes d'autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code de la construction et de l'habitat relatives notamment à la démolition, la transformation ou l'édification des biens communautaires ou nécessaires aux opérations engagées par la communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage (permis de construire, permis d'aménager, autorisation de travaux, permis de démolir et déclaration préalable) ;
19. Décider de la démolition de tout bien appartenant à la communauté urbaine ;
20. Accorder à un tiers le droit de déposer toute demande d'autorisation relevant des codes de l'urbanisme, de l'environnement, du patrimoine et du commerce en lien avec un projet élaboré sur un bien foncier propriété de la communauté urbaine ;

21. Signer les conventions de rétrocession des voies et espaces communs prévues aux articles R. 442-8 et R. 431-24 du code de l'urbanisme dans le cadre de lotissement ou de permis de construire valant division ;
22. Prendre les décisions, mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire communautaire ;
23. Emettre l'avis conforme prévu dans le cadre des procédures de dérogation en application des articles L. 152-6-5 et L. 152-6-9 du code de l'urbanisme ;
24. Autoriser, au nom de la communauté urbaine, l'adhésion à des associations et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
25. Effectuer les opérations de couverture des risques de taux comme des contrats d'échange de taux d'intérêt (Swap), contrats de garantie de taux plafond (CAP), contrats de garantie de taux plancher (Floor) ;
26. Effectuer les opérations de gestion active de dette telles que :
 - procéder à des tirages échelonnés dans le temps (phase de mobilisation) ;
 - procéder à des remboursements anticipés ;
 - passer d'un taux variable à un taux fixe ou d'un taux fixe à un taux variable ;
 - mobiliser l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
 - modifier la durée, la périodicité et le profil de remboursement des emprunts ;
 - sécuriser les emprunts structurés (y compris en passant vers un taux fixe ou un taux variable ou en procédant au paiement d'une indemnité de remboursement anticipé) ;
27. Pour l'exercice de la compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés :
 - les contrats avec les éco-organismes agréés par l'Etat dans le cadre de la mise en place des filières à responsabilité élargie du producteur ainsi que les avenants s'y rapportant ;
 - les contrats de vente des matériaux issus des déchèteries et de la collecte sélective ainsi que les avenants s'y rapportant ;
28. Les protocoles d'accord transactionnels en matière de ressources humaines.

ANNEXE 2

Délégations du conseil à la commission permanente

Le conseil donne délégation à la commission permanente pour :

1. A l'exception des acquisitions consécutives à l'exercice des droits de préemption, de priorité et de délaissement, approuver, dans tous les domaines de compétence d'Angers Loire Métropole :
 - les opérations translatives de propriété immobilière ;
 - les baux emphytéotiques et les baux à construction (conclusion, modification, résiliation et indemnisation éventuelle des preneurs) ;
 - les constitutions et translations de droits réels (notamment les servitudes) ;
2. Les transactions mobilières d'un montant supérieur à 30 000 € ;
3. L'attribution de subventions et l'approbation des conventions afférentes relatives :
 - à l'habitat : conformément aux règles établies par le conseil de communauté et attribuées en application du Programme local de l'habitat ;
 - pour tout autre domaine, lorsque le montant est inférieur à 100 000 € ;
4. Les demandes de subventions, de fonds de concours, notamment à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, pour financer les projets adoptés par le conseil de communauté et/ou inscrits au plan pluriannuel d'investissement, à l'exception des fonds de concours demandés aux communes membres d'Angers Loire Métropole ;
5. Accorder des garanties aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux ayant leur siège dans le département de Maine et Loire pour le financement de programmes de logements sociaux ;
6. Tous les actes en matière de ressources humaines (à l'exception du tableau des emplois) ;
7. Les demandes pour le remboursement du versement mobilité des entreprises ou des organismes ;
8. Les protocoles transactionnels de toute nature, dans la limite des crédits inscrits au budget, dont l'incidence financière est supérieure à 10 000 euros et inférieure ou égale à 100 000 euros, à l'exception :
 - des protocoles transactionnels relevant des ressources humaines ;
 - des protocoles transactionnels s'inscrivant dans le cadre d'une délégation de service public.
9. Toutes conventions avec des personnes morales de droit public ou de droit privé dont l'incidence financière est inférieure à 23 000 € HT ;
10. Les conventions dont le but est d'organiser la présence d'Angers Loire Métropole à des salons professionnels, à condition que le coût de cette participation n'excède pas 200 000 € HT ;
11. Approuver les listes de biens mobiliers d'Angers Loire Métropole à soumettre à la vente, sans distinction de montant, par voie de courtage d'enchères en ligne ;
12. Les émissions d'avis pour tout acte en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
13. Les conventions d'enfouissement de réseaux de communications électroniques ;

14. La constatation de la désaffectation d'un bien appartenant à la communauté urbaine et la prononciation de son déclassement du domaine public communautaire ;

15. La fixation des tarifs de location de la salle de l'Orangerie ;

16. Les avenants aux conventions de transfert en gestion des biens affectés au service public de l'eau, de l'assainissement et du pluvial.